

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

EDITO

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2016 de la communauté de communes de Lacq-Orthez rédigé conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi que les textes en disposent, il appartient aux maires d'en donner communication aux conseils municipaux en séance publique. Les conseillers communautaires de chaque commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Ce document qui détaille les actions de notre collectivité pôle par pôle est un bilan concret de notre activité pour l'année 2016. Il témoigne de notre politique communautaire et des choix budgétaires que nous avons dû opérer pour faire face aux baisses des dotations de l'Etat tout en poursuivant nos missions de service public : services à la population et soutien au développement économique.

L'année 2017 s'inscrit dans la poursuite des actions engagées dans le cadre du projet de territoire approuvé en conseil communautaire en septembre 2016.

Ce document est la feuille de route de nos actions. 3 axes et 10 programmes témoignent de notre volonté d'agir pour le territoire. Chaque thématique présente un dénominateur commun : la durabilité. Parce qu'assurer la pérennité de cette terre est l'affaire de tous et nous avons les moyens d'agir dans de nombreux domaines. En matière de développement économique, nous intensifierons notre soutien à la recherche tout en favorisant une activité industrielle développée autour des nouveaux matériaux. De même nous poursuivrons nos actions en faveur des circuits courts pour valoriser le travail des agriculteurs et leur permettre de vivre dignement de leur production. Quant à l'activité touristique, nous la développerons autour des espaces naturels et du patrimoine. Nous avons des trésors, charge à nous de les valoriser.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'enjeu des 15 prochaines années portera sur le développement des modes de transports, la réduction de la fracture numérique et l'accès aux services de proximité en zone rurale. Par souci d'égalité sociale, nous devons veiller à en assurer le nombre suffisant et la diversité (santé, petite enfance, commerces, etc.). Evidemment l'habitat devra être diversifié, car bien vivre sur le territoire, c'est d'abord y habiter, trouver le logement qui répond à ses attentes, quels que soient ses moyens, accompagné des services inhérents à un quotidien facilité (gestion des déchets, environnement paysager, sécurité de nos routes, etc.).

La tâche est immense, mais notre volonté pour l'accomplir l'est tout autant.

Avec un esprit communautaire et constructif et dans la mesure de nos moyens financiers, nous ferons le maximum pour ce territoire, pour que chacun puisse « Bien vivre ensemble sur le territoire ».



Jacques CASSIAU-HAURIE
Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez

SOMMAIRE

1 - Pôle Développement économique

1. L'animation et les aides aux entreprises	4
2. La politique foncière.....	9
3. L'agriculture.....	10
4. Le commerce et l'artisanat.....	10
5. La contribution à la dynamique locale.....	11
6. Le tourisme	13

2 - Pôle Aménagement du territoire

1. Les principaux investissements	23
2. Bâtiments.....	38
3. Urbanisme.....	45
4. L'aménagement numérique du territoire.....	47

3 - Pôle Environnement

1. Les aides énergie.....	49
2. La gestion des déchets	52
3. Les risques technologiques et naturels	53
4. La surveillance de la qualité de l'air	57

4 - Pôle Animation du territoire

1. L'enfance – L'enseignement	61
2. L'habitat.....	65
3. Les transports.....	67
4. La culture	68
5. Les politiques contractuelles	73

5 - Pôle Ressources

1. Les finances.....	76
2. La communication	80
3. L'informatique.....	82
4. Le personnel	85
5. La vie associative	87
6. Le système d'information géographique (SIG).....	89

1 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget 2016 consacré au développement économique a été largement réalisé. Les actions menées et les réalisations sont développées au travers des six chapitres suivants :

- 1 - L'animation et les aides aux entreprises
- 2 - La politique foncière
- 3 - L'agriculture
- 4 - Le commerce et l'artisanat
- 5 - La contribution à la dynamique locale
- 6 - Le tourisme

1. L'ANIMATION ET LES AIDES AUX ENTREPRISES

2016 constitue, pour les communautés de communes, en matière d'aides directes aux entreprises, une année charnière, après la promulgation de la loi NOTRe et pendant la rédaction du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) par la région Nouvelle-Aquitaine.

En effet, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué à la Région la compétence (quasi) exclusive en matière de développement économique. Ainsi, elle définit sur son territoire les régimes d'aides aux entreprises et décide de l'octroi de ces aides. La loi a entendu encadrer l'exercice de ces nouvelles compétences et l'action conjointe des collectivités en demandant à la Région d'élaborer le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui doit être adopté dans l'année qui suit le renouvellement de la Région.

Pour la Région, il s'agit d'élaborer une vision pour le développement économique pour les 10-15 ans à venir. En effet, ce schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional (Art. L 4251-13).

Il organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements. Les aides aux entreprises des autres collectivités territoriales et de leurs groupements devront être compatibles avec le SRDEII.

Les communautés de communes restent toutefois compétentes en matière d'immobilier d'entreprises.

1.1. Aides à l'immobilier d'entreprise

a) 3CMETAL

La SARL 3CMETAL, à Sauvelade, œuvre dans le domaine de la tuyauterie industrielle et de la chaudronnerie, à destination notamment de l'industrie pétrolière et chimique. Elle travaille sur le bassin de Lacq et a développé toute une offre de service pour la maintenance d'équipements de forage, essentiellement pour des travaux de structure sur rigs offshore, à l'international.

3CMETAL emploie 31 personnes (hors apprentis) à Sauvelade en 2016, avec un accent particulier mis sur l'apprentissage - 3 apprentis en poste alors. Les effectifs ont présenté une hausse de 35 % en 5 ans. En plus de ces effectifs permanents, du fait de son activité de projets, 3CMETAL pourvoit aussi une source importante d'emplois temporaires à des intérimaires locaux.

Le site de Sauvelade comprend aujourd'hui un atelier de préfabrication de 2 000 m² et des bureaux, l'effectif se répartissant à moitié entre les deux.

3CMETAL, depuis son siège de Sauvelade, vise aujourd'hui à consolider sa croissance en devenant un pôle de support pour ses filiales basées en Afrique du Sud, en Namibie, à Dubaï et en Malaisie : à Sauvelade sont basées la direction technique, la direction financière, la direction du pôle négoce et la direction des ressources humaines, services qui sont en train de renforcer leurs effectifs afin de faire face au développement du groupe.

Cela conduit l'entreprise à renforcer son investissement à Sauvelade via une extension de ses bureaux d'environ 200 m², couplée à la réfection complète des vestiaires ateliers (incluant sanitaires et réfectoire). Le projet, estimé à 388 490 € HT, devait permettre d'accueillir 3 nouveaux collaborateurs à échéance de janvier 2017.

Le conseil communautaire réuni le 14 novembre 2016 a décidé d'octroyer une subvention de 38 849 €, représentant 10 % de l'assiette éligible retenue à hauteur de 388 490 € HT.

b) ORTEC

La SAS ORTEC SERVICES INDUSTRIE est implantée à Pardies depuis 2013 et sur le bassin de Lacq depuis 1987 après le rachat de l'entreprise Buzzichelli.

L'entreprise travaille dans le secteur de l'industrie chimique et pétrochimique et dans le secteur de l'hydroélectricité, à la fois pour la maintenance et les travaux neufs.

Pour cela, elle regroupe une multitude de métiers en interne, dans les secteurs de la maintenance mécanique, du nettoyage industriel, du lavage, de l'assainissement, des études, fabrication de tuyauterie et chaudronnerie, des travaux pour ouvrages hydrauliques.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise souhaite rapprocher et développer ses fonctions supports pour plus d'efficacité sur le site de Pardies.

Pour cela, elle a besoin d'aménager un bâtiment aujourd'hui inoccupé, sur son emprise foncière. La réhabilitation de ce bâtiment en espace tertiaire comprend la réalisation d'une dizaine de bureaux, de vestiaires et d'une salle de réunion.

Le conseil communautaire réuni le 12 décembre 2016 a décidé d'octroyer une subvention de 7 915,80 €, représentant 10 % de l'assiette éligible retenue à hauteur de 79 158 € HT.

c) Construction d'un hôtel d'entreprise pour CANOE

La communauté de communes de Lacq-Orthez et Chemparc ont été sollicités par CANOE (Composites en Aquitaine, Nanostructures Organiques) qui souhaite bénéficier d'un bâtiment adapté à son activité et proche des utilités industrielles du bassin de Lacq.

CANOE est une plate-forme de recherche et développement sur les matériaux polymères thermoplastiques.

Elle a occupé un module de Chemstart'up de 2012 à décembre 2015. Le projet développé alors a pu poursuivre son développement à Pau au sein de la technopôle Hélioparc dans un nouveau bâtiment construit pour son compte au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Le nouveau bâtiment, de 800 m², a pour but de recevoir l'installation sur le bassin de Lacq d'un pilote unique en France, qui permettra de développer une filière sur les fibres de carbone à bas coût biosourcées. Cette ligne de carbonisation nécessite une infrastructure nouvelle, construite en milieu industriel.

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Lacq-Orthez, d'un budget de 1 000 000 € HT, subventionné à hauteur de 800 000 € par la région Nouvelle-Aquitaine, a vu le commencement du chantier le 4 octobre 2016.

1.2. Animation économique et accueil de jeunes entreprises

La communauté de communes de Lacq-Orthez a **repris en gestion directe au 1^{er} septembre 2016, le réseau de pépinières d'entreprises**, dont la gestion était précédemment confiée à l'association Eurolacq Entreprises.

Le réseau de pépinières compte 4 pépinières d'entreprises, à Arthez-de-Béarn, Artix, Biron et Monein, dont les bâtiments étaient déjà propriété de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Pour effectuer cette reprise d'activité, la communauté a dû racheter l'actif de l'association, comprenant son activité de gestion du réseau et une activité de formation, pour un montant de 10 000 €.

Afin d'honorer les **contrats de formation** en cours, la communauté de communes est devenue organisme de formation. Ces formations portent sur la création d'activité, l'objectif étant de côtoyer des porteurs de projet susceptibles de concrétiser leur projet en pépinières et d'apporter un soutien aux administrés du territoire en matière d'accompagnement à la création.

La communauté de communes en a profité pour étendre le **programme d'animation économique** construit autour de l'espace de travail partagé et de coworking du Pôle I.Etech au réseau de pépinières d'entreprises, tout en restant ouvert à tous, afin d'apporter de l'information économique aux jeunes entreprises, de leur permettre de croiser d'autres professionnels pour échanger et développer des partenariats. Cela permet aussi de s'appuyer sur les locaux des pépinières pour apporter un service de proximité en maillant le territoire. Cela se traduit par des temps d'information de 2 h par quinzaine.

a) Le programme d'animation économique

Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2016, 7 animations ont été organisées, 4 à Artix, 1 à Biron, 1 à Monein, 1 à Orthez.

100 personnes se sont déplacées pour y assister, hors intervenants.

Date	Lieux	Thèmes
16/09/16	Artix	Comment booster sa prospection commerciale ?
30/09/16	Orthez Pôle I.Etech	Echange de cartes de visite - Rencontres des entrepreneurs du territoire
14/10/16	Artix	Les réseaux professionnels ? Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi ? Comment ?
28/10/16	Monein	Comment accéder aux marchés publics et appels d'offres ?
10/11/16	Artix	Echange de cartes de visite - Rencontres des entrepreneurs du territoire
25/11/16	Biron	Embauches et première embauche : passer le cap ! Comment ? Pourquoi ? Les aides possibles...
09/12/16	Artix	La protection, les cotisations et contributions sociales du travailleur indépendant (commerçant, artisan et profession libérale)

Le programme d'animation fait l'objet d'une préparation trimestrielle.

b) La formation

La communauté de communes a repris les marchés de formation détenus par Eurolacq Entreprises. Cependant, la réglementation ne l'autorise à honorer des prestations que sur son territoire et pour ses administrés. Le personnel de l'association, transféré à la communauté de communes, a continué à assurer ces prestations.

Ces prestations peuvent aussi bien être des actions de formation dans le cadre de sessions collectives que des accompagnements dans le cadre de suivis individuels.

Voici les marchés honorés en 2016 pour 3 063 € de recettes :

Intitulé du Marché	Acheteur
Lot N° 2016I227S03456 : Entrepreneurs : création, reprise de petite entreprise Aquitaine Sud Landes, Pyrénées-Atlantiques	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Lot 7 ATL (Atelier Pôle Emploi) : Dordogne, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées-Atlantiques	Direction Régionale de Pôle Emploi Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes
Lot 3 : Action d'accompagnement, en tant que référent unique, des bénéficiaires du RSA dans leurs parcours de création d'activité et de travailleurs indépendants sur le Béarn	Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
Marché DI-2013-1 Conseil à la création ou reprise d'activité	AGEFIPH
LOT n° 15 : Créa 40 - 64 Conseil à la création ou reprise d'activité	AGEFIPH
BGEA Module gestion économique et financière d'une entreprise	CHAMBRE DES METIERS DE REGION AQUITAINE

Ainsi, 83 personnes ont bénéficié d'un accompagnement ante-crédation, 8 ont concrétisé leur projet.

c) L'accueil en pépinières

▪ Les entreprises hébergées en pépinières

Au moment de la reprise du réseau de pépinières, celui-ci comptait :

- 11 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Artix (bureaux + ateliers),
- 6 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Biron (bureaux + ateliers),
- 4 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Monein (bureaux + ateliers),
- 2 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises artisanale à Arthez-de-Béarn (ateliers équipés de vestiaires et d'un bureau).

Au 31/12/2016, le nombre d'entreprises a diminué :

- 9 entreprises à Artix,
- 6 à Biron,
- 4 à Monein,
- 2 à Arthez.

En revanche, 3 entreprises ont augmenté la surface occupée.

15 entreprises occupent des locaux dans le cadre d'une convention pépinières, 6 occupent des locaux dans le cadre d'une convention hôtel d'entreprises.
Soit 21 entreprises, dont 2 SCOP, 70 emplois.

Parmi les dirigeants (y compris cogérants), 24 hommes, 2 femmes.

Les recettes en termes de loyer s'élevaient à 56 555 €.

- **L'accueil de porteurs de projet**

Dans le cadre de son activité et dans la perspective de capter de nouveaux prospects à l'entrée en pépinières, le service animation et aide aux entreprises, ainsi que le service artisanat commerce, reçoivent des porteurs de projet à différents stades de maturité de leur projet. Certains sont également orientés vers la bourse aux locaux de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

- d) L'accueil en espace de travail partagé et de coworking**

La communauté de communes de Lacq-Orthez compte un espace de travail partagé et de coworking à Orthez, au Pôle I.Etech.

Cette offre de service permet à toute entreprise, salarié, porteur de projet, indépendant, etc. de bénéficier d'un espace professionnel fonctionnel en dehors du domicile et de l'entreprise. Cela peut permettre à un indépendant sans local de recevoir un partenaire ou un client dans un endroit professionnel, à une jeune entreprise de démarrer avec des charges minimisées en n'utilisant le bureau que les jours nécessaires, etc.

Cela constitue donc une offre de service complémentaire en termes d'accueil d'entreprises. Parallèlement, cela permet de faire connaître cet hôtel d'entreprises.

L'utilisation se fait donc à la demande, sur réservation. Il est possible de réserver et d'utiliser un bureau individuel ou un espace de travail dans un bureau partagé ou la salle de réunion.

En 2016, 36 personnes avaient une convention d'utilisation active ; les utilisations sont très variables, de l'utilisation très ponctuelle à l'utilisation régulière.

Cette activité a généré une recette de 2 650 €.

1.3. Actions transversales de services aux entreprises – La signalétique économique

Depuis 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a lancé les études nécessaires à la mise en place d'une signalétique économique harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Cette étude a fait l'objet de plusieurs phases :

- Phase 1 : l'étude du schéma directeur des ZAE,
- Phase 2 : le projet de définition de rabattement vers les ZAE,
- Phase 3 : le projet de signalisation interne à chacune des zones.

En 2016, était validé le lancement de la mise en œuvre de la signalétique de rabattement vers les zones d'activités. Le bureau d'études a remis un document complet permettant le positionnement des panneaux dans le respect des normes nationales et du règlement départemental. La mise en œuvre de ce rabattement constitue un réel service pour les usagers de la route et permet de tenir compte des résultats de l'étude avant qu'elle ne

devienne obsolète. Le coût de cette réalisation, estimé à 71 000 € HT, objet d'une commande en 2016, a finalement fait l'objet d'une facturation de 52 303,51 € HT en 2017.

2. LA POLITIQUE FONCIERE

Les sommes totales allouées à cette politique en 2016, hors budgets annexes, se sont élevées à 669 012 € en recettes. Il n'y a pas eu de dépenses.

2.1. Les recettes

a) Zone Eurolacq 1 à Artix

Un terrain d'une superficie de 4 280 m² a été vendu à la société PR CENTER pour un montant de 62 060 € afin d'y implanter un centre de remise en forme.

Le crédit-bail consenti à la société PYRENEES PREFA étant arrivé à son terme, les 10 000 m² ont donc été rétrocédés pour un montant de 1 994,69 €.

De même, dans le centre d'affaires Michel Carval, les deux crédits baux consentis aux architectes BERNARD DETROYAT et BERNARD LACLAU-LACROUTS sont arrivés à leur terme. Les ventes ont donc été réalisées pour respectivement 4 900 € et 8 050 €.

b) Abidos : société TORAY CARBON FIBERS EUROPE

Dans la continuité de l'action engagée par la communauté de communes afin d'apporter son concours technique à la société TORAY CARBON FIBERS EUROPE pour étendre son périmètre, les rétrocessions de terrain se sont terminées. En 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a vendu la dernière parcelle stockée pour cette entreprise moyennant la somme de 37 917 €.

c) Lacq : société SÉCHÉ ECO INDUSTRIE

La communauté de communes a acquis en décembre 2014 les bâtiments appartenant à la SCI de l'Aubisque. Une partie de cette propriété est louée à la société PLAST RECYCLING. La parcelle AK 82 (d'une superficie de 3 523 m²), inoccupée, a été vendue à la société SÉCHÉ au prix de 78 075 €.

d) Zone du Pont Taulat à Viellenave-d'Arthez

La communauté de communes de Lacq-Orthez a aménagé 2 lots sur la zone du pont Taulat à Viellenave-d'Arthez. Ces lots ont été rétrocédés en 2015. La commune a acquis les parcelles de voirie pour un montant de 16 015 €.

e) Orthez-Biron : base de loisirs

La communauté de communes de Lacq-Orthez, alors propriétaire du restaurant le Grill du lac, avait donné le bien en exploitation à la société CPPL représentée par M. Pierre LAVIGNE dans le cadre d'un contrat de location-gérance. Celui-ci a souhaité acquérir les murs et le fonds de commerce. La vente a eu lieu le 18 mars 2016 moyennant la somme de 300 000 € pour les murs et 160 000 € pour le fonds de commerce.

f) Zone Eurolacq 2

Un délaissé de parcelle contiguë à la zone Eurolacq 2 a été vendu au riverain voisin pour 500 €.

2.2. Les dépenses

Aucune acquisition de foncier nu ou de foncier bâti n'a été réalisée en 2016.

2.3. Les zones d'activités

a) Zone La Geüle à Arthez-de-Béarn

Un terrain d'une superficie de 2 530 m² a été loué à la société DANIEL MOQUET afin qu'elle puisse stocker ses matériaux. Cette location a permis à cette entreprise de s'installer sur le territoire et de créer ainsi 3 emplois. Si l'activité évolue normalement, l'entreprise souhaite acheter ce terrain.

b) Zone N'Haux à Arthez-de-Béarn

La réalisation de cette zone d'une superficie de 1,5 ha a été initiée par la communauté de communes d'Arthez-de-Béarn en 2010. Les travaux ont débuté en septembre 2015 et ont été réceptionnés en juin 2016. Il reste quatre lots à commercialiser.

3. L'AGRICULTURE

Suite à l'adoption de la loi NOTRe le 7 août 2015, les interventions de la communauté de communes de Lacq-Orthez en aides directes auprès des agriculteurs ont dû être abandonnées. C'est ainsi que la convention signée avec l'ADER (accompagnement au maintien et au développement de l'entreprise en ruralité) n'a pas été renouvelée. De même, le dispositif Ensemble pour la relance des agriculteurs fragilisés (ERAF) et l'aide à l'équipement en logiciels informatiques des jeunes agriculteurs n'ont pas été reconduits.

3.1. Les marchés de producteurs de pays

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'organiser des marchés de producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes ont souhaité favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte « Marchés des producteurs de pays » vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes.

En 2016, quatre marchés ont eu lieu, respectivement à Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn. Les producteurs ont proposé des assiettes dégustation très appréciées par les visiteurs. Le succès de ces manifestations est grandissant.

3.2. Autres subventions octroyées

L'association IFOCAP Adour, qui est un institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural agréé par le Ministère de l'agriculture, a perçu une subvention de 4 500 € afin de l'accompagner dans la réalisation de ses missions (formation, accompagnement, recherche et développement).

Une subvention d'un montant de 2 850 € a été octroyée au comice agricole de Lagor, une partie de cette subvention étant consacrée à l'association des éleveurs de blondes d'Aquitaine du territoire. De même, les comices agricoles du canton d'Orthez et de Monein se sont vu octroyer une aide de 1 350 € chacun.

4. LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

La collectivité est engagée depuis juin 2011 dans une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce. La seconde tranche a débuté en juillet 2013 et concerne tout

le territoire hors la ville d'Orthez. Ce dispositif permet aux artisans et commerçants de bénéficier d'aides dans le cadre d'une création d'entreprise ou d'un projet de développement :

- aide au conseil architectural,
- aide au bilan-conseil,
- aide financière pour la réhabilitation ou l'aménagement de locaux et la modernisation de l'outil de travail.

En 2016, 58 969 € d'aides ont été attribués à 11 projets d'entreprise représentant au total 1 313 000 € d'investissements. 6 emplois ont été créés ou vont être créés suite à ces investissements.

Afin de compléter ce dispositif, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu l'activité de l'ADIE pour un montant de 4 950 €. Cette association permet d'aider au financement de projets portés par des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires « traditionnels ».

Les foires (Mourenx et Artix) et les marchés à thème (« Commerces en fête », « Noël à Mourenx » et « Noël à Artix ») ont été réalisés à hauteur de 202 410 €.

Le soutien à l'office de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq à hauteur de 60 000 € a permis de valoriser l'offre locale en diffusant d'importantes campagnes de communication (annuaire des 175 commerçants et artisans adhérents, guide thématique, etc.), en créant des animations commerciales et en proposant une visibilité pour les adhérents sur les foires de Mourenx et Artix. L'association développe également les réseaux professionnels en organisant des rencontres thématiques et des formations.

L'élaboration d'un schéma de développement commercial a été validée le 16 février 2016. Le diagnostic, présenté en octobre 2016, fait état des constats synthétiques suivants :

- Maillage territorial relativement équilibré,
- Diversité de l'armature commerciale,
- Saturation de l'offre alimentaire (concentrée sur les hypermarchés),
- Carence en produits d'équipements de la maison et de la personne,
- Formes de ventes alternatives marginales,
- Impacts du tourisme très faible,
- Commerce et services = 1ère source d'emplois sur le territoire (n° 1 : alimentaire),
- Suprématie des pôles périphériques d'Orthez et de Mourenx
→ avec pour conséquence le développement de la vacance des locaux en centre-ville.

Ce diagnostic sera suivi d'une réflexion sur les enjeux qui permettront d'orienter une stratégie d'intervention de la communauté de communes. Un plan d'actions sera proposé à l'issue de la validation de la stratégie.

5. LA CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, pour un montant de 814 443 €, de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations et organisations qui travaillent au quotidien au développement du territoire.

Parmi les bénéficiaires de ces aides, on peut noter :

- **Lacq Odyssée** : l'association a bénéficié, en mars 2016, d'une subvention de 55 000 € puis, en novembre 2016, d'une aide exceptionnelle complémentaire de 25 000 € afin de lui permettre de faire face à des difficultés passagères.

- **Lacq Plus** à qui une subvention de 13 500 € a été attribuée.
- **Job Express** a bénéficié d'une subvention de 5 400 €.
- **Chemparc** : la participation statutaire pour Chemparc s'est élevée à 90 000 €.
- **La Plateforme d'Initiative Locale (PFIL)**

Elle soutient les créateurs de petites entreprises en leur accordant un prêt d'honneur. Une subvention de 6 300 € lui a été attribuée en 2016.

- **Les unions locales de syndicats du complexe industriel :**

Une subvention globale de 13 500 € a été accordée aux trois organisations syndicales présentes sur le complexe industriel.

- **Centre social Lo Solan**

L'association Lo Solan mène des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation.

La communauté de communes Lacq-Orthez lui a alloué une somme de 29 340 € pour réaliser les actions suivantes :

- 18 850 € pour l'auto-école associative code et conduite, afin de permettre à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale d'accéder à la mobilité par le biais de la formation au code de la route et à la conduite, ce qui facilitera d'autant plus leurs recherches d'emplois.
- 2 030 € pour la lutte contre l'illettrisme, pour répondre aux besoins et aux demandes de formation de la population du bassin d'emploi Lacq-Oloron-Orthez notamment en direction des femmes et des jeunes déscolarisés.
- 8 460 € pour l'espace bien-être et solidaire. Cette action vise à un accompagnement autour de la valorisation de l'image auprès de personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

- **Association Transition, porteur du PLIE du bassin de Lacq**

L'association Transition, créée le 8 mars 2000, déclarée au Journal Officiel, a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toutes les actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi sur le bassin de Lacq.

Le PLIE, plateforme partenariale sur le territoire, réunit les acteurs concernés autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour faciliter l'accès à un emploi durable à des personnes en « difficulté ». Il assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la construction de parcours vers l'emploi pour les participants.

Pour atteindre son objet, il se fixe les axes suivants, déclinés en actions concernant le public, les entreprises et le territoire :

- l'animation et l'ingénierie territoriale,
- la structuration et coordination des parcours.

Il conçoit des projets qui concourent à l'amélioration et à la diversification de l'offre d'insertion. Il mobilise les acteurs dans des dynamiques de projets innovants.

Pour 2016, la collectivité a apporté son concours pour un montant total de 135 139 € avec comme axe d'interventions :

- Pour un montant de 121 094 € :
 - Animation territoriale et ingénierie territoriale,
 - Structuration et coordination des parcours,
 - Intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics.

- Pour un montant de 14 045 € :
 - Le financement d'actions spécifiques : la gestion du poste d'entretien du centre Yves Dréau, poste mutualisé entre la Mission locale, le Greta Béarn-Soule et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

▪ **Mission Locale Jeunes Mourenx**

Les objectifs de la Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez sont :

- de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en s'attachant en priorité à prendre en compte les publics les plus défavorisés du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- d'associer les publics à la conception des actions qui sont mises en place pour eux,
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion les concernant,
- de susciter une concertation permanente entre l'association et tous les partenaires qui ont un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs en vue de relayer, renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci dans le cadre de leurs compétences propres. La Mission locale pourra être amenée, dans certains cas et sous réserve de l'accord de son conseil d'administration, à développer des actions spécifiques intéressant tout ou partie des territoires concernés,
- d'accompagner les politiques de développement économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée en 2016 à soutenir l'objectif général que la Mission locale s'emploie à mettre en œuvre : l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a apporté son concours pour un montant total de 200 309,64 €.

6. LE TOURISME

6.1. La promotion du tourisme

a) Sur l'ex-communauté de communes de Lacq (CCL) : l'office de tourisme Cœur de Béarn

L'office de tourisme Cœur de Béarn a été créé en 2007 par le Syndicat mixte du Pays de Lacq. La communauté de communes de Lacq-Orthez lui délègue les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation sur le territoire de l'ex-CCL.

Par délibération en date du 06/02/2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé la signature de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'office de tourisme

Cœur de Béarn qui court du 01/01/2014 au 31/12/2016. L'office de tourisme Cœur de Béarn emploie 6 ETP. Pour l'année 2016, une subvention de 264 000 € lui a été attribuée.

La communauté de communes a financé en investissement trois bornes d'informations touristiques pour un montant de 42 497 € : Monein en 2014 (vitrine office de tourisme), Arthez-de-Béarn en 2015 (vitrine de la bibliothèque) et Mourenx en 2016 (Mix). Budget 2016 : 17 701,20 €. Coût de fonctionnement 2016 : 1 484,40 €.

b) Sur l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez (CCCO) : le syndicat mixte du Béarn des Gaves (SMBG)

La CCCO adhère au Syndicat mixte du Béarn des Gaves depuis 2005. Le SMBG a deux compétences :

- Le tourisme stricto sensu (accueil, information, promotion et commercialisation) qui est délégué à l'office de tourisme Béarn des Gaves. Le SMBG lui verse pour cela une subvention de fonctionnement de 382 787 €. Personnel de l'OTBDG : 10 salariés.
- Le portage du label Pays d'Art et d'Histoire directement par le SMBG. Personnel : 1 agent de la communauté de communes mis à disposition pour gestion du SMBG et du Pays d'Art et d'Histoire + 1 animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Pour l'année 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a versé au SMBG une contribution de 176 089 €.

▪ Opération Saveurs et savoir-faire en Béarn des Gaves :

- Pour décliner l'opération, les quatre communautés de communes du Béarn des Gaves ont mis en place une route des Savoir-faire comprenant des artisans d'art et artistes. Chaque année, chaque communauté de communes met en place une animation sur son territoire. En 2016, pour la communauté de communes de Lacq-Orthez, le CPIE a proposé une journée d'animation le 12 novembre chez Julien Labatut, horloger à Saint-Boès. Coût : 375 €.
- En 2016, il y a eu un entrant pour la communauté de communes de Lacq-Orthez : Sébastien Arnouts, photographe à Orthez.

6.2. Les aides au classement touristique

Afin de promouvoir une image qualitative du territoire, le règlement d'intervention économique de la communauté de communes prévoit deux types d'aides au tourisme :

- **aide au classement des hébergements touristiques** (meublés de tourisme, hôtels de tourisme, campings) : elle vise à inciter les propriétaires à solliciter le classement national des hébergements touristiques en prenant en charge une partie des frais générés par la visite d'accréditation.
- **aide au classement des restaurants au titre de « maître restaurateur »** : elle vise à inciter les propriétaires de restaurants à solliciter le titre « de maître restaurateur » en prenant en charge une partie des frais générés par la visite d'accréditation.

Dans les deux cas, l'aide accordée s'élève à 80 % pour une dépense plafonnée à 800 € TTC, soit une aide maximale de 640 €. En contrepartie de l'aide allouée, l'hébergeur s'engage à être partenaire de l'office de tourisme Cœur de Béarn pendant 5 ans.

Lors du conseil du 21/03/2016, la communauté de communes a décidé de compléter ce dispositif par une **aide à l'obtention du label « cuisine gourmande »**, qui, avec le

titre de maître restaurateur, sont les deux seuls labels de qualité reconnus par l'Etat et vérifiés par des audits mystères. La commune qui bénéficie d'un restaurant possédant le label de « cuisine gourmande » peut obtenir l'appellation « village gourmand ».

En 2016, 6 propriétaires de meublés ont été aidés par la communauté de communes de Lacq-Orthez pour le classement de leurs hébergements touristiques pour un montant total de 1 030 €.

Nom – Prénom - Ets	Commune	Classement	Montant de l'audit	Montant de l'aide accordée
EATOUGH Martin	Monein	4*	390,00 €	312,00 €
DESPONTS Thierry	Monein	4*	160,00 €	128,00 €
HAUTBOIS Gérard	Maslacq	4*	160,00 €	128,00 €
GALIPIENZO Mireille	Bellocq	2*	160,00 €	128,00 €
ROKS Dirkje	Mesplède	3*	160,00 €	128,00 €
PAULY Marie-Madeleine	Labastide-Cézeracq		160,00 €	128,00 €

6.3. Taxes de séjour

a) **Sur le territoire de l'ex-CCCO**

Taxe collectée du 01/01 au 31/12 au réel. Taxe harmonisée à l'échelle du Béarn des Gaves.
Montant récolté en 2016 : 16 233,83 €.

Catégories d'hébergements	Tarif
Hôtels, résidences 4 étoiles *	1 €
Hôtels, résidences 3 étoiles *	0,90 €
Hôtels, résidences 2 étoiles *	0,80 €
Hôtels, résidences 1 étoile *	0,60 €
Hôtels, résidences, parcs résidentiels de loisirs en attente de classement ou sans classement *	0,40 €
Meublés 4 étoiles *	1 €
Meublés 3 étoiles *	0,80 €
Meublés 2 étoiles *	0,70 €
Meublés 1 étoile *	0,60 €
Meublés et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement *	0,40 €
Chambres d'hôtes *	0,60 €
Terrains de camping/caravanage 4 et 5 étoiles **	0,55 €
Terrains de camping/caravanage 3 étoiles **	0,40 €
Terrains de camping/caravanage 0, 1 et 2 étoiles, aire naturelle **	0,22 €
Villages de vacances grand confort 4 et 5 étoiles *	0,70 €
Village de vacances confort 0, 1, 2 et 3 étoiles *	0,60 €

b) Sur le territoire de l'ex-CCL

Taxe collectée du 01/05 au 30/09 au réel.

Montant récolté en 2016 : 11 724,09 €.

10 888,30 € ont été reversés à l'office de tourisme Cœur de Béarn.

Catégories d'hébergements	Tarif
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles *, 5 étoiles *	0,72 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles *	0,55 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles *	0,33 €
Hôtels, résidences et meublés 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles *	0,22 €
Hôtels, résidences, meublés et hébergements assimilés, villages de vacances en attente de classement ou sans classement *	0,22 €
Chambres d'hôtes *	0,30 €
Terrain de camping/caravanage 3, 4 et 5 étoiles **	0,22 €
Terrain de camping/caravanage 0, 1 et 2 étoiles **	0,22 €
Gîtes de groupe et d'étape *	0,22 €

c) Taxe additionnelle à la taxe de séjour du conseil départemental des P.A.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a versé 2 270,14 € au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle.

6.4. Base de loisirs Orthez-Biron

a) Bilan de la saison 2016

▪ Ouverture de la plage et des loisirs aquatiques

- La plage :

La baignade surveillée sur la plage de la base de loisirs a été ouverte du 15/06 au 31/08 :

- du 15/06 au 30/06 les mercredis, samedis et dimanches de 12h à 18h,
- du 01/07 au 31/08 tous les jours de 11h à 19h.

La période d'ouverture comprenait 69 jours. Sur ces 69 jours :

- La plage a été ouverte 66 jours.
- Elle a été fermée 3 jours : 2 en juin et 1 en juillet en raison du mauvais temps.
- En juin, sur 7 jours d'ouverture, il y a eu 1 seul jour de beau.
- En juillet et août, il y a eu 21 jours de mauvais temps (dont 4 jours de pluie) et il a fait beau 41 jours.

- Les pédalos :

Les pédalos ont fonctionné sur la même période que la plage.

- Le toboggan aquatique :

Le toboggan aquatique a fonctionné du 01/07 au 31/08 de 14h à 19h.

- **Tarifs de l'espace baignade**

Les tarifs sont identiques depuis 2014.

- **Bilan de fréquentation :**

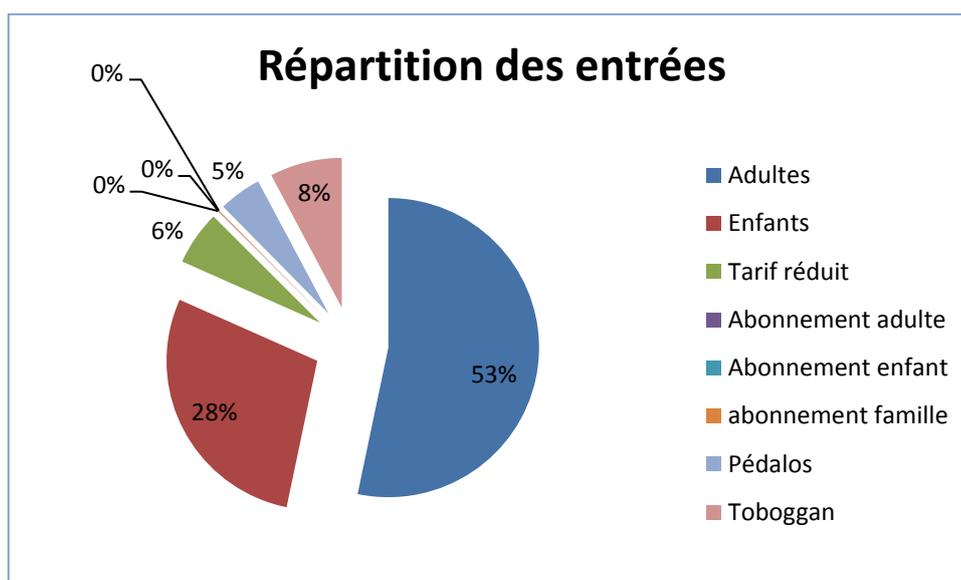
- **Bilan global**

	2014		2015		2016	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Adultes	9 736	29 208	11 920	35 760	12 777	38 331
Enfants	5 316	7 974	6 522	9 783	6 817	10 225,50
Tarif réduit	913	2 282,5	1 376	3 440	1 404	3 510
Abt adulte	23	690	15	450	10	300
Abt enfant	1	20	0	0	1	20
Abt famille	17	1 020	26	1 560	20	1200
Pédalos	1 060	3 180	921	2 763	1 100	3 300
Toboggan	1 185	3 555	1 548	4 644	1 858	5 574
TOTAL	18 251	47 929,5	22 328	58 400	23 987	62 460,50

L'espace aquatique a été fréquenté par 23 987 personnes (entrées payantes) pour une recette totale de 62 460,50 €.

Sur les deux mois de juillet et août, la fréquentation a augmenté de 18 % par rapport à 2015 (+ 3 554 personnes).

- **Répartition des entrées**



- Entrées plages : la majorité des entrées provient des familles (adultes et enfants) pour 81 %. 6 % sont des tarifs réduits (groupes, étudiants, PMR, carte d'hôte). Il y a peu d'abonnements.

- Pédalos : il y a eu 1 100 locations soit + 20 % par rapport à 2015.
- Toboggan aquatique : il a été fréquenté par 1 858 personnes, soit + 20 % par rapport à 2015.

- **Fréquentation moyenne par jour :**

La fréquentation moyenne par jour d'ouverture a augmenté : il y a eu en moyenne 363 personnes par jour (338 en 2015) pour une recette de 946 € (885 € en 2015).

La fréquentation la plus élevée est le dimanche par beau temps (8 dimanches entre 500 et 1 000 personnes).

- **Fréquentation par nombre de personnes :**

	< 100 pers	Entre 100 et 500 pers	> 500 pers
2014	26 jours	32 jours	13 jours
2015	22 jours	29 jours	15 jours
2016	23 jours	24 jours	20 jours

En 2016 :

- 36 % de jours entre 100 et 500 personnes,
- 34 % de jours de moins de 100 personnes,
- 30 % de jours à plus de 500 personnes. 4 jours ont dépassé les 1 000 personnes.

- **Fréquentation par mois :**

	Juin			Juillet			Août			Septembre		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Adultes	640	1 452	250	3 160	5 182	4 860	4 879	5 229	7 667	1 057	57	
Enfants	312	653	135	1 849	2 979	2 737	2 678	2 869	3 945	471	21	
Tarif réduit	17	48	29	364	613	461	371	708	914	62	7	
Abt adulte	11	7	4	12	8	6	0	0	0			
Abt enfant	0	0	0	1	0	0	0	0	1			
Abt famille	3	9	3	13	17	15	1	0	2			
Pédalos		80	21	394	394	451	546	442	628	116	5	
Toboggan				521	782	724	657	766	1 134			
Total	983	2 249	442	5 988	9 975	9 254	9 196	10 016	14 291	1 706	90	

2016 / 2015 :

- Juin : - 80 % (mauvais temps les week-end),
- Juillet : - 7 %,
- Août : + 43 %,
- Septembre : pas d'ouverture.

- **Centres de loisirs :**

20 centres de loisirs hors territoire communauté de communes de Lacq-Orthez ont été accueillis, ce qui représente 542 personnes pour une recette de 997 €.

▪ **Le personnel saisonnier**

Comme convenu dans le POSS, 6 saisonniers ont été embauchés pour la surveillance de la baignade :

- 1 MNS chef de poste BEESAN,
- 1 MNS adjoint BEESAN,
- 4 surveillants de baignade BNSSA.

Une saisonnière a été embauchée pour 4 jours à l'accueil de la plage.

▪ **La clientèle :**

Origines :

- 37 % : agglomération paloise,
- 21 % : département 64 (hors agglomération de Pau et hors communauté de communes),
- 15 % : communauté de communes de Lacq-Orthez,
- 13 % : reste de la France (région parisienne, départements 33, 31, 01, 06, 59, 29, 36, 61),
- 10 % : départements voisins 40 et 65,
- 4 % étrangers (anglais, espagnols, allemands, portugais). Les autres années peu d'étrangers.

▪ **Communication :**

- Presse,
- Flyers,
- Affiches sucette,
- 4x3
- Carte touristique du CDT,
- Petit Futé,
- Poches à pain,
- Magazine de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Radios,
- Site internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Page Facebook base de loisirs : gérée par le service tourisme,
- Signature mails communauté de communes,
- Google Adwords.

b) Frais de fonctionnement de la base de loisirs

Les frais de fonctionnement (hors animations) se sont élevés à 39 652,05 € : fournitures d'entretien et de petit équipement, contrats, maintenance, entretien, assurances, locations, fourniture de sable, fournitures plage, contrôle ARS de l'eau, etc.

c) Investissements réalisés

▪ **Passerelle**

La passerelle qui mène à la plage a subi deux crues successives en juin 2013 et janvier 2014 qui l'ont fortement endommagée. Suite à la crue de juin 2013, le Conseil régional a

octroyé à la communauté de communes de Lacq-Orthez une subvention d'un montant de 118 417 € pour les dégâts subis sur l'ensemble du site.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Delanne & Co (12 987,50 € HT) et à Verdi ingénierie (15 138 € HT). Les études de sols (Hydrogéotechnique) ont représenté 15 764,45 € HT.

La nature des travaux : réfection partielle de la maçonnerie et pose d'une passerelle sur l'ouvrage maçonné existant (ossature métallique et sol en bois) : lot 1 BTPS 20 171 € HT et lot 2 Housset Métal 121 675 € HT. Autres frais : coordonnateur SPS (SO coordination) 798 € HT, contrôleur travaux (Anco) 4 400 € HT.

Le chantier s'est déroulé de février à mars 2016. La passerelle a été rouverte aux passants le 29 mars 2016.

Coût total : 190 933,95 € HT, dont 155 825,50 € HT sur le budget 2016.

▪ Divers investissements

- Poursuite du programme de renouvellement des jeux pour enfants : 78 357,70 € + 4 010,15 € de maçonnerie,
- Sécurisation entrée : portiques 22 893 € HT + parking 8 648,80 € HT,
- Renouvellement des équipements sportifs : 15 362 € HT,
- Renouvellement mobilier : 5 943,66 € HT,
- Armoire anti-feu garage : 2 492 € HT,
- Signalétique : 4 950 € HT.

▪ Vidange du lac

Pour améliorer la qualité des eaux et lutter contre la prolifération de cyanobactéries, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé, lors d'une réunion avec les services de l'Etat le 17/12/2015, de procéder à une vidange du lac.

Etapes :

- 06/04 : maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet Artelia (27 215 €).
- Relevé bathymétrique : 15 719,50 €.
- 14/10/2016 : arrêté d'autorisation obtenu.
- 03/10 au 07/10 : bioépuration de l'eau par épandage de carbonate de calcium naturel (craie cocolithique) et de bactéries aérobies afin de dégrader les vases organiques en suspension et améliorer la transparence. Coût : 53 180 €.
- 17/10 : ouverture de la vanne de vidange.
- 17/10 au 04/11 : pêche réalisée en interne par 2 agents recrutés spécialement.
- 07/11 au 11/11 : pêche par un professionnel (42 530 €). Au total, 4 tonnes de poissons ont été transportées dans le gave et dans les lacs alentours. Cette action a diminué la pression des nombreux poissons dans le lac dont les poissons zooplanctivores ou benthiques qui fouillent le fond du lac, soulèvent la vase et sont pour partie responsables de la turbidité de l'eau.
- 28/11 : début travaux roselière et réfection ouvrage vidange (189 437 €). Les quelques 10 000 plants de roseaux vont capter les matières en suspension et les nutriments (nitrates, phosphates) provenant du bassin versant amont.

Coût sur budget 2016 : 85 784,50 €.

d) Loyers base de loisirs

Loyers reçus en 2016 :

- Ski nautique : 4 236,80 € HT,
- Buvette plage : 1 250 € HT,
- Topwatt : 1 829 € HT,
- Fermages : 2 530,38 € HT.

e) Animations base de loisirs

▪ La fête du lac samedi 4 juin 2016

- Programme de 10h à 18 h
 - Jeux pour enfants (*Créa sud*) :
 - 4 Structures gonflables et ludiques,
 - 5 Jeux en bois (5 ans et +),
 - 4 karts à pédales pour enfant avec circuit (6 ans et +).
 - Parcours d'accrobranche (*Pyrénées-Oz*).
 - Balades en poneys et parcours de maniabilité (*Les petits sabots de Monein*).
 - Initiation au tir à l'arc tout public et challenge féminin journée nationale (*Les robins béarnais*) + arc trap (*Lezarcs*).
 - Animation ski nautique (*Ski nautique club orthézien*).
 - Initiation au beach-volley et jeux ludiques pour enfants (*Les Genêts de Mesplède*).
 - Découverte de la pétanque : initiation et démonstration (*Le cochonnet bironnais*). Animations gratuites.
- Orthez Hand Club : tournoi de sandball sur la plage sur 2 jours (3 et 4 juin).
- Soirée à partir de 19h : animation festive et feu d'artifice.

Budget : 7 682,85 €. Plus de 4 000 participants.

▪ Autres animations :

- Samedi 2 juillet en partenariat avec le CPIE et la Fédération départementale des chasseurs : pédalo nature (jeu de piste sur le lac à faire en pédalo). Côté Saligue aux oiseaux : atelier de bricolage pour faire des instruments de musique verte, parcours sur les oiseaux d'eau et les traces des animaux sauvages. Fréquentation : 50 personnes. Coût : 350 €.
- Samedi 27 août en partenariat avec le CPIE : animations « Les chauve-souris, maîtresses de la nuit ». 30 participants. 250 €.
- Conception d'une chasse au trésor par le CPIE pour les scolaires : 750 €.

6.5. Plan local de randonnées

La communauté de communes de Lacq-Orthez a créé et gère 57 chemins de randonnées sur environ 750 km.

Budget réalisé : 99 858,10 €.

a) Entretien du PLR

- Entretien des chemins (fauchage manuel et mécanique) : 81 963,90 €.
- Petits travaux et mobilier : 3 391,19 €.
- Petits équipements : 1 309,27 €.

b) Animations scolaires

Animations des sentiers d'interprétation de Monein, Mourenx et Lendresse :

- Prestations animations : 5 010 €.
- Transport : 4 600,62 €.
- Total : 9 610,62 €.

Sentier Mourenx : 10 écoles.

Sentier Monein : 10 écoles.

Sentier Lendresse : 12 écoles.

Total de 737 élèves.

c) Journée de la randonnée

La 10^{ème} journée de la randonnée a été organisée à Doazon le 18/09 en partenariat avec les associations de marcheurs (les randonneurs de Maslacq, Mourenx Evasion et la section marche du Foyer des Soarns). 600 participants et 70 bénévoles mobilisés : inscriptions, points de ravitaillement, traversées de routes, etc.

Budget communication : 6 144,92 € TTC.

Budget tourisme : 2 150,36 € TTC.

2 - PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2016 marque le début d'une période consécutive à une réflexion continue tout au long de l'année 2015 permettant un premier toilettage des interventions réalisées pour l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » : retour de la compétence « entretien des chemins ruraux » aux communes, arrêt de la prise en charge des parkings de midi, des branchements pluviaux des particuliers, fin du remboursement aux communes de la part leur revenant en matière d'effacement de réseaux.

A contrario, alors que l'exercice 2015 avait vu un très faible montant de dépenses consacré au cœur de métier qu'est l'entretien de la voirie sur 1 400 km, l'année 2016 renoue avec un socle annuel de dépenses permettant de « pérenniser » le réseau.

L'autre jalon de l'année 2016 est le démarrage de l'aménagement du cœur de ville d'Orthez pour la phase « Avenue de la Moutète / Place Saint Pierre / ex-Jardin de la Visitation ». Le début de ce chantier à l'automne est le fruit d'une longue concertation menée avec élus, riverains et populations. C'est un acte majeur d'aménagement de la ville d'Orthez avec ses 11 000 habitants.

2016 est également marquée par une réflexion des élus dans plusieurs instances autour du possible transfert de la compétence « planification urbaine » à la collectivité, la date butoir donnée aux collectivités pour se prononcer étant le 27 mars 2017, comme le prévoit la loi ALUR.

Par ailleurs, le pôle aménagement participe activement à l'élaboration du projet de territoire de la collectivité qui amène aussi celle-ci à se réinterroger sur les conditions d'un mieux-être sur son territoire (emploi, déplacements, culture, etc.) et, partant, toujours et encore sur l'exercice de certaines compétences.

Enfin, le responsable du pôle aménagement participe :

- avec le directeur général des services et la responsable du pôle environnement aux réflexions conduites vis-à-vis de la prise de compétences Gemapi au 1^{er} janvier 2018,
- avec le Directeur général des services à celles menées pour la prise de compétences « Eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

Ces travaux sont réalisés en étroite collaboration avec les syndicats actuellement compétents, notamment les plus importants. Après plusieurs séances institutionnelles sur le sujet, la communauté examine la possibilité, dans les 2 cas, d'une gestion transférée, de manière à préserver les équilibres existants : gouvernance, efficacité de l'action, organisations et personnels en place, etc.

1. LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Pour l'ensemble des communes, les travaux de voirie du budget primitif 2016 ont été répartis de la façon suivante :

- réinscription de crédits non engagés en 2015, pour un montant de 380 486 € TTC,
- travaux nouveaux dans le cadre du budget primitif 2016, pour un montant de 3 882 064 € TTC.

La réinscription de crédits non engagés en 2015 concerne les programmes d'enfouissement de réseaux dans certaines communes.

Les nouveaux travaux, intégrés dans le budget primitif 2016, sont récapitulés dans la liste ci-après :

- prestations de géomètres,
- études de sols et contrôles routiers,
- études de SIL,
- études pour l'aménagement du cœur de ville d'Orthez
- aménagements :
 - Hagetaubin : abords salle des fêtes : 57 000 €,
 - Lagor : abords salle des fêtes : 145 000 €,
 - Orthez : programme d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'avenue du huit mai : 326 400 €,
 - Orthez : trottoirs rue Lasserre : 31 446 €,
 - Artix : parking Jean sarrailh : 11 607,26 €,
 - Mourenx : programme de trottoirs : 150 000 €,
 - Urdès : abords logements : 52 824 €,
 - Cuqueron : abords salle des fêtes : 102 067 €,
 - CCLO : plateforme stockage bois Durey : 40 800 €.

1.1. Recettes attendues

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent du Conseil départemental pour 878 000 € au titre du programme annuel de voirie.

1.2. Travaux d'entretien de la voirie

a) Travaux externalisés aux entreprises

Pour mémoire : Budget 2016 + DM : 1 915 975 € TTC : soit 62 km et 195 000 m² de chaussées rénovées.

Programme avec diversification des techniques employées : GE, BBF, GE + ESU, GE + ECF, BBSG.

TECHNIQUES	Nombre de chantiers	Linéaire	%
Techniques traditionnelles			
ESU	2	0,40	0,7%
BBSG 0/10	16	5,54	9,0%
BBSG 0/10 + RAB	1	0,10	0,2%
GNT + BBSG 0/10	1	0,08	0,1%
GNT + ESU	3	0,68	1,1%
RAB + GB + BBSG 0/10	2	1,24	2,0%
	25	8,03	13,1%
Techniques à froid			
BBF	6	5,78	9,4%
ECF	3	1,85	3,0%
GE	1	1,33	2,2%
GE + ESU	1	0,74	1,2%
GE + BBF	4	3,39	5,5%
GE + ECF	1	0,67	1,1%
GE + ESU	25	36,25	59,2%
GE +ESU	1	1,35	2,2%
GE+ESU	2	1,81	2,9%
	44	53,16	86,9%
Total général	69	61,19	100,0%

b) Travaux de régie en Enduits Superficiels d'Usure (ESU) :

- Un programme ambitieux initial pour 123 km de voies,
- Réalisation de 55 % du programme : 67 km (54 %), 1800 T de granulats 395 T d'émulsion consommée,

- 1,5 mois de retard,
- Causes : 2 semaines d'interruption de l'usine d'émulsion, 3 jours de problème d'approvisionnement de granulats, 1 semaine d'arrêt mécanique pour le PATA, rendements réduits par nécessité de « traiter en plein » et non en « tâches » certaines voies.

1.3. Programme d'aménagement du cœur de ville d'Orthez

En 2014, la ville d'Orthez a conduit une étude de déplacements qui a mené à la préconisation d'aménagements chiffrés, représentés au stade de pré-esquisses.

Suite à l'élaboration de ce document, un phasage de ces aménagements a été réalisé avec un échéancier prévisionnel entre 2016 et 2020 pour les opérations prioritaires, et au-delà de 2020 pour celles qui l'étaient moins.

La priorité pour 2016 portait sur l'aménagement de la place St-Pierre, du boulevard des Pommés, de la rue des Jacobins et de la rue Jeanne d'Albret.

Au regard de sa compétence en matière d'entretien de la voirie et de requalification des espaces publics, la CCLO s'est engagée dans ce programme d'aménagements. Elle s'est associée les services d'un maître d'œuvre pour des éléments de mission de conception intégrant la dimension historique et patrimoniale des lieux.

Sur son budget 2016, la CCLO a engagé 420 000 € pour la mise en œuvre de ce chantier.

En sa qualité de maître d'ouvrage, la CCLO s'est engagée dans un vaste programme d'aménagement urbain dans le cœur de ville d'Orthez. En concertation avec la municipalité, un projet pour une première phase de travaux a été élaboré et validé par les élus et le comité de suivi.

Après quelques décennies sans aménagement urbain conséquent, Orthez méritait de retrouver un nouveau souffle. Pour l'inscrire dans une dynamique de développement à la hauteur de ses ambitions, la CCLO et la mairie d'Orthez ont élaboré un programme d'aménagement qui démarre avec le chantier « cœur de ville ».

Leurs ambitions de départ étaient multiples mais animées par un seul fil rouge : celui de valoriser la richesse patrimoniale tout en répondant aux enjeux du 21^{ème} siècle : fonctionnalité et attractivité.

Elles ont donc conçu un espace à vivre multifonctionnel, adapté aux nouveaux usages, aux attentes des habitants et plus largement aux besoins des usagers de la communauté de communes dont Orthez est une des villes-centre. Car ce projet s'inscrit avant tout dans une vision communautaire. La valorisation de l'image de la cité de Fébus rejaillira à terme sur tout notre territoire.

En association avec les actions menées par la CCLO en matière de logement (Programme Local de l'Habitat), par la mairie et l'OCAO (Office du commerce et de l'artisanat d'Orthez) pour l'activité commerciale, cet aménagement va impulser une dynamique nouvelle à la ville. Il est essentiel à la revitalisation du centre-ville et nécessaire au projet de développement de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Etapes principales de la conduite du projet :

- Validation du projet en juin 2016,
- Organisation de 3 comités de suivi (juin 2015) puis mai et juin 2016,
- Lancement de la consultation SPS et OPC en juin : ELYFEC SPS et LABADIOLE OPC retenus,

- Lancement d'une mission de détection et de traçage de tous les réseaux sur site : consultation en juin, réalisation en août,
- Rencontre du Service régional d'archéologie le 08 juin : en attente désormais de l'arrêté de prescription (mi-septembre),
- Validation officielle de l'architecte des bâtiments de France,
- Lancement de la consultation travaux en juillet et remise d'offres en août.

		Entreprise retenue	Offres retenues
Lot 1	VRD	Groupement EIFFAGE-DEUMIER TP	2 492 171,63 €
Lot 2	Eclairage public	ETPM	255 655,53 €
Lot 3	Aménagement paysager	L'ami des Jardins	283 891,29 €
MONTANTS TOTAUX HT			3 031 718,45 €

Ce projet fait l'objet de participations en recettes significatives :

- du Département des Pyrénées-Atlantiques : 147 000 €,
- de l'État (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) : 87 168 €,
- de la ville d'Orthez : 100 000 €.

La ville assumera une participation pour les prestations relevant de sa compétence (mise en lumière intérieure de l'église, bornes foraines d'eau et d'électricité, sols de l'aire de jeux, déploiement d'un nouveau système de sonorisation, reprise des branchements pluviaux des maisons d'habitation, etc.).





Une journée de concertation et de communication s'est déroulée le 18 octobre 2016 autour des points suivants :

- Comité de suivi résidents et commerçants sédentaires,
- Rencontre avec commerçants non sédentaires,
- Réunion publique au théâtre Francis Planté.

La journée de lancement des travaux le 24 octobre 2016, a permis de dévoiler le panneau de chantier et de lancer le démarrage effectif des travaux de cette opération d'ampleur qui se déroulera en huit phases pour un coût de travaux de 3,031 Millions d'euros HT.

Le panneau de chantier

Aménagements Cœur de ville d'Orthez
Secteur Moutète et Saint Pierre

Début des travaux : octobre 2016 - Durée : 18 mois

Pendant les travaux :

- ▶ Commerces ouverts et accessibles
- ▶ Parkings fléchés
- ▶ Marché (non alimentaire) Place d'Armes

Orthez
 la ville

Communauté de communes
**LACO
 ORTHEZ**

Infos et newsletter
www.cc-lacqorthez.fr

Conception/Realisation : cc-lacqorthez.fr, Octobre 2016. Crédits photo : Sébastien Amoult Photographie.

Une année 2016 consacrée aux opérations de rénovation et dévoiement des réseaux



Un dispositif de communication et d'information important a été déployé pour permettre une bonne compréhension et information du public et des riverains.

Par ailleurs lors de sa séance du 19 septembre 2016, le bureau communautaire a validé le dispositif général de soutien aux commerçants en phase travaux.

Extrait de la plaquette de communication

Le chantier dans le chantier

- Les recherches archéologiques
- La création de réseaux
- Intervenir les commerces à proximité

Un chantier en 8 phases

1. Parking de la Moultre (octobre 2016 à avril 2017)
2. Avenue du Général De Gaulle (avril à juin 2017)
3. Stationnement Place Marcadieu et devant Francis Planté (juin à octobre 2017)
4. Carrefour Place Marcadieu et rue Gabriel Ley et rue Saint Pierre (juin à septembre 2017)
5. Rue Daniel Laffont et place Marcadieu (de juin à septembre 2017)
6. Avenue Francis Planté (de novembre 2017 à janvier 2018)
7. Pointement des Pommiers (d'octobre 2017 à mars 2018)
8. Eglise Saint d'octobre 2017 à mars 2018

Pendant le chantier

- Commerces, habitations et lieux publics
- Circulation routière
- Sécurité et accessibilité
- Stationnement
- Livraison (pour les riverains et les commerces) possible
- Marché du mardi matin

Points infos travaux

- Sur les sites internet: www.cc-lacqorthez.fr
- Sur la Newsletter « Cœur de ville Orthez »
- Par courriel à l'adresse: travaux-orthez@cc-lacqorthez.fr

1.4. Plan de désherbage

La communauté de communes de Lacq-Orthez dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » a en charge l'entretien de 1 351 km de voirie, mais aussi de 84 cimetières.

Cet entretien nécessite dans les parties urbaines et dans les cimetières l'emploi de techniques visant à enlever les herbes indésirables. A ce jour, la collectivité s'appuie sur une équipe en régie de 5 agents et 3 marchés attribués à des entreprises spécialisées pour un coût annuel de 90 000 €. Les intervenants procèdent

essentiellement par application de produits phytosanitaires herbicides, à raison des fréquences et périodicité suivantes :

- 1^{er} passage : mars (désherbant total systémique),
- 2^{ème} passage : juin (désherbant total systémique),
- 3^{ème} passage : octobre (désherbant total systémique).

▪ **L'évolution réglementaire sur l'emploi des pesticides**

L'emploi de produits phytosanitaires est extrêmement encadré par la réglementation car il n'est pas sans risques : il peut entraîner une dégradation de la qualité de l'eau, des effets néfastes sur la faune et la flore, ainsi que pour la santé humaine.

La meilleure connaissance de ces risques et le développement du principe de précaution ont déterminé le législateur à engager la France vers une rationalisation de l'emploi des produits phytosanitaires.

Ainsi, la loi Labbé du 6 février 2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires en zone non agricole. Cette loi prévoyait l'interdiction de recours à des produits phytosanitaires pour l'entretien « des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public » dès le 1^{er} janvier 2020 ainsi que pour les usages non professionnels à partir du 1^{er} janvier 2022.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a modifié certaines dispositions de la loi Labbé :

- Ces mesures sont étendues à la voirie,
- Les cimetières et les terrains de sport ne sont pas concernés par la loi,
- La date de mise en application a été avancée au 1^{er} janvier 2017 pour les professionnels,
- Pour les particuliers, les produits sont retirés de la vente libre et placés derrière les comptoirs à partir du 1^{er} janvier 2017,
- A partir du 1^{er} janvier 2019, les jardiniers amateurs n'auront plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires.

Par délibération de son conseil communautaire du 21 mars 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de lancer un plan de désherbage pour le territoire des 61 communes qui la composent pour s'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux et se mettre en adéquation avec le nouveau contexte réglementaire.

Dans ce cadre, la communauté de communes de Lacq-Orthez, compétente en voirie et en propreté urbaine, s'est engagée dans une démarche de meilleur entretien des espaces publics avec un objectif d'arrêt des produits phytosanitaires.

Pour ce faire, elle a lancé une consultation pour retenir un bureau d'études qui a pour mission d'élaborer ce plan.

A l'issue de la consultation, la société SCE a été retenue pour une prestation s'élevant à 43 788 € TTC avec un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 70 %. La mission a démarré en septembre 2016 et durera jusqu'en mai 2017.

Pour cette démarche une gouvernance d'étude s'appuie sur un comité de pilotage qui s'est réuni deux fois en 2016, assortie de présentations spécifiques en commission aménagement.

Des audits approfondis ont été réalisés auprès des responsables du service infrastructure et des prestataires. Plusieurs points ont été passés en revue : état des lieux des produits et du matériel utilisés, pratiques de désherbage, organisation des équipes et du travail, etc.

Les résultats des audits ont été présentés aux élus de la commission aménagement qui se sont concertés pour définir des hauteurs d'herbes maximales visuellement acceptables.

L'étape en cours consiste à définir les techniques d'entretien, alternatives au désherbage chimique en fonction des objectifs d'entretien retenus par les élus. En fonction des typologies, ces derniers ont défini 3 niveaux d'acceptation pour les 576 km de linéaires à désherber :

- acceptation faible : hauteur maximale < 10cm (ex : zones urbaines, places de mairie),
- acceptation moyenne : hauteur maximale de 20 cm (ex : en zones rurales : grands axes et places de mairie),
- acceptation forte : hauteur maximale de 50 cm (ex : zones périphériques).

Un travail de terrain, piloté par le bureau d'études et la CCLO a été confié aux agents des services techniques. Il s'agit d'inventorier pour chaque commune un certain nombre de paramètres sur la voirie et les espaces attenants.

A l'issue de ces étapes, un plan d'action pluriannuel comportant une série de mesures précises (réorganisation des moyens humains, préconisations de techniques alternatives, d'aménagements, évaluation des temps passés, plan d'investissement de matériel) sera proposé pour atteindre les objectifs d'arrêt et de réduction fixés.

1.5. Modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie

Contrainte par la loi suite à la fusion opérée au 1^{er} janvier 2014 avec l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez, la communauté de communes de Lacq-Orthez a redéfini l'intérêt communautaire pour la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

L'intérêt communautaire permet de définir clairement les axes d'intervention propres à la communauté : il s'agit donc de la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les actions qui sont transférées à la communauté et celles qui sont conservées par les communes.

Dans sa précédente définition, issue de la délibération du conseil de la communauté de communes en date du 29 avril 2011, l'intérêt communautaire en matière de voirie précisait qu'était déclaré d'intérêt communautaire l'entretien des chemins ruraux.

Le conseil communautaire du 14 décembre 2015 a décidé une nouvelle définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie qui est désormais celui-ci :

- les aménagements, la gestion et l'entretien des voiries communales des 61 communes membres de la communauté de communes de Lacq-Orthez, comprenant en outre le mobilier urbain (bancs, corbeilles, relais d'information service, bornes), les aménagements de sécurité (ralentisseurs, plateaux surélevés, glissières de sécurité), les parcs de stationnement et les stationnements de surface, les îlots directionnels centraux ainsi que les giratoires, la signalisation verticale et horizontale, la signalisation d'information locale, les plaques de rues, les numéros d'habitations, les routes départementales en traverse d'agglomération (participation à l'investissement -trottoirs, pluvial, éclairage public- et travaux d'entretien courant), le reste à charge de la commune pour la mise en souterrain des réseaux basse tension, HTA, HTB, pour les seules opérations antérieures au 31 décembre 2015, l'entretien des évacuations des eaux pluviales de la voirie,
- l'assistance technique des communes pour la gestion administrative de la voirie communale et de la circulation,

- l'assistance technique et administrative des communes pour l'entretien des chemins ruraux (définition des besoins, montage des programmes, aide à la consultation des entreprises, propositions de groupement d'achats, suivi et réception des travaux),
- la création, la gestion et l'entretien des réseaux d'éclairage public,
- la création, la gestion et l'entretien des espaces verts et massifs floraux selon le règlement d'intervention du service des espaces verts en vigueur,
- la création, la gestion et l'aménagement des espaces publics (parkings publics, places, traverses d'agglomérations, y compris le réseau d'évacuation des eaux pluviales, hors branchements des particuliers).

Ainsi, depuis cette date la communauté ne réalise plus d'entretien des chemins ruraux, cette tâche étant désormais dévolue aux communes, avec compensation financière exacte sur le fauchage, soit un transfert de charges via les attributions des compensations de 152 077,17 € pour les 669 Km recensés après la fusion de 2014.

1.6. Eclairage public

a) Mise en conformité règlementaire

- **Effacement des lanternes à vapeur de mercure (type ballon fluo) (enveloppe 220 000 €)**

L'année 2016 a été marquée par la fin de la campagne d'effacement des ballons fluorescents.

Cette technologie vétuste énergivore et à faible rendement, a donc été supprimée du paysage de la communauté de communes de Lacq-Orthez

En 2016, au total 276 changements de luminaires ou ensembles complets (mât, crosse, lanterne).

Les communes suivantes étaient concernées par cet effacement :

- Abos : quantité 18,
- Laà-Mondrans : quantité 40,
- Orthez : quantité 116,
- Pardies : quantité 21,
- Monein : quantité 72.

Le coût de l'effacement des ballons fluo est d'un total de de 220 862 € TTC, calé à l'enveloppe.

- **Horloge astronomique (enveloppe 100 000 €)**

Dans le cadre de l'optimisation énergétique, la collectivité a lancé une vaste opération de changement d'horloge de commande de l'éclairage public. Des horloges de type astronomique ont été installées : elles disposent d'un algorithme de calcul plus économique et surtout permettent une programmation à volonté des rythmes d'éclairement.

Suite à une campagne d'information et de recensement, les élus se sont prononcés majoritairement pour l'extinction de leur commune de 23h à 6h.

Sur un total de 530 armoires, l'équipe régie a installé, câblé et programmé 414 horloges astronomiques.

Le coût d'installation des horloges est d'un total de 95 869 € TTC : nous sommes dans l'enveloppe.

▪ **Accident – vandalisme (enveloppe 50 000 €)**

Par rapport à 2015, on note une augmentation du vandalisme avec un coût de 25 215 €. Nous avons géré 21 candélabres accidentés pour un coût de 49 122 €.

Dépassement de notre enveloppe.

▪ **Rénovation du patrimoine : stock pour la régie (enveloppe 75 000 € TTC avec le BS)**

C'est la première année que la collectivité mène une opération de rénovation en régie.

Nous avons commandé :

- 190 lanternes routières pour un coût de 42 924 € TTC,
- 20 candélabres résidentiels et 30 lanternes résidentiels pour un coût de 24 660 € TTC,
- changement du candélabre solaire de Lacadée pour un total de 6 072 € TTC.

Coût de la rénovation : **73 656 € TTC**. On reste dans l'enveloppe.

b) Projets neufs

▪ **Enfouissement des réseaux pour un total de 167 744 € TTC**

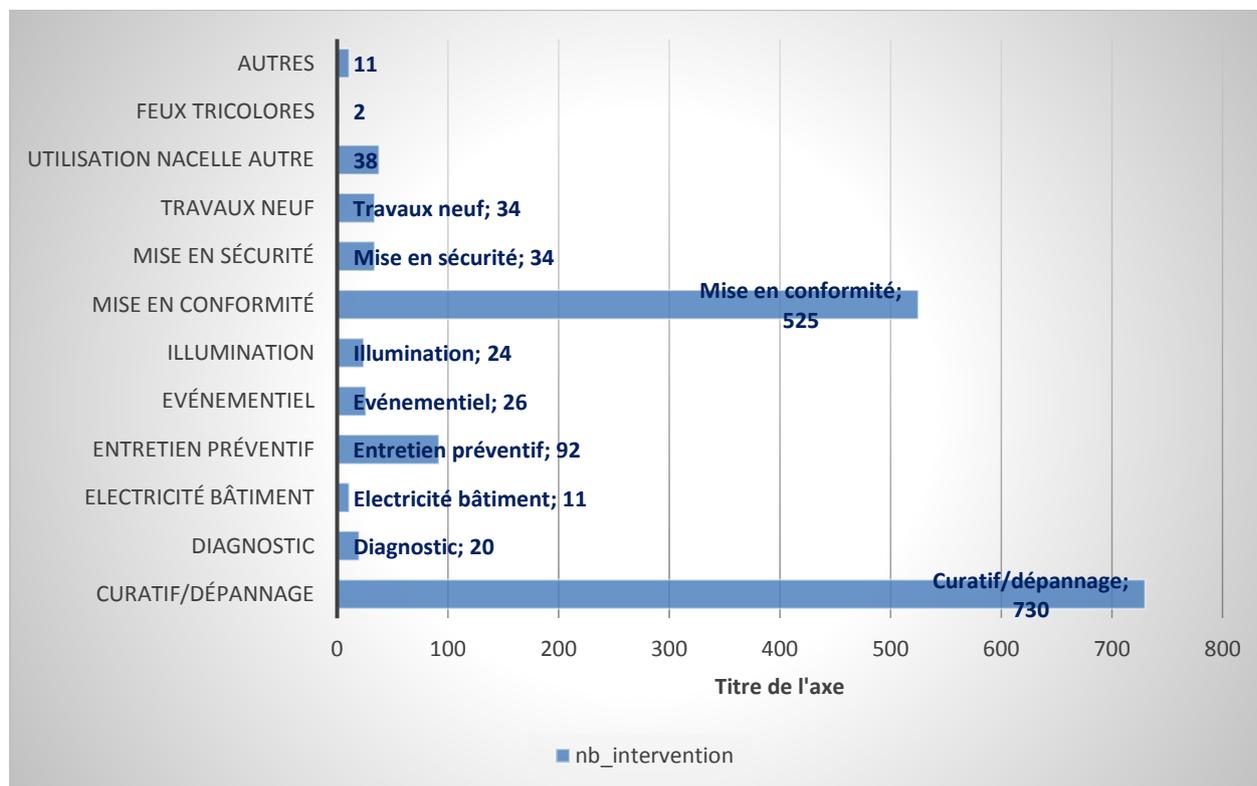
Commune	Montant TTC	Objet des travaux
Castetner	21 064 €	Eclairage des abords de la Mairie Tranche 1 : commande de la fourniture uniquement.
Bésingrand	2 521 €	Tranche 1 : Uniquement la pose des fourreaux et recollement
<i>Hagetaubin</i>	27 142 €	Tranche 1 : Commande d'une partie du matériel : les 2 premières lignes du devis.
Os-Marsillon	18 016 €	Tranche 1 : Accompagnement enfouissement des réseaux, uniquement le Génie civil
Abidos	34 970 €	Tranche 1 : Commande de la fourniture
Biron	21 626 €	Suite à l'enfouissement des réseaux aménagement des chemins Crampot et Père. Commande complète fourniture et pose.
Bésingrand	8 971 €	Tranche 1 : Suite enfouissement des réseaux, commande fourniture car financement pose 2017.
Artix	22 285 €	Travaux génie Civil éclairage public + pose des massives suite à l'enfouissement des réseaux
Doazon	11 149 €	Bon de commande uniquement pour le GC sans compter le terrain de pétanque et l'accès à la zone technique

▪ **Aménagement**

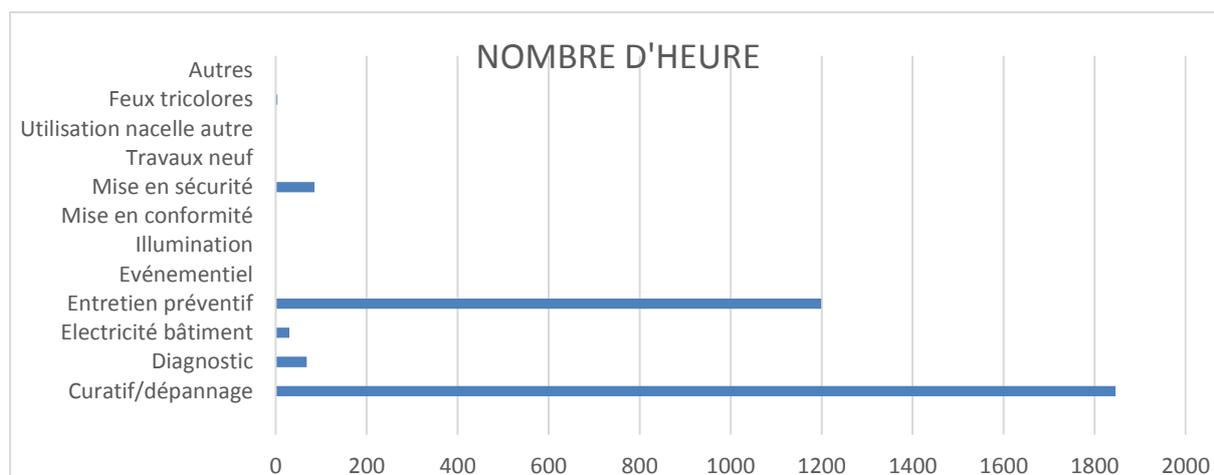
Commune	Montant TTC	Objet des travaux
Lacq-Audéjos	2 095 €	Création d'un point lumineux chemin d'Autaa
Lacq-Audéjos	1 104 €	Création d'un point lumineux chemin du Moulin
Lacq-Audéjos	2 640 €	Création d'un point lumineux chemin de Montaner
Lagor	16 772 €	Aménagement du parking de la salle des fêtes
Cuqueron	36 555 €	Aménagement du parking de la salle des fêtes
Mourenx	8 805 €	Renforcement éclairage école Kergomard
Mont	21 931 €	Aménagement du parking salle des fêtes ARANCE
Orthez	23 153 €	Aménagement du rond-point d'Orthez rue du 8 Mai
Lacq-Audéjos	8 214 €	Renforcement éclairage sur escalier parking maison des personnes âgées
Sallespisse	13 448 €	Eclairage des arrêts bus sur la RD
CCLO Mourenx	12 664 €	Eclairage de la zone de stockage rue TOVAR Mourenx
Bellocq	10 217 €	Eclairage du parking de la Mairie

c) Maintenance interne

L'activité du service compte 1 547 interventions.



Il faut mettre en corrélation le nombre d'heures par activités :



On remarque une grande part de la maintenance préventive dans notre activité :

La maintenance préventive est une opération d'inspection mécanique et électrique d'un candélabre. Les techniciens changent systématiquement la lampe et les condensateurs, nettoient la vasque et ils valident la conformité ou non.

Cette intervention périodique (4 ans) nous permet de surveiller notre parc vétuste et de prioriser nos actions de rénovation.

Le coût de la fourniture des pièces détachées pour la maintenance curative et préventive est d'un total de 150 984 € TTC. Nous avons dépassé le budget initial qui était de 135 000 € TTC.

▪ **Point de livraison / remaillage des réseaux**

Le remaillage des réseaux d'éclairage public permet d'équilibrer, de diminuer, soulager et d'équilibrer les phases électriques.

Le réseau d'éclairage public a été construit sur des prolongations successives.

Lors de travaux neufs sans considération des chutes de tensions et de l'importance des intensités qui traversent les câbles, nous avons des échauffements importants et des dysfonctionnements récurrents.

Aujourd'hui, pour chaque projet nouveau, que ce soit un lotissement ou un projet CCLO, nous étudions la capacité du réseau à supporter une charge supplémentaire avec des calculs de dimensionnement de câbles. Pour cette raison, nous avons créé 12 nouveaux points de livraison (12 nouvelles armoires de commande) pour un coût de 15 329 € TTC. Nous sommes dans l'enveloppe.

▪ **Maintenance externalisée**

Il s'agit de grosses opérations de maintenance sur le réseau d'éclairage public ou feux tricolores : 16 maintenances d'importance ont été effectuées sur l'année 2016. Nous avons mandaté pour la somme de 112 040 € TTC (dans l'enveloppe).

▪ **Mise en conformité des armoires éclairage public**

Nous avons mis en conformité électrique 6 armoires pour un coût de 16 560 € TTC. Notre objectif était de 10 armoires pour un budget initial de 25 000 € TTC.

Cette opération qui est une opération de mise en conformité mais aussi de sécurité se fera en régie dès 2017.

Remarque : la ligne de la maintenance externe doit compenser l'augmentation des pièces détachées.

▪ **Consommation énergétique**

Budget : 760 000 € TTC.

Nous avons consommé 863 620 € TTC.

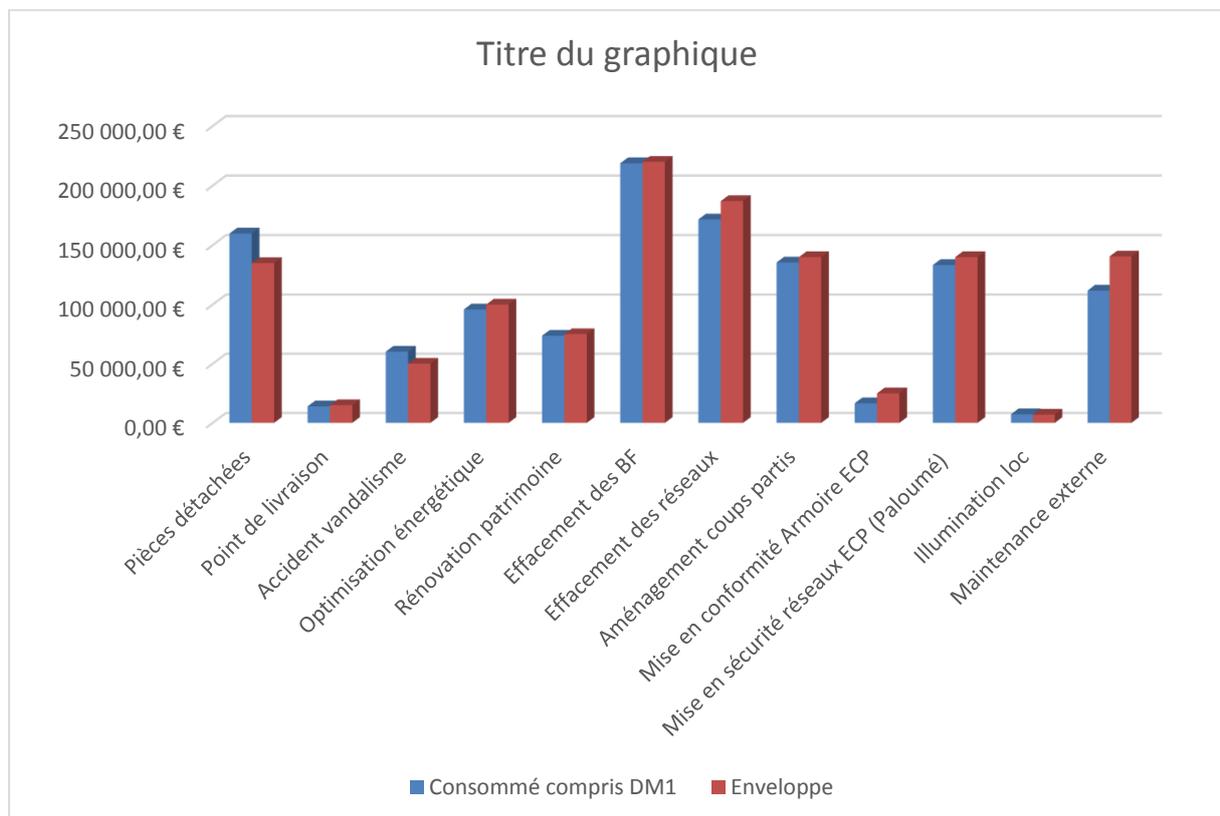
Au budget 2016, nous avons inscrit 760 000 € TTC car la consommation n'était pas encore connue au moment de la préparation budgétaire.

Nous nous sommes basés sur une estimation de notre prestataire « EDF ».

La remise en état du patrimoine de l'ex-CCCO et notamment de la ville d'Orthez n'a fait que creuser le déficit.

De plus, Edf ne relève les compteurs que 2 fois par ans et les résultats de nos campagnes d'optimisation énergétique se mesurent bien souvent que l'année N+1.

▪ **Conclusion**



- sans tenir compte du volet énergie, sur le graphique, on peut apercevoir une consommation cohérente des enveloppes par rapport à nos objectifs fixés,
- la ligne de la maintenance externe compense l'augmentation des pièces détachées.

Rappel sur les propositions du schéma directeur d'éclairage public, sur le volet investissement :



Nous sommes bien en deçà de la proposition du bureau d'étude ETI.

Notre objectif est la maîtrise du parc, la sécurité. Nous devons contenir le vieillissement par des actions de maintenance préventive et de surveillance réseau, **mais la rénovation de notre patrimoine d'éclairage public doit-être une ligne d'investissement prioritaire pour la CCLO.**

1.7. Espaces verts

a) Evolutions du service au cours de l'année 2016

Depuis la prise de compétence espaces verts sur l'intégralité du territoire au 1^{er} janvier 2015, le service espaces verts a suivi peu d'évolutions si ce n'est, au cours de l'année 2016, une diminution sensible des effectifs par opposition à l'augmentation de surfaces à entretenir : 5 agents en moins et 62 hectares supplémentaires : les pépinières d'entreprises, des crèches, des nouveaux lotissements, des acquisitions communales ainsi que la zone d'activités Eurolacq II.

Pour pallier les contraintes budgétaires tout en maintenant des prestations de qualité sur l'ensemble du territoire, le service espaces verts a pris des dispositions :

- Réinternalisation de l'activité élagage abattage par la création d'un poste d'élagueur grimpeur suivi de l'embauche d'un salarié et l'acquisition d'une rogneuse de souches. Ceci a permis de créer une équipe d'entretien du patrimoine arboré autonome et réactive, tout en réduisant les dépenses liées au marché d'entretien du patrimoine végétal sur le long terme,

- Lancement d'un marché d'entretien de la zone Eurolacq II réservé à une structure employant au minimum 50 % de travailleurs handicapés,
- Réduction d'achat de fleurissement estival (grands contenants sur les îlots centraux),
- Mutation du fleurissement saisonnier en fleurissement durable.

b) Réflexions et dispositions visant à limiter les dépenses et bénéficiers de recettes

Au cours de l'année 2016, le service espaces verts a étudié des pistes visant à faire des économies par la mise en place d'une nouvelle gestion différenciée :

- Réduction de la fréquence d'entretien de grands espaces enherbés : maintien des contours en tonte régulière et broyage trois fois par an des intérieurs,
- Remplacement progressif des tapis de fleurs par des plantes vivaces pérennes et peu gourmandes en eau,
- Préparer la proposition d'une nouvelle gestion différenciée.

Un marché de valorisation des bois coupés a été préparé et lancé. Tous les produits de grosse section sont stockés puis enlevés et pesés par l'entreprise titulaire contre rétribution au bénéfice de la CCLO.

Les espaces verts publics ou gérés par des bailleurs sociaux sur la ville de Mourenx sont entretenus uniformément. Une redevance basée sur les prix moyens d'entretien leur est soumise ainsi qu'aux résidents d'immeubles en copropriétés non délimitées du centre-ville.

c) Réalisations du service

Le service espaces verts a poursuivi les activités d'entretien des espaces verts en régie et par le biais de marchés publics. Il a créé de nouveaux aménagements au printemps, en automne et en hiver, soit par le volet paysager accompagnant les aménagements de voirie, soit par la création de nouveaux massifs, d'alignements d'arbres ou d'arbustes embellissant les espaces et la reprise de gazons. Les plus grandes réalisations sont :

- Cuqueron, place de la mairie,
- Hagetaubin, la maison pour tous,
- Lagor, le stationnement et la salle polyvalente,
- Mourenx, place Lucie Aubrac, parc du Mix,
- Orthez, le parc de la Visitation renommé square Auguste Champetier de Ribes,
- RD 31 et 33, Abidos et Mourenx abattage des peupliers et plantation de tulipiers en agglomération,
- Saint-Girons, centre bourg,
- Sallespisse, centre bourg,
- Vielleségure, place de la Houn et dépendances de voiries du centre.

d) Les marchés

Les marchés attribués sont les suivants :

- Prestations d'insertion sur le secteur ouest de la CCLO, d'une durée de deux ans reconductible un an, comprenant deux secteurs, attribué aux associations Emplois Verts et Avenir,
- Fourniture d'arbres et arbustes d'ornement, d'une durée de quatre ans, attribué aux Pépinières des Hauts de Castets,

- Fourniture de produits phytosanitaires, d'une durée de quatre ans, comprenant 1 lot de produits de traitement et un lot de matériaux attribué à Euralis ainsi qu'un lot d'engrais et semences attribué à CIC,
- Fourniture de matériaux d'aménagement, d'une durée de deux ans reconductible deux ans, attribué à Egea Xavier,
- Collecte et valorisation de produits issus de l'abattage et de l'élagage, d'une durée de deux ans reconductible deux ans, attribué à Interbois.

1.8. Acquisition du matériel

600 000 € TTC ont été consacrés principalement au remplacement de véhicules et matériels suivants :

- petits matériels : débroussailleuses, taille haie, souffleurs à main et à dos, tronçonneuses, etc.,
- 1 véhicule utilitaire pour le service éclairage public,
- 2 laveuses de voirie, 1 engin d'occasion avec godet, 1 aspirateur de voirie, 1 chargeur frontal pour tracteur agricole pour le service voirie,
- 1 poids lourds benne d'occasion,
- 1 véhicule léger,
- 1 fourgon utilitaire 3T5 avec hayon arrière,
- 1 rogneuse de souche, 1 tondeuse, 1 broyeur d'herbe, 1 châssis d'occasion type benne, 1 fourgon d'occasion type L2H1 et 1 véhicule utilitaire d'occasion pour le service espaces verts,
- 1 fourgon d'occasion 3T5 pour le service bâtiment.

Ces remplacements ont permis de maintenir en bon état de fonctionnement le parc véhicules et matériels de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Toutes ces acquisitions ont permis de mieux prendre en compte les travaux à réaliser sur les 61 communes de notre structure intercommunale et qui concernent l'ensemble des services du pôle aménagement.

1.9. Marchés à bons de commande

Les marchés à bons de commande ont été conclus ou renouvelés pour les prestations suivantes :

- Fourniture et livraison de consommables d'usure pour le matériel de fauchage,
- Fourniture et transport d'émulsions de bitume et d'enrobés à froid,
- Travaux de curage de fossés et d'entretien des réseaux pluviaux des voies communales sous gestion de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Fournitures diverses pour l'entretien du parc véhicules,
- Maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires, contrôles réglementaires sur les engins et équipement du parc routier et nettoyage de vitres,
- Fourniture des équipements d'éclairage public,
- Fourniture de granulats.

2. BATIMENTS

2.1. Prêt de chapiteaux

Conformément à la décision du bureau du 30 novembre 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez loue systématiquement à un professionnel le montage de tous les chapiteaux dédiés à ses propres besoins (marchés des producteurs, inaugurations) et aux fêtes locales des communes qui en font la demande.

En conséquence, la CCLO a vendu ses 2 chapiteaux.

2.2. Analyse de l'activité de la régie bâtiments

a) Conséquences de la fin des montages de chapiteaux en régie (cf. point ci-dessus)

En 2015 :

- 22 chapiteaux avaient été montés soit un total de 880 heures passées à monter et démonter les chapiteaux,
- du point de vue du personnel, 2 agents étaient toujours en congé longue maladie (depuis 2014). Les autres agents ont totalisé 39 jours d'arrêt sur l'année.

En 2016 :

- les chapiteaux ne mobilisent plus que le responsable d'équipe quant à l'implantation des diverses structures louées et l'établissement des DT avant montage,
- le recentrage sur l'activité bâtiments est opéré :
 - l'équipe est intervenue à ce jour 171 fois dans les 9 bâtiments entrés dans notre patrimoine depuis le 1^{er} janvier 2016 (crèches d'Artix, de Monein, de Mourenx, le Mix, les 5 pépinières) et y totalise 1 307 heures de travail au 31 décembre 2016,
 - l'équipe est intervenue une fois aux terrains familiaux d'Orthez livrés en juin 2016 pendant 1,5 h, 10^{ème} bâtiment supplémentaire de la CCLO,
 - l'équipe a passé 24 heures de plus qu'en 2015 dans les bâtiments communaux (cf. §3.b.c).
- du point de vue du personnel, le retour d'un agent en congé longue maladie le 23 mai 2016 n'a été suivi d'aucun jour d'arrêt. Les autres agents totalisent seulement 6 jours d'arrêt sur l'année

b) Temps passés et recentrage sur l'entretien des bâtiments

▪ Activités et temps passés

Cette année, la régie a effectué 1 001 interventions dans le cadre de ses missions pour une durée totale de 4 029,3 heures ou 7 951,1 heures en prenant en compte le nombre d'agents mobilisés (toujours agents*heures).

Compte-tenu des 350 jours d'absence (congés, maladie, formations) totalisés sur l'année, 9 845 heures ont été réalisées. L'équipe composée de 6 agents (5 + chef d'équipe) devait comptabiliser 9 750 heures de travail sur l'année, étant entendu que les tâches effectuées par le responsable d'équipe ne peuvent pas toutes être renseignées dans l'outil.

A noter que :

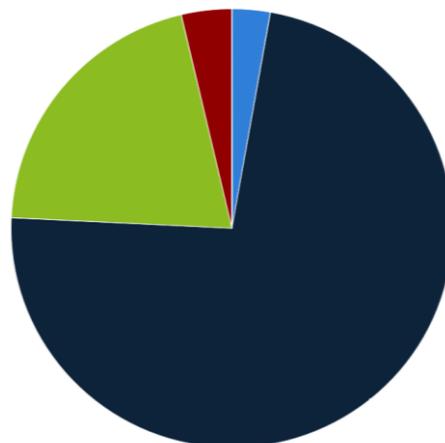
- le nombre d'heures travaillées est supérieur au total d'heures à réaliser sur l'année car sont intégrées en partie, les interventions sur le terrain réalisées par P. Beuste et les interventions hors heures normales de travail relatives à :
 - des missions d'évènementiel : foires, inauguration du Mix,
 - la mobilisation d'agents sur la base du volontariat suite à appel du cadre d'astreinte : tronçonnages d'arbres suite à tempêtes, bâtiments, portail, descente EP de l'OT Monein, etc.
- la durée totale des déplacements est de 486 heures, soit 6,1 % de la durée totale des interventions,

- hors chapiteaux :
 - 25 % des demandes sont traitées dans la journée,
 - 50 % des demandes sont traitées en 6 jours,

➤ *Nombre d'interventions par métiers*

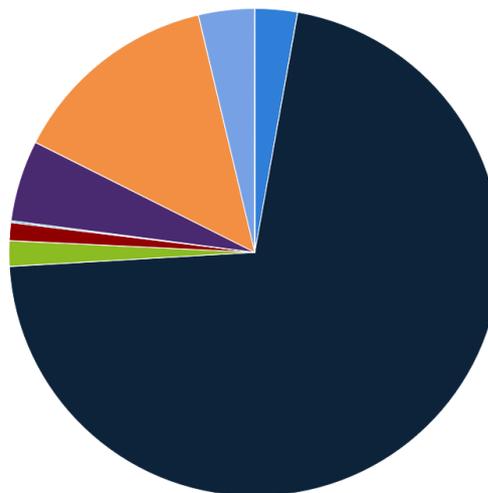
■ Aide aux autres services
 ■ Bâtiments
 ■ Événementiel
 ■ Prêt chapiteau

Métiers	Nbre interv.	Durée interventions (sans nbre agent)	Part du temps passé
Aide aux autres services	28	169 h	4,2 %
Bâtiments	731	3240 h	80,1 %
Evènementiel	205	553 h	13,7 %
Location chapiteau	37	68 h	1,7 %
TOTAL	1001	4029 h	



➤ *Nombre d'interventions par activités*

Activités	Nbre interv.
Aide aux autres services	28
Bâtiments CCLLO	715
Bâtiments communaux	16
Affichage sucettes	12
Réparation sucettes	1
Logistique manifestation CCLLO	53
Prêt matériel	139
Location chapiteau	37
TOTAL	1001



■ BE1 Affichage sucette
 ■ BE2 Réparation sucette
 ■ BE3 Logistique manifestation CCLLO
■ BA1 Aide aux autres services
 ■ BB1 Bâtiments CCLLO
 ■ BB2 Bâtiments communaux
■ BE4 Prêt matériel
 ■ BE5 Location chapiteau

▪ **Recentrage sur le patrimoine bâti intercommunal**

➤ *Bâtiments arrivés le 1^{er} janvier 2016 (sans effectif supplémentaire)*

Bâtiments	Nbre interv.	Temps passé
Pépinière Arthez	3	65 h
Crèche Artix	52	213 h
Pépinière Artix	9	59 h
Pépinière Biron	3	17 h
Crèche Monein	20	362 h
Pépinière Monein	6	35 h
Mix	64	458 h
Cyberbase Mourenx	1	4 h
Crèche Mourenx	10	77 h
Paloumé	3	17 h

L'équipe est intervenue :

- 271 fois dans les bâtiments gérés par la C.C.L.O. depuis le 1^{er} janvier 2016,
- pour une durée totale de 1 307 heures,

Soit 0,8 ETP.

➤ *Les déchetteries*

Déchetteries	Nbre interv.	Temps passé
Arthez	3	13 h
Artix (décharge)	1	4 h
Cardesse	1	14 h
Lucq	0	0 h
Maslacq	3	25 h
Monein	7	198 h
Mourenx	9	148 h
Orthez	2	3 h
CET Orthez	14	127 h
Ramous	3	122 h

L'équipe est intervenue 43 fois dans les déchetteries pour un total de 654 heures, soit 0,4 ETP.

➤ *Le Mix*

L'équipe est intervenue 64 fois au centre culturel, soit 9 % des interventions dans les bâtiments intercommunaux, pour un total de 458 heures, soit 0,3 ETP.

➤ *Les crèches*

Crèches	Nbre interv.	Temps passé
Artix	52	213 h
Baigts	11	77 h
Lagor	30	278 h
Monein	20	362 h
Mourenx	10	77 h
Orthez	60	384 h
RAM Orthez	3	8,5 h
Sault de Navailles	11	53,7 h

L'équipe est intervenue 197 fois dans les crèches pour un total de 1 453 heures, soit 0,9 ETP.

A noter que ces interventions représentent :

- 27 % des interventions dans les bâtiments intercommunaux,
- pratiquement 1 agent à l'année dédié exclusivement aux crèches.

A noter également que plus de 50 % des demandes formulées par les directrices de crèches sont suivies d'une intervention dans la journée ou le lendemain (si demande formulée l'après-midi), notamment en cas d'urgence. C'est un choix, nous prenons en considération la sensibilité du très jeune public accueilli.

➤ *Travaux de rénovation et d'aménagement*

En complément des travaux réalisés dans les 10 bâtiments supplémentaires de la collectivité, l'équipe régie a mené divers travaux jamais réalisés à ce jour par manque de technicité et d'outillage mais surtout car il était impossible de mobiliser les agents sur de longues durées.

Tous les chantiers suivants ont donc été réalisés en régie en 2016 :

- travaux de mise en conformité PMR de la crèche de Lagor et du centre Yves Dréau,
- remise en état des 3 bâtiments de la plage de la base de loisirs et réfection totale de leurs terrasses,
- remise en état de la totalité de la charpente bois du centre technique de Mourenx et réparation de 13 projecteurs défaillants,
- remise en peinture de murs intérieurs et reprise de portes à la crèche de Lagor, gonflées par le lavage à grande eau des locaux par le personnel d'entretien, par la mise en place de protection alu en bas de porte,
- création de mezzanines dans les locaux du centre technique de Mourenx afin d'augmenter les surfaces de stockage dédiées aux services voirie, éclairage public et bâtiment (le service espaces verts disposant de mezzanines depuis le réaménagement du centre technique en 2012),
- remise en état du local gardien de la déchetterie de Maslacq,
- peinture extérieure murs et menuiseries de la maison Nédellec,
- remise en état globale (plomberie, sols, peinture) du local gardien de la déchetterie de Ramous,
- dépose et repose de l'ensemble de la sous-face du débord de toit de la crèche de Monein (travaux qui se termineront en février 2017),
- remise en état du local gardien et des locaux de quais de la déchetterie de Monein (travaux qui se termineront en février 2017).

▪ **Interventions dans les bâtiments communaux de communes n'ayant pas d'agent communal**

Communes	Nbre interventions	
	2015	2016
Cardesse	4	-
Cescau	1	2
Cuqueron	-	2
Labastide-Cézéracq	3	-
Labastide-Monréjeau	2	-
Lacommande	1	-
Lanneplàà	1	-
Noguères	2	-
Serres Sainte Marie	1	-
Urdès	15	12
TOTAUX	30	16

En 2016, les agents sont intervenus à **16 reprises** dans les bâtiments de **3 communes**.

Explications :

- le toilettage du règlement nous a permis de cadrer les demandes,
- le temps libéré par l'arrêt des montages de chapiteaux en régie a permis de mieux intervenir et d'effectuer des travaux plus qualitatifs, valorisants pour les agents : menus travaux de mise en peinture, reprise de bardages pin, etc.

A noter que seules 3 communes sur 32 ont formulé des demandes.

▪ **Conclusions de cette étude menée sur l'année 2016**

L'arrêt des montages de chapiteaux en régie a été bénéfique à tout point de vue (cf. §3a) car cette décision a eu un impact direct :

- sur l'absentéisme des agents : ils ont retrouvé de la motivation et s'impliquent désormais dans les missions et la vie de leur équipe,
- sur l'activité de l'équipe qui a assumé les fusions de 2011 et 2014 sans renfort en personnel. Les agents ont su se remettre en question, modifier leurs pratiques grâce à l'impulsion, la vigilance permanente et l'organisation mise en place par leur responsable d'équipe pour :
 - produire 1307 heures de travail dans 10 nouveaux bâtiments intercommunaux (alors que le temps dédié aux chapiteaux était de 880 heures),
 - dédier du temps à l'entretien des bâtiments communaux

Il faut également noter que le Critérium de Lacq n'a pas eu lieu cette année. Cet évènement mobilisait l'intégralité de l'équipe la semaine complète avant la manifestation, jusqu'à 22h le jour J, les 4 jours suivants la manifestation, soit 468 heures. Cette année, nous sommes concentrés sur des travaux d'extérieur impliquant de bonnes conditions météo et les agents ont pu poser leurs congés estivaux avec comme unique contrainte, les 50 % de présence minimale par service.

L'évènementiel (logistique et chapiteaux) a baissé par rapport à 2015 en passant de 20 à 15,3 % du temps passé.

Suite à ce constat, des modifications et adaptations ont été mises en place, certaines sont différées en 2017 pour des problématiques budgétaires :

- achat d'outillages professionnels performants et spécifiques aux métiers du bâtiment,

- horaires de travail uniques sur toute l'année (7h/14h),
- permettre à un agent d'avoir le permis C pour une meilleure organisation dans la logistique événementielle en été (forme demande),
- participation des agents à des formations en électricité organisée et menée par le responsable du service éclairage public (prévue en 2017),
- acquisition d'un fourgon supplémentaire pour dédoubler les équipages (prévu en 2017).

EVOLUTION DES DOMAINES DE COMPETENCES DE L'EQUIPE REGIE BÂTIMENTS DE 2013 A 2016 ET DES INTERVENTIONS QUI EN DECOULENT							
ANNEES	FAITS SIGNIFICATIFS	BÂTIMENTS		EVENEMENTIEL		TOTAL	Constat par rapport à l'année N-1
		* C.C.L.O. * Galeries * Bassins * Succettes	* Communaux	MATERIELS	CHAPITEAUX		
2013	* 47 communes * chapiteaux & matériels pour associations, fêtes locales et demandeurs hors périmètre communautaire	181	21	156	61	419	
2014	* 61 communes * 15 bâtiments supplémentaires (pôle médical, 4 crèches, château Mont, 8 bâtiments situés à Orthez, déchetterie Ramous) * depuis mai 2014, montage de chapiteaux que pour fêtes locales (sauf cas exceptionnels)	332 dont interventions sur le nouveau patrimoine bâti = 129	34	159	51	576	* comme fusion de 2011, fusion avec ex C.C.C.O sans augmentation de l'effectif de l'équipe * + 1,9 % de prêts de matériels * - 16,4 % de prêts de chapiteaux * + 45 % de demandes d'intervention "bâtiments"
2015	-	471	30	123	36	660	* - 22,6 % de prêts de matériels * - 29,4 % de prêts de chapiteaux * + 26,8 % de demandes d'intervention "bâtiments", soit + 59,6 % en 2 ans
2016	* 10 bâtiments intercommunaux supplémentaires (3 crèches, centre culturel, 5 pépinières d'entreprises, terrains familiaux d'Orthez) * Restitution de l'école de musique d'Orthez * Fin des montages de chapiteaux en régie * Elargissement du règlement d'intervention modifié dans les bâtiments communaux à l'ensemble des communes éligibles	731	16	139	37	923	* + 11 % de prêts de matériels * + 2,7 % de prêts de chapiteaux * + 35,6 % de demandes d'intervention "bâtiments", répondant ainsi à l'objectif de recentrage sur cette activité fixée fin 2015, * L'assistance technique ponctuelle à d'autres services et la logistique événementielle pour des manifestations portées par la C.C.L.O. ne sont pas comptabilisées.

2.3. Maintenance préventive et curative des bâtiments intercommunaux : une priorité

Voir b) de l'activité précédente.

2.4. Mise aux normes de 4 E.R.P. au regard de la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou affectées par un handicap

Conformément au contenu de l'Ad'ap déposé en octobre 2015, la CCLO a mis en conformité le centre Yves Dréau et la crèche de Lagor au regard de la réglementation d'accessibilité des P.M.R.

2.5. Entretien des bâtiments communaux

Le 22 février 2016, les élus modifient le règlement d'intervention des agents de la CCLO dans les bâtiments des communes ne disposant pas d'agent communal. Il est étendu aux communes de l'ex-CCCO et les prestations concernées sont toilettées.

16 interventions ont été réalisées en 2016 : 2 à Cescau, 2 à Cuqueron et 12 à Urdès.

2.6. Assistance technique aux autres services

- Pôle Animation du Territoire
 - Future crèche d'Orthez : conception du projet, réalisation d'investigations archéologiques préalables au lancement du chantier
 - Création de terrains familiaux à Orthez
- Pôle Développement Economique
 - Lancement de l'opération de construction d'un hôtel d'entreprise à Lacq, en extension du site Chemstart'Up,
 - Gestion de l'entretien des 5 pépinières d'entreprise du réseau Eurolacq à compter du 1^{er} septembre 2016,
 - Mise en place d'un WC public préfabriqué à la base de loisirs Biron-Orthez,
 - Réfection des chalets de la plage et du chalet de l'entrée de la base de loisirs Biron-Orthez.

3. URBANISME

3.1. Application du droit des sols et organisation du service :

Suite à la réorganisation du service urbanisme souhaitée par la communauté, ce dernier a dû supporter la charge de travail en matière d'application du droit des sols avec un instructeur en moins.

Ainsi, en 2016, les 4 instructeurs du service ont traité 2 508 dossiers contre 2 021 en 2015, soit une augmentation de 487 dossiers (+ 24 %).

En moyenne, chaque instructeur a instruit 627 dossiers en 2016. Pour mémoire, nous estimons que pour fournir un travail de qualité tout en conservant une disponibilité auprès des communes et des usagers, un instructeur peut instruire 500 dossiers par an.

Aussi ce n'est que par un effort de mobilisation et un investissement personnel sans précédent de l'ensemble des agents que le service a pu répondre à cette surcharge de travail. Cette situation de surrégime, induite par des circonstances exceptionnelles d'organisation accentuée par une reprise de l'activité se traduisant par une augmentation du

nombre d'actes à instruire, ne peut être que temporaire et le service cherche une solution pour compenser la baisse d'effectif.

Cette augmentation du nombre d'actes s'explique également par l'arrivée de 3 nouvelles communes (Abidos, Mont-Arance-Gouze-Lendresse et Urdès) qui étaient sous le régime du RNU et qui ont approuvé leur document d'urbanisme en 2016.

Dans un souci d'assurer un maximum de proximité entre les usagers, les mairies et les agents du service, la structuration du service est restée la même à savoir 1 instructeur sur le site d'Orthez et 3 sur le site de Mourenx.

En décembre 2016, le service urbanisme instruisait les actes d'urbanisme de 55 des 61 communes qui composent la collectivité.

3.2. Planification

Les communes d'Abidos, Bésingrand, Cuqueron, Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Labastide-Cézeracq et Urdès ont approuvé leurs PLUs respectifs.

La commune de Monein a approuvé la modification simplifiée de son PLU.

Les procédures en cours en 2015 se sont poursuivies tout au long de l'année 2016. Ainsi, le service a continué son travail d'assistance dans l'élaboration des 17 PLU des communes suivantes :

- Abidos, Artix, Baigts-de Béarn, Bellocq, Bésingrand, Castétis, Cuqueron, Labastide-Cézeracq, Lacadée, Lacq-Audéjos, Lagor, Mesplède, Mont, Noguères, Parbayse, Urdès, Vielleségure.

Egalement, une procédure d'élaboration de PLU a été lancée sur la commune de Loubieng, ainsi qu'une modification simplifiée du PLU de Maslacq.

En parallèle, le service urbanisme a porté les discussions d'explications préparatoires à la prise de compétence en matière de planification et de document d'urbanisme voulue par la loi ALUR ; cette dernière donnant jusqu'au 27 mars 2017, la possibilité aux communes de s'opposer au transfert de la compétence.

Afin de donner l'ensemble des éléments nécessaires aux communes pour se prononcer, le service urbanisme a organisé 6 réunions d'information à destination de l'ensemble des conseillers municipaux, 2 conférences des maires ont également traité du sujet. Ainsi, la totalité des représentants des communes a pu bénéficier d'une information la plus complète possible. Ces rencontres ont permis aux élus de débattre librement des avantages et des inconvénients que susciterait le transfert de cette compétence.

CONCLUSION

Dans la perspective de nouvelles compétences obligatoires à des échéances finalement assez proches et dans un contexte financier et réglementaire contraint, le pôle aménagement a poursuivi ses efforts autour de plusieurs axes de **rationalisation** de son activité :

- Priorisation autour des thèmes de la sécurité et de la pérennité du patrimoine (plan de désherbage, réduction de l'activité de fleurissement, gestion différenciée des espaces, par exemple),
- Effort important consenti en direction de la maintenance préventive,

- Approche des investissements en coût global intégrant une réflexion sur les conditions d'entretien, de maintenance et d'exploitation ultérieurs des ouvrages,
- Analyse juridique des fondements de ces interventions (domaine public/domaine privé).

4. L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

La communauté de communes de Lacq-Orthez, très active en matière d'aménagement numérique, a toujours manifesté son fort intérêt au développement du Très Haut Débit.

Un travail collaboratif avec le Département des Pyrénées Atlantiques a été entrepris pour parvenir à des scénarii intégrant à la fois les actions votées par les élus de la collectivité et les prescriptions départementales.

Le scénario retenu combine opérations de montée en débit, dont les travaux pourront débuter dès 2017 et déploiement FTTH, porté par le futur Syndicat Mixte Ouvert départemental auquel la collectivité se propose d'adhérer et de transférer par là même la compétence L.1425-1 du CGCT en 2018.

Zones d'emprise des déploiements du scénario 4

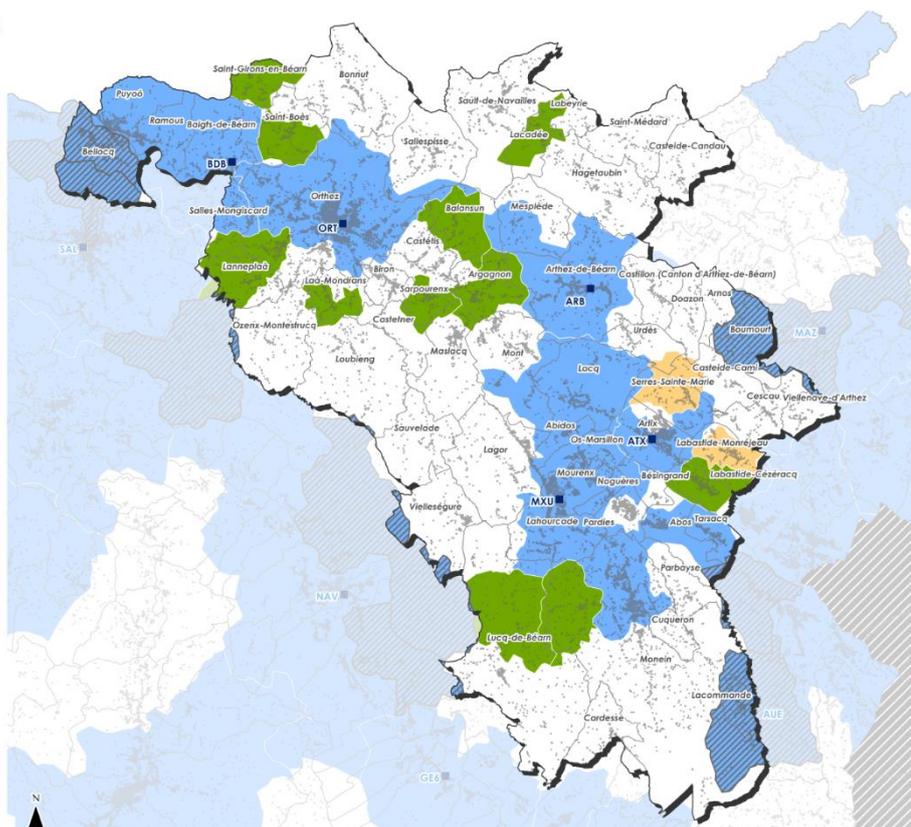
Département des Pyrénées-Atlantiques

CC de Lacq-Orthez



- NRO phase 1
- ⊗ Locaux
- Zones de déploiement FTTH
- ▨ Effet de bord EPCI voisin
- Zones de montée en débit
- Zones d'opicalisation des NRA
- Limites des communes

Sources : CD64, Datar, IGN, DGFP, Orange, Tactis
Cartographie et méthodologie Tactis
© Copyright - Tactis - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016



La mission Très Haut Débit a noté la pertinence du scénario proposé dans la mesure où l'action que la CCLO pourrait engager en avance de phase permettrait de réaliser dans un calendrier accéléré des opérations de montée en débit.

La consultation portant sur la « création de points de raccordement mutualisés et opticalisation de NRA-ZO pour assurer la montée en débit sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez » a pu être lancée le 7 novembre 2016 :

SR / NRA-ZO	Type opération	Commune_SR
64061ATX567SRP/567	PRM	LABASTIDE CEZERACQ
64359LDB798SRP/798	PRM	LUCQ DE BEARN
64367MQ6886SRP/886	PRM	ARGAGNON
64367MQ6958SRP/958	PRM	SARPOURENX
64393M6N529SRP/529	PRM	MONEIN
64430ORT868SRP/868	PRM	LAA MONDRANS
64430ORT870SRP/870	PRM	SAINTE SUZANNE/LANNEPLAA
64510SDN937SRP/937	PRM	LACADEE
64135BON895SRP/895	PRM	SAINT BOES
64135BON896SRP/896	PRM	SAINT GIRONS EN BEARN
64177C6A884SRP/884	PRM	BALANSUN
642909LB	Opticalisation NRA-ZO	LABASTIDE MONREJEAU
645219RR	Opticalisation NRA-ZO	SERRES SAINTE MARIE

3 - PÔLE ENVIRONNEMENT

1. LES AIDES ENERGIE

Le budget 2016 alloué aux particuliers et aux communes était de 550 000 €.

Le montant des aides versé aux particuliers s'est élevé à 306 976 € et celui des aides aux communes est de 232 660 €.

1.1. Aides énergie aux particuliers

Pour l'année 2016, les aides aux particuliers ont été déclinées sur deux règlements : celui lié au programme de l'ANAH dont le nom change en fonction des années (celui qui est en vigueur s'appelle « PIG Bien Chez soi » et celui appelé « Energie »).

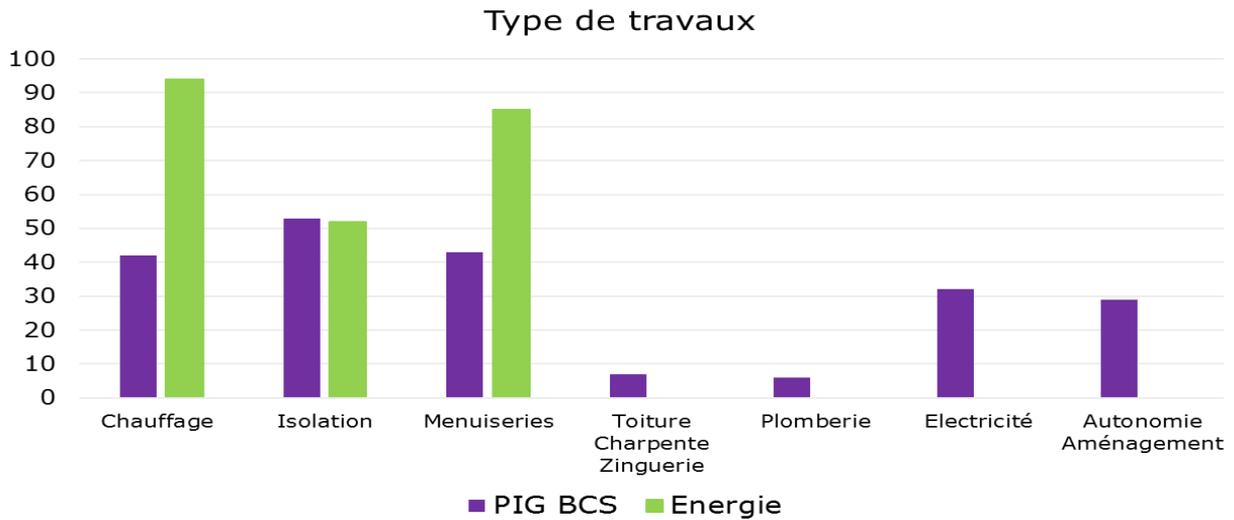
Le bilan global de ces aides se répartit de la façon suivante :

Règlement		Nombre de dossiers instruits	Nb dossiers subventionnés	Montant total subvention CCLO	Montant Moyen subvention CCLO par dossier
ANAH	OPAH	-	2	5 229 €	2 615 €
	PIG HOME64	-	11	29 171 €	2 652 €
	PIG BCS	91	39	64 529 €	1 655 €
Energie	En vigueur	233	86	61 884 €	720 €
	avant 2016	-	106	142 179 €	1 341 €
	avant 2013	-	1	3 984 €	3 984 €
TOTAL		324	245	306 976 €	2 161 €

Les caractéristiques du patrimoine rénové sont les suivantes :

- La typologie des logements rénovés :
 - Des logements de 100 à 150 m² majoritaires
 - Des logements surtout construits avant 1975
 - Un phénomène nouveau apparaît avec des demandes portant sur des logements récents
- La répartition par types de travaux :
 - **PIG BCS** : Des travaux de chauffage et de menuiserie majoritaires. Une prise en compte des travaux de toiture, charpente, électricité, plomberie correspondant à des travaux lourds. De nombreux dossiers liés à l'autonomie de la personne dans le logement.

- **Energie:** Une majorité de changements ou d'amélioration des systèmes de chauffage, d'isolation et de menuiseries.

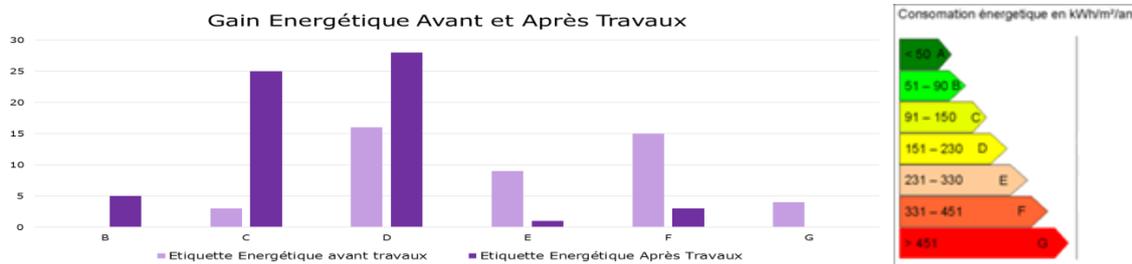


Chauffage : poêle à bois, changement de chaudière à condensation.

Les indicateurs environnementaux sont :

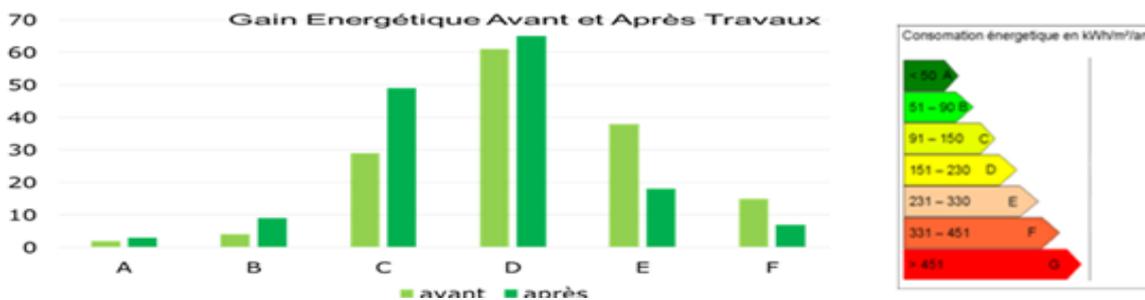
- **Pour le Programme PIG BCS :**

- **43% de gain énergétique** en moyenne par projet avec des logements très consommateurs d'énergie requalifiés



- **Pour le Programme Aides Energie**

- **12% de gain énergétique** en moyenne par projet avec des logements majoritairement en classe D



Un nouveau règlement qui concerne les 61 communes : Aides à l'habitat en centres-bourgs

Un nouveau dispositif dans le cadre du Programme Local de l'Habitat a été mis en place en septembre 2015.

Il concerne les logements de plus de 30 ans et dégradés situés en centres-bourgs. Pour cela un périmètre de centre-bourg a été établi pour chaque commune du territoire. Ces aides ouvrent droit à 25% de subvention pour un plafond des travaux de :

- 50 000 € (Propriétaire Occupant) ou 60 000 € (Propriétaire Bailleur) pour un habitat dégradé et 80 000 € pour un habitat très dégradé.

Aujourd'hui déjà 9 projets pour 15 logements sont en cours d'instruction. Seuls peuvent être pris en compte les projets pour lesquels le périmètre a été validé et signé par la commune.

Commune	Nombre de propriétaires	Nombre de logements
Baigts de Béarn	1	3
Lagor	1	1
Lucq de Béarn	1	1
Monein	1	1
Orthez	3	7
Parbayse	1	1
Pardies	1	1

1.2. Aides énergie aux communes

Le bilan global, pour l'année 2016, des aides aux communes, est le suivant :

Commune	Lieu	Montant total de la subvention versée en 2016
ARGAGNON	Mairie	702 €
	Logements communaux	276 €
ARTIX	Bibliothèque	5 262 €
	Logements communaux	2 682 €
CASTETIS	Logements communaux	34 901 €
CASTETNER	Logements communaux	2 840 €
HAGETAUBIN	Salle polyvalente	38 413 €
LABASTIDE-CEZERACQ	Logements communaux	3 852 €
LAA-MONDRANS	Ecole	27 224 €
LAGOR	Salle polyvalente	33 490 €
MONEIN	Logements communaux	3 124 €
ORTHEZ	Ecole	21 868 €
SAULT DE NAVAILLES	Salle polyvalente	48 205 €
	Logements communaux	967 €
SIVU D'ARTHEZ DE BEARN	Ecole	8 855 €
	Total	232 660 €

1.3. Production photovoltaïque

La production des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez facturée en recette en mars 2016, est de 9 601 kWh. La recette associée est de 4 893,92 €.

2. LA GESTION DES DECHETS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets portant sur l'année 2016 et approuvé le 26 juin 2017 a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Par conséquent, pour l'obtention de détails sur la gestion des déchets sur l'année 2016, il convient de s'y reporter.

Quelques faits marquants sont repris ci-dessous :

2.1. La collecte

La réorganisation des collectes de déchets en 2015 mais également l'extension des consignes de tri fin 2015 aboutissent à un bilan très positif avec une augmentation des tonnages d'emballages collectés en 2016 de 22% par rapport à 2015.

La collecte du verre organisée désormais sur l'ensemble du territoire par apport volontaire a également contribué à une légère augmentation du tonnage collecté.

2.2. Les déchetteries

L'étude d'harmonisation et d'optimisation de la gestion des déchetteries a porté sur :

- Le maillage des déchetteries. Plusieurs facteurs ont amené la fermeture de la déchetterie de Cardesse. Dès le 4 février, le nombre de site est ainsi porté à 7 pour l'ensemble du territoire.
- Les horaires d'ouverture, harmonisés en fonction des sites :
 - Déchetteries de Monein, Mourenx et Orthez : 42h en hiver et 48h en été
 - Déchetteries d'Arthez-de-Béarn, Maslacq et Ramous : 21h en hiver et 24h en été
- L'organisation et les conditions de travail des agents, favorisant des roulements de travail sur plusieurs déchetteries avec des horaires et un planning fixe.
- De même, en raison de la forte hausse du coût proposé par les candidats pour la gestion du bas de quais, les élus ont décidé de reprendre en régie ce service. Une organisation est spécifiquement mise en place afin d'assurer ce service en mutualisant un véhicule avec le service espaces verts de la collectivité et en intégrant cette prestation dans le fonctionnement du service. Un agent de maîtrise dédié à l'organisation du service déchetterie et un chauffeur ont été recrutés. Le parc de bennes a été revu afin d'assurer ce service en autonomie.

2.3. Le financement du service déchets

Le groupe de travail regroupant tous les élus intéressés s'est réuni à plusieurs reprises sur la fiscalité des déchets. L'objectif était de financer le service des déchets par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les élus ont souhaité une taxe équitable mais en limitant l'impact financier pour les ménages, d'où la décision de baisser simultanément la taxe d'habitation intercommunale.

3. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

3.1. Les Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Les PPRT des plateformes Sobegi et Arysta, approuvé le 14 juin 2012, et des plateformes d'Induslacq et de Mont, approuvé le 6 mai 2014, prévoient la mise en œuvre de mesures foncières en instaurant des mesures de délaissement pour :

- 1 habitation située sur la commune d'Os-Marsillon,
- 2 habitations situées sur la commune de Lacq.

Le code de l'environnement fixe les grands principes du financement des mesures foncières. Ce dernier est basé sur un principe de répartition des contributions entre financeurs :

- l'État,
- l'industriel à l'origine du risque,
- les collectivités territoriales percevant tout ou partie de la contribution économique territoriale (CET), au titre de l'année d'approbation du PPRT, dans le périmètre couvert par ce plan (CCLO, conseil départemental, conseil régional Nouvelle Aquitaine).

Le cadre réglementaire en vigueur laisse à ces financeurs un délai de 1 an à compter de la date d'approbation du PPRT pour définir entre eux les modalités de répartition de leurs contributions. Cela doit alors se traduire par la rédaction et signature d'une convention de financement.

Si les parties n'ont pu signer une convention dans un délai de 1 an à compter de la date d'approbation du PPRT, la répartition de ce financement se fait par défaut, à savoir une répartition égale entre les trois groupes de financeurs à hauteur d'un tiers chacun.

La signature des conventions n'ayant pu aboutir, un arrêté préfectoral portant engagement de l'État au financement des mesures foncières des PPRT de Lacq/Mont et SOBEGI/ARYSTA et actant les modalités de financement par défaut a été signé le 29 septembre.

Désormais, les propriétaires des maisons concernées par le délaissement ont 6 ans à compter de la date de cet arrêté pour faire valoir leur droit de délaissement.

Le 28 décembre, la CCLO a reçu une mise en demeure d'acquiescer d'une propriétaire d'une des 2 maisons sur Lacq.

La mise en œuvre effective du processus des mesures foncières est dès lors engagée pour cette maison d'habitation.

La notification de l'offre d'achat de la part de la CCLO doit se faire dans un délai de 1 an à compter de la réception de la mise en demeure d'acquiescer. Le paiement du bien doit se faire dans un délai de 2 ans à compter de cette même date.

	PPRT SOBEGI ARYSTA	Clé de répartition	PPRT LACQ MONT	Clé de répartition	TOTAL
Part Etat (pour mémoire, montant déjà consigné)	74 334 € (79 333 €)	1/3	93 000 € (93 000 €)	1/3	167 334 € (172 333 €)
Part Exploitant	74 333 €	1/3	93 000 €	1/3	167 333 €
Part Collectivités compétentes	74 333 €	1/3	93 000 €	1/3	167 333 €
<i>Dont CCLLO</i>	46 813,20 €	63%	64 170 €	69%	110 983,20 €
<i>Dont Conseil Départemental</i>	18 159,30 €	24%	18 600 €	20%	36 759,30 €
<i>Dont Conseil Régional</i>	9 360,50 €	13%	10 230 €	11%	19 590,50 €
TOTAL	223 000 €		279 000 €		502 000 €

Participation CCLLO : 110 930,20 € :

- 92 000 € inscrits au budget depuis 2014 et reportés chaque année,
- 20 000 € de report budget 2016.

3.2. Création d'une Commission de Suivi de Site regroupant le CLIC et le SPPPI

Le bassin de Lacq dispose de deux structures de concertation, le Comité local d'information et de concertation (CLIC) et le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI).

Le SPPPI de Lacq, institué le 21 janvier 2003, a pour mission, dans le domaine de l'environnement industriel et sur la zone considérée, de favoriser la concertation et l'information, de proposer des actions visant notamment à parfaire la connaissance, à réduire les pollutions et les nuisances de toute nature, à prévenir les risques technologiques majeurs, à assurer un développement industriel durable respectueux de l'environnement.

Le CLIC de Lacq, institué le 23 mars 2006, a pour objet de créer un cadre d'échanges entre les représentants des collèges sur les actions menées par les exploitants des sites SEVESO sous le contrôle des pouvoirs publics en vue de prévenir les risques d'accident majeurs que peuvent présenter ces installations.

Ces structures regroupent chacune une cinquantaine de membres répartis en 5 collèges :

- l'État,
- collectivités territoriales,
- entreprises industrielles, et de leurs salariés,
- associations de protection de l'environnement,
- personnes qualifiées.

Elles ne se réunissent dans le meilleur des cas, qu'une fois par an.

Le décret du 7 février 2012 prévoit que les CLIC doivent désormais faire place à une commission de suivi de site (CSS) lors du renouvellement de leurs compositions.

Cette réforme vise à fondre dans un type d'instance unique les comités locaux d'information et de concertation (Clic) existants autour des installations Seveso seuil haut et les

commissions locales d'information et de surveillance (Clis) présentes autour des installations de traitement de déchets.

Aussi, et par cohérence les services de l'Etat ont saisi l'opportunité de l'installation de la « Commission de Suivi de Site du bassin de Lacq » pour proposer la fusion des instances de concertation existantes du SPPPI avec l'ancien CLIC en une seule commission de suivi de site (CSS).

Le périmètre géographique retenu est celui des communes dont le territoire est en tout ou partie inclus dans le périmètre d'un PPRT, auquel s'ajoutent les communes disposant d'une station de mesure de la qualité de l'air au titre de la surveillance de la pollution industrielle. Cela représente 13 communes de la CCLO.

Un arrêté préfectoral instaurant la création d'une Commission de Suivi de Site sur le Bassin de Lacq a donc été signé le 16 septembre 2016 afin de mettre le CLIC en conformité.

Une première réunion de la CCS s'est tenue le 14 octobre 2016 à la CCLO.

M. DUBREUIL a été désigné Président et la composition du bureau établi.

La 1^{ère} réunion du bureau s'est tenue le 14 décembre 2016.

3.3. Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

Les PPI des plateformes Chem'Pôle 64, Induslacq, Pardies et du site Arkema Mont ont été approuvés par arrêté préfectoral le 20 juin 2016 après 3 années de travail entre services de l'Etat, industriels et collectivités.

33 communes de la CCLO sont désormais impactées par ces PPI.

3.4. Moyens d'alerte des populations

a) Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

3 nouvelles sirènes ont été installées sur les communes de Lacq et de Maslacq.

La deuxième sirène prévue sur Artix sera installée courant 2017.

Ceci étant, le SAIP n'est toujours pas opérationnel. Le logiciel permettant le déclenchement à distance de l'alerte et de la diffusion de l'information ne fonctionne pas encore correctement et nécessite de multiples modifications.

Le SAIP est un ensemble d'outils (dont font partie les sirènes) qui permet la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle et industrielle, attentat terroriste), aux personnes qui sont susceptibles ou sont en train d'en subir les effets.

Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.

Le SAIP mobilisera plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population : sirènes, SMS, service de diffusion de l'alerte à des opérateurs relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à messages variables et radios).

Pour ce qui concerne les sirènes, le déploiement du SAIP a consisté à raccorder les sirènes existantes sur notre territoire à ce système et à en installer des nouvelles.

En 2017, 21 sirènes seront raccordées au SAIP sur le territoire de la CCLO.

b) Système d'appels en masse : Téléalerte

La CCLO en partenariat avec les industriels du bassin de Lacq s'est dotée en 2016 d'un dispositif d'appel en masse pour le compte des 61 communes dont l'objectif est d'alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un évènement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement :

- accidents industriels,
- phénomènes climatiques (tempêtes, inondations ou autres),
- accidents de transports de matières dangereuses.

L'attribution du marché a été faite à la société C2I TELECOM le 22 février 2016 pour un montant de 17 880 € sur une durée de 3 ans auquel s'ajoutent les frais de communications et l'acquisition par les industriels de boîtiers réflexes de déclenchement d'alerte.

Afin de définir les modalités d'utilisation et de financement de l'automate d'alerte, une convention a été signée avec les industriels.

La part CCLO pour le compte des 61 communes s'élève à 4080 € sur la durée du marché.

L'outil est opérationnel depuis le 31 mars.

Nombre d'inscriptions réalisées en 2016 : 1157 dont :

- 1063 en ligne,
- 94 par le biais des formulaires mairies.

L'automate a été testé par les industriels dans le cadre de l'exercice PPI réalisé le 26 mai sur le site de TORAY.

La CCLO a également procédé à un test auprès des administrés qui se sont inscrits en ligne et par formulaire le 21 novembre 2016.

Ce test sera réalisé chaque année.

3.5. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Suite à l'approbation des nouveaux PPI, 33 des 61 communes de la CCLO doivent élaborer un PCS dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation du PPI conformément aux dispositions des articles R 731-1 à R 731-10 du code de la sécurité intérieure.

En 2016, 21 PCS sont en cours de réalisation dont 10 qui répondent à l'obligation réglementaire (communes concernées par un PPI ou un PPR).

Sur les 21 PCS en cours, 2 ont été approuvés en 2016.

3.6. Exercice SEVESO

Un exercice Seveso organisé par l'Etat s'est déroulé le 26 mai 2016 sur le site de TORAY à Lacq.

L'objectif était de tester les procédures liées à la mise en œuvre des nouveaux Plan Particulier d'Intervention (PPI) :

- chaîne d'alerte et moyens d'alerte : sirène, téléalerte,
- contre-mesures de circulation,
- structures de commandement et outils opérationnels.

L'exercice s'est bien déroulé et de nombreux points positifs ont été relevés.

Des exercices de confinement ont été réalisés dans les écoles d'Abidos et d'Os-Marsillon, à la demande de ces 2 communes.

4. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

4.1. ATMO Nouvelle Aquitaine (anciennement AIRAQ)

Suite à la réforme des régions introduite par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a prévu qu'en application de l'article L 221-3 du code de l'environnement, chaque région devrait comporter une seule association de surveillance de la qualité de l'air et que la fusion de plusieurs régions au 1er janvier 2016 devait entraîner la fusion des associations.

C'est dans ce cadre que Les associations de surveillance de la qualité de l'air d'Aquitaine (AIRAQ), Limousin (Limair) et Poitou-Charentes (Atmo Poitou-Charentes) ont voté le 23 novembre leur regroupement en une seule association régionale dénommée **Atmo Nouvelle-Aquitaine**.

Désormais Atmo Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un réseau de 70 stations fixes et mobiles et plus de 250 analyseurs, pour mener à bien ses missions de surveillance en Nouvelle-Aquitaine.

Le dispositif sur le bassin de Lacq est toujours composé de 4 stations de proximité (Lacq, Lagor, Maslacq, Mourenx bourg) mesurant le SO₂ et le NO₂ et d'une station rurale (Labastide-Cézeracq) mesurant les PM₁₀, l'O₃, le SO₂ et le NO₂.

A cela s'ajoutent 3 stations météorologiques situées sur les communes de Lacq, Lagor et Lendresse.

En 2016, les indices de qualité de l'air ont été relativement bons sur l'ensemble des Pyrénées-Atlantiques. Le nombre de jours présentant un indice « très bon » à « bon » (indice compris entre 1 et 4) est de 297 à Lacq. Les indices « mauvais » à « très mauvais » (indice compris entre 8 et 10) ont été assez rares en 2016 : 3 jours à Bayonne, un seul à Lacq et aucun à Pau.

La comparaison globale des indices avec ceux des années antérieures montre que le bilan 2016 est le meilleur des cinq dernières années.

23% des jours de procédure d'information/recommandations en Nouvelle-Aquitaine ont concerné le département des Pyrénées-Atlantiques (3 jours sur 13) dont 1 lié à un épisode de dioxyde de soufre (SO₂) sur la zone de Lacq.

4.2. Problématique de nuisances olfactives sur le bassin de Lacq

Depuis la mise en place systématique du suivi en juin 2015, 631 signalements ont été reçus à la coordination de la plateforme Induslacq dont 385 en lien avec la problématique odeurs de brûlé et/ou irritations.

En 2016, 248 signalements ont été reçus, majoritairement émis du quartier bas de Lacq.

De janvier à juillet, les industriels ont pu constater une nette amélioration sur le plan des odeurs de « brûlé » grâce à un important travail d'optimisation sur le fonctionnement des torches SOBEGI et ARKEMA, réalisé au cours du 1er semestre, mais pas sur celui des « irritations »

Mi-août, une reprise des signalements était constatée en fréquence et en intensité.

De nouveaux prélèvements et des analyses ont été effectués directement dans les panaches des torches et de l'URS (anciennement OPS) et dans les émissaires Toray. Les concentrations obtenues en composés organiques volatils et sulfates sont faibles et n'ont pas permis pas de faire un lien entre les effets ressentis et l'un de ces émissaires.

Afin de pousser encore plus loin les investigations, les industriels ont fait appel au laboratoire « MASSALYA » pour la réalisation de 2 campagnes de mesures de l'air ambiant en continu.

Ce laboratoire a permis l'analyse et la mesure de composés à l'état de traces. 65 molécules ont été identifiées et associées aux activités industrielles, mais aucun caractère acide n'a été relevé dans les particules.

Des mesures complémentaires ont également été réalisées dans l'environnement au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2016, pendant les arrêts programmés des installations pour maintenance. Il n'y a pas eu de mise en évidence d'une source potentielle de nuisance.

Enfin, une relation a été engagée avec les membres du bureau de l'ARSIL et les riverains. Deux réunions se sont tenues à la mairie de Lacq au cours desquelles la présentation du plan d'actions et la restitution des données du laboratoire MASSALYA ont été réalisées. Ces réunions ont surtout été une instance d'écoute et de dialogues avec les riverains. Elles ont permis la mise en place d'une approche de la problématique d'un point de vue médicale, pilotée par l'ARS, pour compléter le dispositif d'analyses.

Malgré les efforts des industriels depuis plus d'un an et des résultats encourageants, il est constaté une réduction significative des signalements d'odeurs mais avec une persistance des effets physiologiques.

Les paramètres de fonctionnement stables des unités, des analyses dans l'environnement et dans les émissaires n'ont pas permis d'identifier une source potentielle de nuisance.

Un rapprochement constructif avec les riverains a été réalisé et a permis de mieux appréhender la nature des phénomènes.

Les industriels restent mobilisés et continuent d'investiguer afin de résoudre le problème lié aux irritations.

4.3. Réseau sentinelle

La mise en œuvre d'un réseau sentinelle est une continuité des plans d'actions mis en place par les industriels pour répondre à la problématique des nuisances olfactives.

Ce projet avait déjà été proposé dès le mois de juin 2015, avant le démarrage des nuisances olfactives sur la plateforme Induslacq au mois de juillet. La problématique odeurs résidant principalement sur la plateforme INDUSLACQ, il avait été convenu que ce réseau serait d'abord élaboré sur cette plateforme, puis étendu si besoin aux autres plateformes.

Pendant la crise, sa création est devenue une nécessité.

Cette démarche est portée conjointement par l'ASL, ATMO Nouvelle-Aquitaine, la CCLO et les 5 communes concernées par la problématique odeur : Abidos, Lacq, Lagor, Maslacq, Mont.

L'objectif du réseau sentinelle :

- Mailler le territoire autour de la plateforme avec des personnes volontaires formées à l'identification d'odeurs spécifiques liées aux activités industrielles,
- Identifier des nuisances olfactives et/ou « irritantes » inhabituelles et gênantes, produites par la plateforme Induslacq,
- Qualifier les odeurs (anormales ou nouvelles),

- Quantifier l'odeur en intensité et/ou sa fréquence d'apparition (gêne),
- Etablir une cartographie des odeurs autour de la plateforme.

Le réseau de nez mis en place se compose de 2 typologies de bénévoles :

- Le réseau sentinelle : composé de bénévoles et d'élus résidant dans l'une des 5 communes (Abidos, Lacq, Lagor, Maslacq et Mont (Arance/Lendresse)),
- Les nez industriels : composé d'employés et de pompiers de la plateforme Industlacq.

Afin que l'ensemble des sentinelles utilisent un langage commun pour caractériser les odeurs, une formation à l'utilisation d'un langage olfactif : « le langage des Nez » a été dispensée.

Dès le mois de mai, un appel à candidature a été lancé auprès des habitants des 5 communes concernées.

22 habitants bénévoles et 28 salariés ou pompiers de la plateforme ont souhaité s'inscrire au réseau.

L'ensemble de ces personnes a été convié à une réunion d'information le 22 juin, à l'issue de laquelle, 17 bénévoles ont confirmé leur participation à la mise œuvre de ce réseau ainsi que 19 nez industriels.

2 visites de sites de la plateforme Industlacq ont été organisées les 8 et 19 juillet de façon à permettre à chacune des sentinelles de se familiariser avec les odeurs présentes sur la plateforme.

La veille olfactive d'une durée d'un an a débuté le 14 novembre.

PLAN DE FINANCEMENT :

- Communication : 420 € - 50% CCLO – 50% ATMO Nouvelle-Aquitaine,
- Formation : 52 440€ pris en charge par ATMO Nouvelle-Aquitaine,
- Profils olfactifs : pris en charge par l'ASL Industlacq.

4.4. Air intérieur

Suite à la parution de deux décrets (du 17 août 2015 et du 30 décembre 2015), le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles a évolué en supprimant l'obligation de réaliser des mesures systématiques de qualité de l'air pour les établissements et collectivités qui mettent en place un plan d'actions de prévention.

Ces arrêtés ont été complétés par deux arrêtés interministériels du 1er juin 2016 qui finalisent le processus de simplification du dispositif réglementaire et qui précisent :

- les modalités d'élaboration de ce plan d'actions,
- les modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aérations.

Concrètement, le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la QAI dans les établissements recevant du public comporte désormais :

- Une évaluation des moyens d'aération, obligatoire tous les 7 ans, qui peut être effectuée par les services techniques de l'établissement et qui portera sur :
 - la vérification de l'opérabilité des ouvrants (fenêtres) donnant sur l'extérieur,
 - le contrôle des bouches ou grilles d'aération existantes.

- La mise en œuvre **au choix** :

- d'une campagne de mesures de polluants (formaldéhyde, benzène, CO2) par un organisme accrédité,
- d'une auto-évaluation de la qualité de l'air, au moyen du guide pratique mis à disposition par le ministère de l'Environnement, complétée par un plan d'action.

En l'absence de mise en place d'un programme d'actions de prévention, une surveillance de la QAI devra être réalisée tous les 7 ans. En cas de dépassement des valeurs limites, une nouvelle surveillance sera à réaliser dans les deux ans.

L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est progressive et la surveillance devra être achevée avant le 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

Un courrier d'information a été adressé à l'ensemble des maires au mois juin 2016. La CCLO a décidé de mettre en place un plan d'action de prévention pour les crèches.

4 - PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

1. L'ENFANCE – L'ENSEIGNEMENT

1.1. Enfance

a) **Financement de deux RAM et d'un LAEP**

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'association AMAYRA qui gère le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) depuis 2004 ainsi que le Lieu d'Accueil Parents (LAEP) (soutien depuis 2009). Cette compétence a été transférée à la communauté de communes de Lacq au 1^{er} janvier 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le centre social Lo Solan a repris en gestion directe le LAEP.

- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au RAM : 80 000 € (financement de la CAF à hauteur de 41 136 €),
- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au LAEP : 21 083 € (financement de la CAF à hauteur de 6 645 €).

La communauté de communes de Lacq-Orthez gère directement le RAM d'Orthez – 2 RAM couvrant l'ensemble du territoire.

En 2016, le territoire compte 321 assistantes maternelles agréées dont 268 en activité (capacité d'accueil théorique : 754 places).

Le LAEP a accueilli 1 246 enfants et 1 174 parents sur 150 séances.

Le travail de collecte, de synthèse et de partage de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2016, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les objectifs de l'observatoire de l'enfance sont de :

- disposer d'une base de données actualisée commune et partagée permettant une connaissance et une analyse de l'adéquation des services d'accueil vis-à-vis des besoins du territoire,
- réaliser annuellement un diagnostic des services d'accueil de l'enfance au vu des besoins du territoire,
- permettre aux diverses structures d'accueil du territoire ainsi qu'aux divers partenaires d'accéder à cette base de données.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches publiques et associatives, les 2 RAM, le LAEP, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Une restitution orale des données 2016 a été présentée lors du comité de pilotage du 16 juin 2017.

b) **Gestion des crèches intercommunales**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente en matière de petite enfance. Elle exerce la compétence optionnelle telle qu'elle figure dans ses statuts « Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0-4 ans à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) ».

C'est ainsi que l'intercommunalité gère directement depuis 2014, les crèches publiques d'Orthez, de Lagor. Les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles ont ouvert en janvier 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CCLO a intégré la crèche d'Artix et elle assure également l'entretien des bâtiments des crèches associatives de Monein et de Mourenx et les aide financièrement (60 000 € + 277 803 €).

125 places dans les structures publiques permettent l'accueil de 234 enfants en 2016.
73 places dans les structures associatives permettent l'accueil de 183 enfants en 2016.

Le reste à charge pour la CCLO en 2016 déduction faite de la participation des partenaires institutionnels -essentiellement la CAF- et des usagers est de 1 529 222 € pour l'ensemble des structures (7 crèches + 2 RAM + 1 LAEP).

▪ **La crèche « les Canaillous » d'Orthez - 50 places (40 places en septembre 2016)**

Déménagement en novembre 2013 dans les algecos : solution temporaire choisie le temps des travaux de reconstruction de la crèche.

Depuis la fusion en 2014, les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été engagés. La nouvelle intercommunalité a mis tout en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants dans ces bâtiments et les conditions de travail du personnel.

- 21 agents + 1 cuisinière du restaurant municipal d'Orthez,
- CA 2016 : 1 019 117 € dont 78,70 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 89 % (agrément baissé à 40 places en sept 2016 afin de réduire les inconvénients de la structure et qui a été retenu pour l'année).

Prix de revient très élevé, au-dessus du seuil d'exclusion de la CAF mais la situation temporaire le justifie.

Remarque : Départ de la directrice titulaire fin novembre 2016. Organisation provisoire efficace. Maintien de l'effectif. Pyramide des âges élevée.

Un projet de reconstruction de la crèche d'Orthez est en cours.

▪ **La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY** (partenaire privé qui participe à hauteur de 51 000 €)

- 13 agents,
- CA 2016 : 459 328 € dont 87,80 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 74,30 %.

▪ **La crèche « L'ilot P'tits Pieds » d'Artix – 30 places**

Elle a été transférée à la CCLO au 1^{er} janvier 2016. De nombreuses améliorations ont été apportées en 2016 (stabilisation du poste de direction, présence d'un médecin référent, recrutement d'une psychologue, d'une auxiliaire à 21h/semaine en complément des temps partiels, remplacements effectués par des agents diplômés, formations croissantes en 2016, apports et soutien du service petite enfance : réunions, journée annuelle pédagogique) :

- 12 agents,
- CA 2016 : 505 853 € dont 89,60 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 82,71 %.

La CCLO gère également les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles qui ont ouvert le 4 janvier 2015.

▪ **La crèche « graines d'éveil » de Baigts de Béarn – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien,

- CA 2016 : 237 724 € dont 81,50 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 85 %.

▪ **La crèche « les mini pousses » de Sault de Navailles – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien,
- CA 2016 : 248 680 € dont 82,70 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 87,50 %.

1.2. Enseignement

a) Les aides aux collèges et lycées

La communauté de communes de Lacq-Orthez a revu à la baisse en 2016 le montant des subventions habituellement allouées aux établissements scolaires (collèges d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx et Orthez, lycées de Mourenx et d'Orthez, Maison Familiale Rurale de Mont) et à leurs associations, à savoir :

- Subventions aux foyers socio éducatifs.....	9 853 €
(3,60 € par adhérent au lieu de 4 €)	
- Subventions aux associations sportives	9 500 €
(900 € au lieu de 1 000 € pour les collèges et 1 000 € au lieu de 1 500 € pour les lycées)	
- Aides aux projets et voyages pédagogiques	41 085 €
(3 645 € au lieu de 4 050 € pour les collèges et 2 745 € au lieu de 3 050 € pour les lycées)	
- Aides pour l'achat de matériel pédagogique (collèges).....	supprimée
Total :	60 438 €

⇒ Soit une économie de 23 660 € par rapport à 2015.

Le fonds de 3 000 € pour le déplacement des élèves qui effectuent des compétitions sportives nationales a été supprimé en 2016 (la communauté de communes de Lacq-Orthez n'a pas été sollicitée depuis plusieurs années).

b) Aides financières diverses (économie réalisée : 4 325 € par rapport à 2015)

- Sections sportives football, collège d'Artix et Lycée de Mourenx : **13 500 €**
(au lieu de 15 000 €)
- La communauté de communes de Lacq-Orthez soutient les actions en faveur d'une politique linguistique (**21 350 €** au lieu de 21 450 €) :
 - La Calendreta d'Artix (19 600 € au lieu de 20 000 €),
 - L'école maternelle de Monein (300 €),
 - L'Ecole bilingue de Lagor (300 €),
 - Le Comité des Relations Extérieures du Pays d'Arthez (850 €),
 - L'association Silva Lata (300 € pas de demande en 2015).

Afin de mettre en lumière et perspectives les métiers du bassin de Lacq et d'Orthez, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu le carrefour des métiers à hauteur de **3 560 €** pour l'année 2016.

c) Les aides financières aux étudiants (140 000 € inscrits au budget)

▪ **Aides aux études supérieures**

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées selon un barème d'octroi défini par les élus aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire

de la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'aide varie de 300 à 800 € par personne et par an.

91 800 € d'aides aux études supérieures ont été attribuées à 189 étudiants, se répartissant de la manière suivante :

Montant octroyé	Nombre de bénéficiaires	Budget par Montant octroyé
300 €	51	15 300 €
400 €	22	8 800 €
500 €	72	36 000 €
600 €	11	6 600 €
700 €	13	9 100 €
800 €	20	16 000 €

▪ Aides aux stages obligatoires

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe également aux frais de stage obligatoires : 29 680 € ont été attribués à 65 étudiants.

d) Aide aux devoirs (bilan décembre 2016)

▪ Aide aux devoirs dans les écoles primaires

32 écoles ont bénéficié de ce service et 33 communes étaient concernées. 87 intervenants et 4 coordonnatrices ont pris en charge 797 enfants inscrits (soit 28,70 % des élèves scolarisés sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez).

Au total, de janvier à décembre 2016, 7 935 heures sur 35 semaines ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez soit 227 heures en moyenne/semaine et 6,4 équivalents temps plein.

▪ Aide aux devoirs dans les collèges

Collège Corisande d'Andoins à Arthez-de-Béarn : 42 élèves inscrits, 3 intervenants recrutés,
 Collège Jean Moulin à Artix : 91 élèves inscrits, 6 intervenants recrutés,
 Collège Pierre Bourdieu à Mourenx : 37 élèves, 5 intervenants recrutés,
 Collège Jean Sarrailh à Monein : 74 élèves, 4 intervenants recrutés,
 Collège Gaston Fébus à Orthez : 97 élèves, 6 intervenants recrutés,
 Collège Daniel Argote à Orthez : 32 élèves, 1 intervenant recruté.

25 intervenants ont pris en charge 373 élèves inscrits (soit 16 % des élèves des 6 collèges).

Au total, de janvier à décembre 2016, 1 960 heures sur 29 semaines ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez soit 67,50 heures/semaine et 1,9 équivalent temps plein.

e) Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires

Les piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn, Artix et Monein accueillent les écoliers de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui s'y rendent gratuitement.

Frais de transport : **75 111,50 €**

Frais d'entrée + maîtres-nageurs : **133 105,15 €**

Soit une augmentation de 14 798,17 €.

2. HABITAT

2.1. Adoption du programme local de l'habitat 2016-2021 :

Suite à un long travail partenarial avec les 61 communes et l'ensemble des acteurs de l'habitat et après avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement lors de son examen du 13 septembre 2016, le conseil communautaire du 12 décembre 2016 a adopté le Programme Local de l'Habitat de la CCLO 2016-2021.

L'adoption du PLH a permis à l'intercommunalité de bâtir un projet où attractivité (pour les habitants actuels et à venir), solidarité (envers les petites et grandes communes, envers les plus jeunes comme les plus anciens ou les plus défavorisés), durabilité (transition énergétique à prendre en compte) constituent les objectifs à atteindre.

Il s'agit là :

- d'assurer la cohésion de notre territoire dans une perspective de développement durable avec des objectifs de production de logements plus économes en ressources environnementales, intégrant une volonté de reconquête des logements vacants et le souci d'optimiser nos ressources foncières,
- d'améliorer l'attractivité résidentielle de notre territoire en réalisant de nouveaux projets d'habitat social contribuant à un développement équilibré de notre territoire,
- de requalifier le parc social existant,
- de mieux répondre aux besoins des personnes en difficultés sociales et économiques,
- d'animer, d'évaluer et de réajuster le cas échéant pour plus d'efficacité notre politique publique tout au long de la mise en œuvre du PLH.

2.2. Soutien à l'amélioration de l'habitat privé : Guichet unique Habitat/Energie

Conformément aux enjeux mis en exergue dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique. Pour cela, elle a souhaité afficher une politique commune Habitat-Energie notamment par la mise en place le 1^{er} janvier 2016 d'un Guichet unique destiné aux particuliers.

Pour rappel, les priorités fixées dans le PLH 2016-2021 sont :

- Améliorer le confort et les performances, notamment énergétiques, des logements existants,
- Lutter contre l'habitat indécent et indigne,
- Favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- Favoriser l'accession des jeunes ménages dans les centres villes et centres-bourgs dans l'ancien,
- Développer une offre de logements locatifs à loyers conventionnés mais aussi à loyers intermédiaires dans les centres-bourgs et centres villes.

Pour tendre vers ces objectifs ambitieux, plusieurs actions ont été proposées :

- Etre partenaire du nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en place par le Département des Pyrénées-Atlantiques et couvrant la période du 1er août 2015 à l'automne 2017.

Les priorités du PIG dénommé « Bien Chez Soi », encadrées par les priorités nationales de l'ANAH, portent sur la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement et l'accès au logement de personnes en difficulté à travers l'aide à la production d'une offre de logements à loyers conventionnés.

- Poursuivre une politique volontariste en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique.

Il a été proposé de poursuivre le dispositif spécifique de soutien aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (résidences principales) pour les propriétaires sous conditions de ressources.

- Mettre en place un dispositif spécifique en faveur de la requalification de l'habitat en centres villes et centres-bourgs dans le but de revitaliser les centralités urbaines et de lutter contre la vacance.

Les aides sont orientées vers les primo-accédants à la propriété, les propriétaires bailleurs qui réhabilitent un logement à loyer conventionné et vers les propriétaires occupants modestes dont le logement est très dégradé.

Le montant des aides allouées aux particuliers dans le cadre de ces dispositifs s'est élevé à 306 976 € sur l'année 2016.

Le bilan des aides est détaillé dans la partie consacrée au Pôle Environnement.

2.3. Soutien à la production de logements publics à prix maîtrisés

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 – 2021, la communauté de communes de Lacq-Orthez a redéfini un règlement d'intervention financier en faveur du soutien à la production de logements locatifs conventionnés publics. Ce nouveau règlement a été adopté le 26 septembre 2016.

Au regard des besoins recensés, le PLH fixe un objectif de production de 195 logements locatifs sociaux sur les six ans du PLH, soit 10 % de la production totale de logements.

Les projets éligibles au règlement doivent répondre aux orientations fixées par le PLH :

- Prioritairement à Orthez et dans les pôles secondaires,
- Pas de nouveau projet à Mourenx afin de diversifier l'offre de logements de la ville (hors projet de logements spécifiques destinés aux personnes âgées),
- 50 à 60 logements destinés aux personnes âgées,
- 50 % de logements à produire dans le parc existant (acquisition-amélioration) ou en renouvellement urbain (dents creuses des centres-villes),
- 75 % des logements en T2 ou T3,
- 30 % des logements financés en PLAI.

Concernant les programmes lancés précédemment, l'opération de 6 logements locatifs en acquisition-amélioration quartier Mariau à Lacq a été livrée par l'Office 64 en juillet 2016. La CCLO a apporté son concours financier à hauteur de 3 % du prix de revient soit 23 880,26 €.

Les opérations de 6 logements locatifs dans le bourg de Labastide-Cézeracq et de 8 logements locatifs à Arthez-de-Béarn quartier N'Haux ont obtenu leur permis de construire et démarreront début 2017.

Concernant l'opération de renouvellement urbain de la ville de Mourenx, l'intercommunalité a soutenu trois opérations de logements locatifs sociaux :

- L'opération de 34 logements dénommée Ansabère a été livrée par la SNI en décembre 2016. L'aide de la communauté de communes s'élève à 132 245 € (3 % du prix de revient). Le solde de subvention sera versé en 2017 (66 122,50 €).
- L'opération menée par le COL, quartier La Barthe, relative à la construction de 6 logements locatifs a démarré en septembre 2016. L'aide de la communauté de communes s'élève à 23 005 € (3 % du prix de revient).
- L'opération menée par l'Office 64 de l'Habitat, quartier Est, relative à la construction de 10 logements locatifs a été livrée fin 2016. L'aide de la communauté de communes s'élève à 37 954,07 € (3 % du prix de revient) ; le solde sera versé en 2017.

Par ailleurs, la commune d'Urdès a été soutenue pour son projet de réhabilitation de l'ancienne école en 3 logements communaux à loyer conventionné (PLUS).

L'aide de la collectivité est de 45 000 €.

Les communes de Saint-Médard, Sarpourenx, Lucq-de-Béarn, Boumourt, Sauvelade et Cardesse ont lancé des projets de réhabilitation de logements communaux conventionnés.

2.4. Politique d'accueil des gens du voyage

Afin d'assurer la gestion de ses équipements d'accueil de Mourenx (16 logements adaptés et 8 emplacements de terrains familiaux) et d'Orthez (aire de grand passage), la communauté de communes de Lacq-Orthez a confié une prestation de médiation sociale au centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Orthez début 2014. Une convention de partenariat a été signée pour 3 ans afin de matérialiser les missions confiées au CCAS. Le coût de cette prestation a été de 26 000 € pour l'année 2016.

Pour répondre aux besoins de sédentarisation de familles du secteur orthézien, la communauté de communes a réalisé 6 emplacements de terrains familiaux à Orthez, quartier des Aigrettes. La Ville d'Orthez, propriétaire du foncier, a cédé le terrain à l'euro symbolique pour la réalisation de ce projet. Les 6 emplacements ont été livrés le 1^{er} septembre 2016.

Le montant du projet s'élève à 273 614 € subventionné par l'Etat à hauteur de 128 058 €.

Concernant le bilan relatif aux grands passages, une douzaine de groupes se sont installés de façon irrégulière entre juin et septembre 2016 sur différentes communes de la CCLO : Castétis, Maslacq, Besingrand, Orthez à plusieurs reprises, Abidos, Os-Marsillon et Hagetaubin.

Coûts pour les collectivités : dégradation, coûts des procédures d'expulsion (5 400 € soit deux fois plus qu'en 2015) et mobilisation des agents.

3. TRANSPORTS

3.1 Le service de transport à la demande (TAD)

Il a été ouvert le 15 mai 2012 avec 6 communes de destinations (Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Lagor, Mourenx et Orthez). Au 1^{er} janvier 2014, la fusion entre la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez, a permis l'extension du service aux 61 communes que composent la communauté de communes de Lacq-Orthez. 2 communes de destination ont été ajoutées, Puyoô et Sault-de-Navailles et une ouverture du service du lundi au samedi pour ces 8 communes de destination. Des points de ramassage supplémentaires passant de 171 points à 231 points et toujours un service de prise en charge au domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

Depuis son lancement en 2012, 44 158 voyageurs se sont déplacés avec le TAD.

Le coût de fonctionnement du service pour 2016 s'élève à 225 000 € financés à hauteur de 96 000 € par le Conseil départemental et 24 798 € par les usagers.

3.2 Transport ferroviaire

Le comité technique du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (Axe Puyoô-Pau-Montaut-Bétharam) s'est tenu le 8 novembre 2016. Les actions et engagements réalisés ou mis en œuvre par la Région ont été présentés conformément au contrat.

La Région dans le cadre de ses nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2017 (chef de file de l'intermodalité) examine la possibilité de créer un syndicat mixte des transports (type SRU) dont les compétences obligatoires seraient la coordination des offres de transport, l'information voyageurs, la tarification coordonnée.

3.3 Transport scolaire

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe aux frais de transport scolaire pour les écoliers, collégiens et lycéens. La participation pour l'année 2016 s'élève à 193 970 €, soit 35 € par écolier et 70 € pour les lycéens et collégiens.

3.4 Transports interurbains

Ils relèvent du Département des Pyrénées-Atlantiques : la communauté de communes de Lacq-Orthez a participé à la réflexion sur leur refonte pour demander une desserte plus importante du territoire.

3.5 Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez, a été confiée à l'association « Gaves et Bidouze », support du réseau gérontologique et de la MAIA sur le territoire de la collectivité et d'un CLIC sur le territoire du Béarn des Gaves. Un agent de la communauté de communes de Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC (financé par le Département).

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place un dispositif d'aide à l'installation de la téléassistance chez les personnes âgées, mission confiée au CLIC.

Le coût pour l'année 2016 s'élève à 9 112 € pour 190 installations (coût unitaire TTC 48 €).

Suite à évaluation et mise en place par le Département d'un service public de téléassistance, ce dispositif ne sera pas reconduit à compter de 2017 par la CCLO.

4. CULTURE

4.1. Centre Culturel

Le centre culturel a ouvert ses portes le 1^{er} février 2016 et a été inauguré officiellement le 28 mai 2016. Le restaurant a ouvert juste avant la foire le lundi 4 avril 2016.

Tous les occupants du Mi[x] ont vu leur public augmenter. Les objectifs de fréquentation qu'ils s'étaient donnés ont même été largement dépassés. Le cinéma est ouvert tous les jours du lundi au dimanche.

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi à midi et le soir, uniquement sur réservation.

Quand elle présente une exposition, la galerie d'art est ouverte au public mardi, mercredi, vendredi et samedi.

La médiathèque et la cyber-base sont ouvertes au public 36h30 par semaine, du lundi au samedi. Les matinées, les groupes sont reçus sur rendez-vous.

Au total, 26 agents sont affectés au fonctionnement de la médiathèque, de la cyber-base et du MIX dont 7 en recrutement externe et 3 en mobilité interne.

Un Comité d'Orientation Stratégique regroupant les représentants de la CCLO, de la commune de Mourenx et des entités accueillies au MIX a été mis en place en novembre 2016. Il a examiné le bilan détaillé de fonctionnement du Mix au vu des objectifs fixés dans le projet d'établissement et a fixé les orientations pour 2017 en matière d'animations collectives et de communication. La mise en œuvre d'actions particulières à l'accueil de public spécifique (jeunes de 10/13 ans aux comportements difficiles à gérer) a par ailleurs été souhaitée (formation des personnels, mobilisation plus forte des structures d'animation et de médiation intervenant sur la commune, mesures d'exclusion si besoin).

Par ailleurs, un comité technique regroupant les professionnels des entités du Mi[x] se réunit tous les 15 jours pour échanger des informations sur le fonctionnement du Mi[x], les animations portées par chacun et pour mettre en place des actions communes. Ces échanges réguliers permettent la mise en place d'une synergie au sein du Mi[x], comme prévu dans le projet d'établissement.

Le budget global de fonctionnement du MIX s'est élevé en 2016 à 1,395 M€ dont 279 k€ pour les charges communes de fonctionnement partagées entre la CCLO et la commune.

4.2. Pôle lecture

Avec la décision de la ville d'Orthez de rejoindre le réseau en juillet 2016, le pôle lecture est constitué, à ce jour, de 23 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 1 médiathèque tête de territoire (Orthez), 2 bibliothèques têtes de territoire (Arthez-de-Béarn et Monein), 10 bibliothèques relais (Baigts-de-Béarn, Bellocq, Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagétaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq-Audéjos, Maslacq, Mont, Puyoo, Sault-de-Navailles), 4 points lecture (Casteide-Candau, Cescau, Labastide-Cézeracq et Viellenave-d'Arthez) et 5 haltelectures (Balansun, Saint-Boès, Sainte-Suzanne, Sallespisse, Salles-Mongiscard)

a) Réinformatisation du réseau

La réinformatisation de la médiathèque Jean-Louis Curtis d'Orthez a été préparée de juillet à décembre 2016 et a été finalisée en janvier 2017.

b) Acquisitions

Au 31 décembre 2016, le fonds de la médiathèque est constitué de 48 681 documents soit 19 091 livres adultes, 13 691 livres ados/enfants, 5 396 CD audio, 271 partitions, 7 218 DVD, 2 744 périodiques correspondant à 159 abonnements à des revues adultes et jeunesse.

Toutes ces collections sont localisées à la médiathèque et accessibles via la réservation par les usagers du réseau.

L'ensemble des collections ont été équipées de puces RFID afin de permettre l'emprunt direct aux automates de prêts et activer le système antivol de la médiathèque.

La médiathèque a également un fonds de ressources numériques qui sont accessibles à tous les abonnés, via le portail, soit sur place, soit de leur domicile.

c) Fréquentation :

Au 31 décembre 2016, la médiathèque compte :

- **4 473** inscrits sur le site de Mourenx dont 2 953 adultes, 1 412 enfants (<14 ans) et 108 collectivités.

Au 31 décembre 2016, le réseau compte :

- **7 470** inscrits (quel que soit le site) dont 4 657 adultes, 2 592 enfants et 221 collectivités.

Tous les usagers, quel que soit leur site d'inscription peuvent emprunter et rendre leurs documents à n'importe quel endroit du réseau.

Depuis l'ouverture de la médiathèque au Mix, on a noté la venue d'un nouveau public de jeunes de 10-14 ans et d'ados-lycéens. Ce public ne vient pas pour emprunter des documents donc on ne les retrouve pas dans les statistiques mais ils viennent pour travailler, pour se retrouver et profiter de l'espace offert par la médiathèque : fauteuil, canapés, espace de travail, etc.

Ils ne sont donc pas forcément inscrits mais pour autant ils sont très présents.

Des nouveaux services leur ont été également offerts : aide aux devoirs pour les élèves du primaire et du collège tous les mercredi après-midi (hors vacances scolaires), semaine de révision du BAC et du brevet fin mai/début juin. Des collections leur permettant de se perfectionner dans les matières scolaires ont aussi été développées. Ils peuvent aussi écouter de la musique et visionner des vidéos dans les cabanes.

Par rapport à 2014, on a multiplié par 3,11 le nombre de lecteurs actifs (c'est-à-dire les lecteurs qui ont emprunté au moins une fois dans l'année) à la médiathèque du Mix.

Cette augmentation se répartit ainsi :

- **Les 0-9 ans : x 4,83** : c'est l'augmentation la plus forte : beaucoup de familles viennent avec les enfants et passent du temps à la section jeunesse les samedi et mercredi après-midi. De plus, la carte étant gratuite, toute la famille est inscrite et pas seulement les parents. La géographie des espaces permet aussi aux parents d'emprunter pour eux avec leurs enfants à proximité.
- **Les 10-14 ans : x 2,71** : beaucoup ne sont pas inscrits. Ils viennent utiliser les lieux et les services. Ils sont autonomes et viennent sans leurs parents. La médiathèque est un lieu de rencontre et d'abri.
- **Les 15-20 ans : x 2,36** : sont attirés par les supports comme les BD, mangas et les DVD.
- **Les 21-60 ans : x 3,90** : les espaces, les collections, les nouveaux supports, les revues sont autant de raison de venir à la Médiathèque. De la même façon la carte étant gratuite, les couples s'inscrivent tous les deux et pas seulement un des deux
- **Les + 60 ans : x 2,51** : c'est toujours une tranche d'âge très présente sur Mourenx (vieillesse de la population). Ils ont à leur disposition des espaces plus aérés et trouvent des collections adaptées : gros caractères et livres lus.

d) Prêts :

En 2016, sur le site de Mourenx, la médiathèque a prêté :

- 9 930 CD,

- 20 115 DVD,
- 74 283 livres,
- 248 partitions,
- 5 754 revues.

Soit un total de **110 330 documents**.

Soit 2,8 fois le prêt des années précédentes (en moyenne 39 400 prêts / an).

e) Animations

Les animations thématiques du pôle lecture s'organisent de septembre à juin.

Nous avons donc, sur une année civile, deux programmations différentes :

- Janvier-juin 2016 : autour du Mystère,
- Septembre-décembre 2016 : autour de l'Humour.

Ces animations se sont traduites par des expositions, des lectures théâtralisées, des spectacles tout-public, des projections de cinéma, des rencontres-lecture, des contes.

Le bilan global des animations menées en 2016 se décline ainsi :

- Fréquentation : **5 230 spectateurs** pour **129 séances** dont 40 % se sont passées au Mi[x]
- Animation Mystère : 3 089 spectateurs pour 83 séances,
- Animation Humour : 1 674 spectateurs pour 46 séances,
- Exposition CRILJ (littérature jeunesse) et GAM (écran sonore) : 467 scolaires (24 classes).

4.3. Réseau Cyber-base

a) Fonctionnement

Le déménagement de la cyber-base de Mourenx dans les locaux du MI[X] s'est effectué avec seulement une semaine de fermeture au public. Les conditions d'accueil se sont largement améliorées, avec notamment une salle dédiée aux ateliers, ainsi que des bureaux pour le personnel. Des partenariats se nouent avec les autres entités du MI[X], ce qui permet de donner une nouvelle dimension à l'exercice de nos missions.

A compter du 1^{er} juillet, le réseau cyber-base n'intervient plus sur la communauté de communes de Salies-de-Béarn. La cyber-base de Salies est reprise par l'animateur de celles de Sauveterre et Navarrenx, mais les animations mobiles disparaissent sur ce secteur.

b) Actions

- Harmonisation des ateliers débutants de Mourenx et d'Orthez,
- Mise en place de trois postes d'autoformation avec les ressources numériques auxquelles la médiathèque est abonnée (langues, code de la route, logiciels, etc.), mais aussi une sélection de sites internet, le plus souvent gratuits,
- Organisation de formations internes aux outils numériques à destination des agents CCLO.

c) Animations

- Journées des Familles (Orthez, Monein, Salies et Mourenx),
- Rencontres de l'emploi (Mourenx),
- Semaine du Libre (promotion des logiciels libres),

- Foires de Mourenx et d'Artix,
- Inauguration du MI[X],
- Mois de l'e-administration,
- Autour de la Lune,
- Portes ouvertes Centre Socioculturel d'Orthez,
- Fête de la Musique,
- Festival du Jeu vidéo,
- Journées du Livre à Orthez,
- Rallye Cité (Mourenx).

d) Cyber-base mobile

Interventions nombreuses et régulières (environ 2 fois par semaine) en maisons de retraite, centres de loisirs, mairies, établissements scolaires ou autres pour de la prévention, de l'initiation, des ateliers créatifs, etc.

e) Chiffres et évolutions

La fréquentation est en forte hausse avec 6 800 visites (dont une centaine à Salies de janvier à juin) et 823 usagers inscrits dont 685 réguliers dans les cyber-bases fixes (hors Salies). Plus de 300 personnes ont bénéficié de la cyber-base mobile.

Plus de 2 000 personnes ont participé aux diverses animations.

55 agents de la CCLLO ont participé aux formations internes sur les outils numériques.

Suite à l'ouverture de La Cyber au sein du MI[X], le nombre de visites sur l'année a augmenté de 30 %. Et les animations ont, quant à elles, touché plus du double de personnes.

En ce qui concerne la typologie des usagers, les moins de 25 ans sont venus beaucoup plus nombreux, passant de moins de 5 % (sur les dernières années) à 15 % des visites. La moyenne d'âge du public s'est ainsi nettement rajeunie par la fréquentation beaucoup plus régulière de collégiens et lycéens à Mourenx.

Les usages sur les temps de « consultation libre » restent principalement des démarches informatives et administratives (numériser des documents, imprimer, consulter ses courriels, rechercher des informations, etc.), et des demandes de conseils et d'accompagnement.

La généralisation de la dématérialisation tant dans les services publics (CAF, Pôle Emploi, etc.) que privés (assurances, banques, etc.) amène un nombre grandissant de personnes à venir solliciter nos services, soit par manque de compétence, soit par manque de ressources matérielles (scanner, connexion internet, etc.), ou bien encore les deux à la fois.

f) Orientations

Le réseau est dorénavant constitué de La Cyber de Mourenx, du CyberCentre d'Orthez et de la cyber-base mobile.

Des axes de travail peuvent ainsi être déclinés sur divers publics. Des thèmes tels que la protection de la vie privée, le développement de l'esprit critique ou les logiciels libres sont abordés dans un but d'émancipation des citoyens en matière de numérique.

Les partenariats sont amenés à se renforcer, notamment avec les services orientés jeunesse, ou encore le centre de science et technologie « Lacq-Odyssée ».

Fort du succès de sa première édition, le festival du jeu vidéo (co-organisé cyber et service ado-numérique) deviendra un rendez-vous annuel.

4.4. Iniciativa

La communauté de communes de Lacq-Orthez, signataire du Schéma Départemental d'Aménagement Linguistique et au titre de sa compétence Iniciativa, initie des projets et accompagne les associations du territoire pour la promotion de la langue béarnaise, occitane et gasconne.

Un comité de pilotage réunissant des Elus et des représentants des associations du territoire, a été mis en place en juin 2015 afin de travailler en commun pour valoriser les actions et projets menés sur le territoire de la collectivité.

Le budget alloué pour l'année 2016 s'élève à 35 800 € et se décompose ainsi :

- 19 600 € pour la promotion de l'enseignement de la langue occitane, gasconne, béarnaise,
- 16 200 € pour l'association Cultura de Noste pour la promotion de la culture occitane au travers d'animations.

D'autres actions ont par ailleurs été menées par la communauté de communes de Lacq-Orthez en faveur de la langue béarnaise :

- Constitution d'un fonds en occitan au sein de la médiathèque du MIX,
- Signalétique PLR bilingue pour les points d'information,
- Animations spécifiques du pôle lecture,
- Editorial bilingue du magazine de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Carte de vœux bilingue.

5. POLITIQUES CONTRACTUELLES

5.1 Partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat 2015-2018 avec l'UPPA, est proposé un soutien financier de la communauté de communes de Lacq-Orthez aux projets de recherche, de valorisation et de transfert de technologie à hauteur globale de 420 000 €, réparti comme suit :

- **Soutien aux projets de recherche** : financement d'une demi-allocation de thèse par an (15 000 € / thèse / an soit 45 000 € pendant 3 ans soit 15 000 € x 3 thèses x 4 ans = **180 000 €**).
- **Soutien à la valorisation et au transfert de technologie** : trois post-doctorants financés à 100 % sur la période 2015-2018, à hauteur de 46 000 € par post-doc (46 000 € / post-doc / an pendant 3 ans soit 46 000 x 1 post-doc x 3 ans = **138 000 €**) et un montant annuel alloué de 25 000 € à un laboratoire de l'UPPA soit **100 000 €** pour la période 2015-2018.
- L'organisation du Congrès Curie sera de **2 000 €** pour la période 2015-2018.

En 2016, ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- Financement d'un post-doctorat relatif à « L'impact d'un risque technologique majeur dans l'attractivité des territoires », projet porté par les Laboratoires : CATT EA 753 et CREG EA 4580,
- Financement d'une thèse relative à l'« Eco-friendly and healthy Food plastic packaging », projet porté par le Laboratoire IPREM UMR 5254 (45 000 € sur 3 ans),
- Attribution d'une aide de 25 000 € au bénéfice de l'ADERA pour le projet CANOE.

5.2 Programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)

a) Rappels concernant la stratégie LEADER du Pays LOBG

Suite au dépôt d'une candidature LEADER à l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, le territoire a été retenu pour mettre en œuvre sa stratégie de développement. Il bénéficie d'une enveloppe financière à hauteur de 1 290 339 € permettant de soutenir des projets publics ou privés répondant aux objectifs de cette stratégie, déclinée en trois objectifs principaux :

- accompagner la reconversion et le développement du tissu productif local,
- soutenir une dynamique économique et commerciale de proximité,
- encourager l'entrepreneuriat et la professionnalisation des acteurs socio-économiques.

Conformément aux textes réglementaires relatifs à la mise en œuvre des programmes LEADER, le Pays a recruté un gestionnaire en janvier 2016 (mobilité interne). Au total, 1,5 ETP (équivalent temps plein) sont fléchés sur ce dispositif, les missions de gestion et d'animation du programme étant financées à 53 %.

b) Création du comité de programmation

Le pilotage du dispositif LEADER est assuré par un comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés (règle valable sur tous les territoires LEADER).

Ce comité est notamment chargé :

- d'analyser l'opportunité ou non des projets à être financés par le LEADER,
- de constituer un vecteur de communication sur le programme.

Le comité de programmation du Pays LOBG a été installé en juin 2016. Il rassemble 42 membres (21 titulaires et 21 suppléants), dont 22 sont issus du secteur privé.

La composition du comité de programmation a été déterminée dans l'objectif de représenter l'ensemble du territoire du Pays et de couvrir les différents secteurs d'activités de la stratégie locale de développement. Tous les membres du comité ont été rencontrés en amont, lors de rendez-vous de présentation du programme LEADER (détail des objectifs, rôle du comité de programmation, etc.).

c) Animation du programme LEADER

L'équipe LEADER a assuré les missions suivantes en 2016 :

- Préparation et signature de la convention de mise en œuvre du programme avec la Région Nouvelle Aquitaine.
- Organisation et animation des réunions du comité de programmation : une réunion de lancement du programme en juin (programme sur une journée avec visites sur le territoire) et une réunion sur le fonctionnement et le règlement intérieur en septembre.
- Appui aux porteurs de projets publics et privés sur le territoire du Pays LOBG : en lien avec les intercommunalités, suivi des projets de développement du territoire, rencontre avec les maîtres d'ouvrage, recherche de financements, etc. Au total, 30 porteurs de projets rencontrés et participation à 12 réunions thématiques pour l'appui à la structuration de projets dans les domaines de l'agriculture et de la forêt.

- Rédaction d'outils de communication : travail de préparation des outils spécifiques de communication à mettre en place dans le cadre du programme (Flyer, site internet, etc.).

d) Participation au réseau aquitain LEADER

Participation aux 8 journées de formation et d'échanges organisées par Pays et Quartiers d'Aquitaine et LEADER France.

5.3 Politique contractuelle régionale

Avec l'adoption de la loi Notre et la fusion des régions, le règlement d'intervention initialement adopté par le conseil régional en 2014 a été revu. Le conseil régional n'a donc pas donné suite au projet de contrat territorial transmis pour le territoire du Pays LOBG.

En décembre 2016, le conseil régional a adopté un rapport fixant des principes communs et harmonisés à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, qui devraient permettre de relancer la démarche de contractualisation en 2017.

5.4 Politique contractuelle départementale

Le Département s'est engagé en 2013 dans une politique contractuelle de soutien aux investissements publics pour la période 2013 -2016 (contrats territoriaux). Des contrats territoriaux ont été signés en 2013, sur la base d'enveloppes financières définies pour chaque territoire de contractualisation.

Après la signature d'un avenant en 2015 (actualisation des programmes d'actions), l'année 2016 a été consacrée au suivi des opérations intercommunales financées dans le cadre de ce dispositif.

5.5 Contrat Local de Santé (CLS)

Suite à la réunion de lancement organisée en novembre 2015, des ateliers ont été organisés fin 2015 et début 2016 pour chacune des 4 thématiques prioritaires retenues :

- santé - environnement,
- prévention et promotion de la santé,
- perte d'autonomie,
- coordination et continuité des soins.

Ces ateliers ont réuni des professionnels de santé, des acteurs institutionnels et des représentants des usagers. Ils ont permis d'aboutir à la rédaction des fiches actions rassemblées dans le contrat local de santé. Ces actions ont été validées par un comité de pilotage (réuni en mars et juin) et le contrat local de santé a été signé le 18 novembre 2016.

5 - PÔLE RESSOURCES

1. LES FINANCES

1.1. Les résultats du compte administratif 2016

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	54 666 329,98	58 206 489,56	3 540 159,58
Réalisations de l'année 2016	54 666 329,98	54 852 246,14	185 916,16
Excédent de fonctionnement 2015 reporté	-	3 354 243,42	3 354 243,42

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Investissement	25 623 288,07	23 063 533,27	- 2 559 754,80
Réalisations de l'année 2016	20 666 989,79	18 265 035,61	- 2 401 954,18
Déficit d'investissement 2015 reporté	338 430,74		- 338 430,74
Restes à réaliser	4 617 867,54	4 798 497,66	180 630,12

1.2. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation.**

Les données du compte administratif permettent de mesurer la **capacité d'autofinancement réelle brute** de la collectivité. Elle s'élève à **4 607 842 €** en 2016 (7 691 838 € en 2015).

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **98,49 %** (97,90 % en 2015).

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL DEPENSES	57 889 591,19	54 666 329,98	98,49 %
011	Charges à caractère général	9 527 746,25	9 106 369,19	95,58 %
012	Charges de personnel	16 533 735,57	16 477 053,32	99,66 %
014	Atténuation de produits	14 253 678,00	14 253 188,94	100,00 %
65	Charges de gestion courante	4 541 717,68	4 343 803,99	95,64 %
66	Charges financières	1 170 445,00	1 016 344,31	86,83 %
67	Charges exceptionnelles	3 459 000,00	3 453 712,10	99,85 %
	Total dépenses réelles de fonctionnement	49 486 322,50	48 650 471,85	98,31%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	2 385 422,75		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	6 017 845,94	6 015 858,13	99,97 %

- **Les charges à caractère général**

Elles s'élèvent à 9,10 M€ en 2016.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 16,47 M€ en 2016.

- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 315 086 € pour la contribution au SDIS,
- 216 300 € pour le transport scolaire collèges,
- 519 000 € pour les participations et subventions aux organismes publics,
- 2 022 701 € pour les associations.

- **Les reversements de fiscalité**

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à **11,48 M€** en 2016.

La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez a représenté **2,74 M€** en 2016.

- **Les charges financières**

Les intérêts de la dette se sont élevés à 1 016 344,31 €.

b) Les recettes

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté** qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL RECETTES	57 889 591,19	54 852 246,14	100,53 %
013	Atténuation de charges	394 000,00	469 508,96	119,16 %
70	Produits des services	2 230 152,00	2 349 253,48	105,34 %
73	Impôts et taxes	36 101 280,00	36 249 982,60	100,41 %
74	Dotations, participations	12 698 642,83	12 372 486,56	97,43 %
75	Produits de gestion courante	686 593,62	783 819,34	114,16 %
76	Produits financiers	-	21 216,23	
77	Produits exceptionnels	860 656,79	1 012 047,55	117,59 %
	Total recettes réelles de fonctionnement	52 971 325,24	53 258 314,72	100,54 %
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 593 931,42</i>	<i>1 593 931,42</i>	100,00 %
002	Excédent reporté	3 324 334,53		

- **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élèvent à 469 509 € en 2016 (+ 75 508 € par rapport à la prévision).

- **Les produits des services et du domaine**

Les principaux postes se décomposent comme suit :

- les redevances d'occupation du domaine public : 66 765 € (recettes en augmentation par rapport à 2015),
- les produits des crèches : 378 163 € (+ 54 163 € par rapport à la prévision),
- les produits de la base de loisirs : 52 038 €,
- Le transport à la demande : 24 798 €,
- L'entretien des espaces verts 2016 : 105 299 €,
- Les mises à disposition de personnel : budget annexe déchets : 1 582 346 € ; autres mises à disposition : 85 570 €,
- Remboursements des charges collectives pour les bâtiments économiques : 28 025 €.

- **Les impôts et taxes**

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions avec notamment + 12 868 € pour la CVAE, + 21 675 € pour les contributions directes (rôles supplémentaires), + 45 669 € pour la TASCOM, + 68 845 € pour l'IFER.

Les attributions de compensation négatives, versées par les communes ayant été calculées définitivement en fin d'année, elles s'élèvent à 734 082 € pour une prévision à 774 759 €.

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre enregistre principalement :

- La dotation d'intercommunalité : 336 191 €,
- La dotation de compensation : 3 254 209 €,
- La dotation de compensation réforme de la TP : 6 954 396 €,
- Le reversement par les communes et par l'Etat de la DGD urbanisme : 57 180 €,
- Participation de la CAF pour les crèches : 1 150 306 €.

- **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre est constitué essentiellement des revenus des immeubles pour un montant de 734 810 € et des produits divers pour 49 009 €.

- **Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- les cessions de terrains et de matériel pour un montant total de 707 712 €,
- des remboursements de sinistres et de charges : 42 406 €,
- le remboursement par le Syndicat mixte de l'aéroport de Pau au titre des aides aux compagnies low cost : 232 541 €.

1.3. La section d'investissement

a) Les dépenses

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 949 511,22	20 666 989,79	4 617 867,54
20	Immobilisations incorporelles	667 022,31	409 788,29	172 523,10
204	Subventions d'équipement versées	3 304 116,92	2 430 316,83	774 579,74
21	Immobilisations corporelles	2 420 788,62	1 733 250,44	558 383,23
23	Immobilisations en cours	12 511 049,63	9 853 139,55	2 657 247,15
13	Subventions d'investissement	175 200,00	175 200,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	2 713 100,00	2 702 569,62	-
27	Autres immobilisations financières	114 888,62	100 000,00	12 945,00
45	Opérations pour comptes de tiers	1 114 794,11	672 604,79	442 189,32
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 593 931,42	1 593 931,42	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	996 188,85	996 188,85	
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	338 430,74		

- les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement et les opérations du centre culturel (opérations pour compte de tiers) s'élèvent à 10,59 M€.

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2016 s'élèvent à 4,6 M€.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de **69,21 %** contre 80,72 % en 2015 (dépenses mandatées).

- la dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 2 702 569 € au titre du budget principal.

b) Les recettes

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 949 511,22	18 265 035,61	4 798 497,66
13	Subventions d'investissement	5 843 688,41	2 559 475,85	2 279 085,66
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 552 361,00	-	2 000 000,00
	Total des recettes d'équipement	8 396 049,41	2 559 475,85	4 279 085,66
10	Dotations et fonds divers	2 302 870,17	2 361 035,40	327 412,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	644 138,86	644 138,86	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	4 548,55	-
27	Autres immobilisations financières	493 433,00	315 579,67	192 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	-108 198,34		
	Total des recettes financières	3 332 243,69	3 325 302,48	519 412,00
45	Opérations pour comptes de tiers	4 821 760,58	5 368 210,30	-
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 385 422,75		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	6 017 845,94	6 015 858,13	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	996 188,85	996 188,85	

- **Les emprunts**

2 M€ sont inscrits en restes à réaliser.

- **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

En 2016, 2 361 035 € ont été perçus au titre des investissements réalisés.

- **Les subventions d'équipement**

Elles ont représenté 2,55 M€ en 2016 :

- DDTM terrains familiaux : 128 058 €,
- Centre culturel multimédia : conseil régional : 60 000 € ; conseil départemental : 51 500 €,
- Voirie : conseil départemental pour la voirie : 1 082 279 € et PVR : 283 255 €,
- Voirie : région, aménagement place François Mitterrand : 307 600 €,
- Commerce, artisanat : Fisac : 70 199 €,
- Base de loisirs : conseil régional : 59 208 €,
- Chemstart'up 2 : conseil régional : 480 000 €
- Office de tourisme : conseil départemental : 14 000 €,
- Zones d'activités : programme de requalification, conseil départemental : 23 374 €.

2. LA COMMUNICATION

Le service communication élabore les plans de communication et assure la conception et la réalisation de l'intégralité des supports de communication en interne grâce notamment à un studio graphique intégré.

2.1. Les activités et les cibles de la communication de la CCLO

Le service est compétent pour la définition de plans de communication, le choix des outils les plus adaptés, la définition des calendriers et le suivi budgétaire pour chaque opération de communication permettant de :

- Valoriser un territoire : promouvoir le territoire pour contribuer à son développement économique, renforcer son image à travers des campagnes de promotion, valoriser le patrimoine, les équipements et les projets,
- Soutenir les initiatives locales : rendre compte de ce qui se passe sur le territoire, informer sur la vie culturelle et sportive, organiser des événements,
- Informer sur les services publics : expliquer le rôle des différentes institutions, faire connaître les services publics et leur fonctionnement, etc.

a) Communication interne

A destination des agents et des élus de la collectivité :

- Extranet : il constitue une véritable plateforme d'échanges et de travail entre agents, élus et la collectivité,
- Revue de presse : mise en ligne quotidienne sur l'Extranet à partir de journaux locaux (La République des Pyrénées, Sud-Ouest) et nationaux (Le Monde, Les Echos).

b) Communication externe

A destination de la population, des organismes partenaires et de tous les publics concernés par un ou plusieurs domaines de compétence.

▪ Communication institutionnelle :

- Création de l'identité graphique : logo, charte graphique, signalétique, etc.
- Elaboration de plans de communication : prévoir des supports de communication adaptés aux cibles et aux objectifs.
- Gestion du site www.cc-lacqorthes.fr : mise à jour, actualités, newsletter, etc.
- Magazine : 3 numéros / an, distribués dans les 25 000 foyers des 61 communes.
- Gestion des réseaux d'affichage 4x3m, « sucette ».
- Gestion de la signalétique, des panneaux de chantiers, etc.
- Gestion des relations et actions menées avec l'EBPLO.
- Conception et réalisation de supports de communication divers : affiches, plaquettes, flyers, stands, encarts publicitaires, etc.
- Gestion des relations avec la presse locale et nationale – écrite / TV / radio : organisation de conférences de presse ou envoi de communiqués de presse valorisant l'action de la collectivité.
- Rédaction des éditos, ITV, discours, interventions des élus qui le souhaitent.

▪ Communication événementielle :

- Organisation d'inaugurations, de cérémonies, de réceptions (repas ou vin d'honneur), d'évènements : coordination de la logistique, gestion des relations publiques, du protocole, de l'accueil, du déroulement, etc.

c) Assistance communication aux communes

Le service peut intervenir en assistance aux communes dans le cadre du règlement d'intervention présenté et adopté à la conférence des maires d'octobre 2015.

d) Opérations particulières réalisées en 2016

- Multimédia : poursuite de la réflexion sur le développement de la communication numérique de la collectivité. Actions concrétisées en 2015 :
 - Développement de fonctionnalités sur extranet et internet (trombinoscope et moteurs de recherche),
 - Migration vers une version plus récente du CMS (typo 3),
 - Création d'un site portail pour le Mi[x] en ligne dès l'ouverture du centre culturel début 2016,
 - Enquête menée sur les attentes des usagers en termes d'outils numériques.
- Edition et diffusion dans les 25 000 ex foyers du territoire de 3 numéros du « Mag de la CCLO » en janvier, juin et octobre.
- Le Mi[x] :
 - Création de la charte graphique du Mi[X] et des outils de communication liés à l'ouverture du bâtiment en février,
 - Organisation de l'inauguration le 28 mai en présence du Secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Matthias Fekl, et mise en œuvre du plan de communication de l'évènement,
 - Définition d'une stratégie de communication événementielle et institutionnelle pluriannuelle.

- Travaux d'aménagement du cœur de ville d'Orthez – secteur Moutète – Saint Pierre :
 - Elaboration d'un plan de communication pluriannuel pour le lancement et le suivi des travaux de 2016 à 2018 :
 - Organisation de réunions de présentation du projet aux publics cibles et d'une réunion publique le 18 octobre avant le lancement des travaux.
 - Cérémonie le jour du lancement des travaux le 24 octobre.
 - Mise en œuvre d'un plan de communication pour informer les riverains, les commerçants, les usagers pendant toute la durée des travaux.
- Mise en œuvre d'un projet de territoire
 - Suivi de cette démarche avec le comité de pilotage,
 - Mise en page des documents : diagnostics, projet de territoire, etc.
 - Communication sur le projet.
- Communication numérique :
 - Poursuite de la réflexion sur le développement du site internet avec l'accompagnement du service informatique de l'APGL,
 - Création et animation d'une page Facebook et d'une chaîne YouTube.
- Création d'une nouvelle charte graphique pour la cyber base
- Mise en œuvre de plans de communication spécifiques pour :
 - le lancement de la téléalerte,
 - la mise en place du réseau sentinelle,
 - les 10 ans de la journée de la randonnée,
 - Contrat local de santé,
 - Plan local de l'habitat et son guichet unique.
- Organisations de la pose de la 1ère pierre de l'extension de Chemstart'up à Lacq.
- Participation aux Etoiles de l'économie 2016 organisée par Pyrénées Presse à Pau.

3. L'INFORMATIQUE

Le service informatique-accueil gère :

- L'accueil général de la collectivité : accueil physique, téléphonique, gestion des salles de réunion, gestion du courrier, etc.
- L'informatique et la téléphonie sur les différents sites : siège, antenne d'Orthez, centre culturel Le Mix, crèches, déchetteries, pépinières d'entreprises,
- L'aménagement numérique du territoire.

En quelques chiffres, le parc informatique représente :

- 23 serveurs (11 physiques / 12 virtuels),
- 250 PC fixes, 16 PC portables et 4 tablettes relevés terrain,
- 96 tablettes élus,
- 1 autocommutateur téléphonique,
- 45 imprimantes de bureau,
- 1 traceur /1 plieuse coupeuse de plans,
- 1 machine à affranchir / 1 machine de mise sous plis,
- 15 copieurs multifonctions,
- 200 postes tél. fixes,

- 90 mobiles agents,
- 96 connexions internet élus.

3.1. Changement de solution de sauvegarde de données

Une part importante de l'investissement a été consacrée au changement de la solution de sauvegarde des données.

Le projet a consisté à mettre en place un serveur NAS permettant de remplacer le robot de sauvegarde sur bandes arrivé en fin de vie.

Ce choix technique a été justifié par :

- La croissance importante des données à sauvegarder,
- La fiabilité du support de sauvegarde,
- Le temps de restauration de la donnée plus rapide que sur bande.

La mise en place de cette solution a permis de disposer d'un espace de sauvegarde d'environ 10 To.

Coût du matériel + garantie 5 ans : **9 841,78 € TTC.**

3.2. Migration du progiciel gestion des marchés & acquisition du module de dématérialisation des absences / congés / formation

Le progiciel de gestion des marchés publics Marco a été migré vers une version Web offrant de nouvelles fonctionnalités et ergonomiquement plus agréable.

Cette migration s'est effectuée en 3 étapes :

- Installation / paramétrage,
- Formation de l'administrateur fonctionnel,
- Présentation des nouveautés de la nouvelle version.

Un **module de dématérialisation des absences congés formations** a été acquis et complète la suite progicelle CIRIL utilisée par la collectivité.

Désormais, les agents accèdent de façon dématérialisée à leur dossier administratif : état civil, coordonnées, domiciliation bancaire, enfants, fiches de paie, compte épargne temps, formation, information sur le statut et absences congés.

Les demandes de congés sont saisies puis suivent un circuit de validation prédéfini avant enregistrement définitif.

3.3. Acquisition d'un logiciel de gestion des stocks Magasin et de l'Atelier

Le pôle aménagement du territoire – service infrastructures – a souhaité se doter d'un outil fiable et reconnu pour son équipe Atelier-Magasin. Une consultation a donc été lancée pour disposer, en mode hébergé ou en interne, d'une solution de gestion des stocks.

Le marché a été attribué à la société Berger Levrault pour un montant global sur 4 ans de 14 276,80 € HT soit **16 332,16 € TTC.**

La solution, qui combine gestion du stocks magasin et du parc auto, a été déployée sur plusieurs mois et a nécessité la reprise des données existantes, le paramétrage et l'assistance au démarrage, la formation des utilisateurs (équipe atelier/magasin + administrateurs + utilisateurs terrains), l'interfaçage avec le système d'information de la collectivité (logiciel de gestion financière + auto identification des utilisateurs).

3.4. Connexion point à point Siège – Antenne CCLO

Une consultation portant sur l'interconnexion point à point de sites distants a été relancée. Il s'agit de relier l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez, via le réseau départemental IRIS64, à l'antenne d'Orthez, par un service d'abonnement fibre optique (débit 30 Mb synchrone).

Le marché a été attribué pour une période de 2 ans renouvelable une fois, à la société E-TERA pour un montant estimatif total sur 24 mois de de 21 888 € HT (912 € HT/mois soit **1 094,40 € TTC/mois**).

3.5. Hébergement des sites internet sur serveur dédié

La consultation portant sur la « Prestation d'hébergement sur serveur dédié » concerne :

- L'hébergement des sites internet et extranet de la collectivité & prestations associées,
- La gestion des noms de domaine suivants : cc-lacqorthez.com, cc-lacqorthez.org, cc-lacqorthez.fr, producteursdemonpays.com, producteursdemonpays.fr, le-mix.fr, pole-lecture.com, cc-lacq.fr.

L'offre de la société OXID a été jugée économiquement la plus intéressante (montant estimatif total sur 24 mois : **2 616 € HT** soit 109 € HT/mois).

La migration des sites internet et extranet ainsi que des noms de domaine a été planifiée pour janvier et février 2017 en collaboration avec la société Héliantis (ex hébergeur) et la société Novaldi (éditeur sites).

3.6. Passation de marchés négociés

a) Harmonisation des contrats de maintenance des équipements de vidéoprotection et de télésurveillance des déchetteries

Les déchetteries de Monein, Ramous et le pôle déchets d'Orthez sont équipées de matériels de vidéoprotection installés par la société Adour Vision System.

Par ailleurs, le marché de maintenance et télésurveillance concernant le site de Monein se termine fin décembre 2016.

Des contrats ont été signés pour les sites de Ramous et d'Orthez et sont modifiés au fur et à mesure de la modification des équipements installés.

L'objectif a donc été d'harmoniser tous les contrats de la collectivité, sur l'ensemble de ses sites.

Un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence préalables, a été passé, avec la société Adour Vision System et porte à la fois sur la maintenance des équipements et sur une prestation de télésurveillance (montant total des contrats de maintenance & télésurveillance sur 4 ans : 17 112 € HT soit **20 534,40 € TTC**).

b) Prestation de maintenance et d'assistance à l'utilisation des logiciels de gestion financière et gestion des ressources humaines

La communauté de communes de Lacq Orthez s'est dotée depuis 2011 d'un nouveau progiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines.

Les contrats de maintenance et d'assistance de ces progiciels se terminant le 30 juin 2016, un marché négocié sans mise en concurrence préalable, en application de l'article 35-II-8° du code des marchés publics, a été signé avec la société CIRIL, seule à pouvoir assurer ces prestations.

Montant de la maintenance / assistance pour 2 ans : **27 732 € TTC** (hors révision).

c) Maintenance, mises à jour des outils SIG Web et prestation complémentaires associées

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est dotée depuis 2006 d'un Système d'Information Géographique (SIG).

En 2010, un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans a été attribué à la société Géomatika et concernait les prestations suivantes : acquisitions de modules web du SIG et prestations complémentaires associées (développement, formation, maintenance et d'éventuelles prestations d'assistance ingénierie).

En 2013, un premier marché négocié a été passé pour une période de 3 ans.

La collectivité souhaite conserver sa solution SIG en l'état sans évolution majeure tout en assurant leur maintenance et mises à jour. Aussi un second marché négocié sans mise en concurrence préalable, a été passé avec la société Géomatika pour les prestations de maintenance, mises à jour des outils SIG WEB & prestations complémentaires pour un montant estimatif total sur 4 ans de **21 120 € TTC** (hors révision).

4. LE PERSONNEL

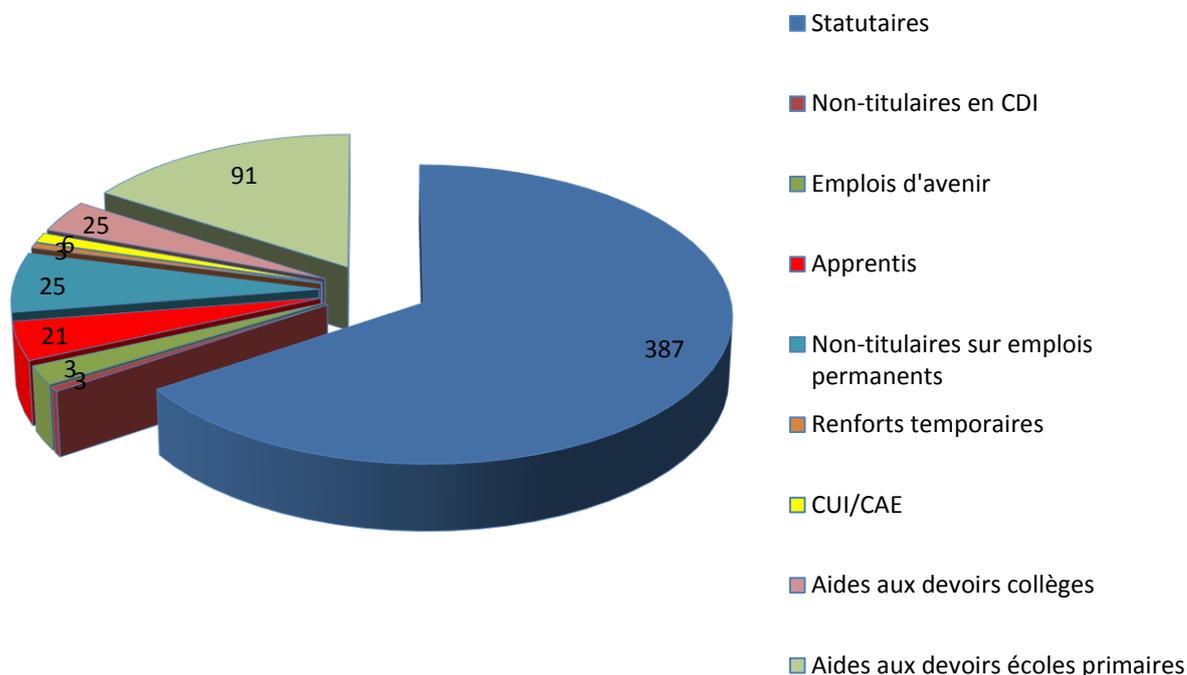
4.1. Les chiffres-clés

a) Les effectifs

569 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2016 au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 387 agents statutaires,
- 8 agents non-titulaires en CDI,
- 3 emplois d'avenir,
- 25 agents non-titulaires sur emploi permanent,
- agents en renforts temporaires,
- contrats d'accompagnement dans l'emploi,
- 21 apprentis,
- 25 auditeurs pour l'aide aux devoirs dans les collèges,
- 87 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires
+ 4 coordinatrices,

Etat des effectifs au 31/12/2016



b) Les avancements de grades

Dans la filière administrative :

- 1 directeur a été nommé administrateur suite à examen professionnel,
- 1 attaché principal a été nommé directeur territorial,
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été nommé adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 3 adjoints administratifs de 1^{ère} classe ont été nommés adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe.

Dans la filière technique :

- 3 techniciens principaux de 2^{ème} classe ont été nommés techniciens principaux de 1^{ère} classe (2 avec examen professionnel et un au choix),
- 25 adjoints techniques de 2^{ème} classe ont été nommés adjoints techniques de 1^{ère} classe,
- 7 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ont été nommés adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,
- 3 adjoints techniques de 1^{ère} classe ont été nommés adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- 2 agents de maîtrise ont été nommés agent de maîtrise principal,
- 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe ont été nommés à la promotion interne d'agent de maîtrise,
- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe ont été nommés à la promotion interne d'agent de maîtrise,
- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe a été nommé à la promotion interne d'agent de maîtrise,

- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe a été nommé à la promotion interne d'agent de maîtrise.

Dans la filière sanitaire et sociale :

- 2 auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe ont été nommés auxiliaires de puériculture principaux de 2^{ème} classe.

Réussite au concours :

- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe a été nommé animateur suite à la réussite au concours,
- 2 agents non titulaires ont été nommés attachés suite à la réussite au concours.

c) Les avancements d'échelon

123 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

4.2. La formation

Les actions de formation réalisées au cours de l'année 2016 ont correspondu à la mise en œuvre de la politique de formation de la collectivité axée sur le développement, le renforcement, l'optimisation permanente de la qualité du service public, de l'accueil, de la polyvalence, du professionnalisme des agents ainsi que sur l'hygiène et la sécurité au travail.

L'effort de formation aux CACES des équipes techniques initié en 2015 a été poursuivi en 2016 de façon importante.

Des formations au management adaptées ont été proposées au personnel encadrant (cadres, cadres intermédiaires et chefs d'équipe).

La mise en place de la gestion dématérialisée des congés a nécessité une formation spécifique de tous les agents impliqués dans le circuit de validation des demandes de congés.

Pour répondre aux obligations de formation statutaire, des agents ont également bénéficié de stages d'intégration et de professionnalisation toutes catégories hiérarchiques confondues.

Des préparations aux concours et examens professionnels ont permis à certains fonctionnaires d'être acteurs de l'évolution de leur carrière.

Le CNFPT, opérateur prioritaire de la formation des agents s'est vu versé au titre de la cotisation obligatoire 80 589 € pour les stages organisés en 2016.

La collectivité avec un budget formation de 70 000 €, prévu au BP 2016, a ainsi pu parfaire la formation du personnel par des actions de formation spécifiques et adaptées aux besoins des agents et des services.

Enfin, l'effort de formation consenti par la CCLO en faveur de l'apprentissage s'est traduit par un financement partiel du coût de la formation des apprentis s'élevant à 23 723 €.

5. LA VIE ASSOCIATIVE

5.1 Préambule

Comme indiqué dans le précédent rapport d'activité, lors du séminaire budgétaire du 17 janvier 2015, le bureau a annoncé la **constitution d'une commission** chargée de

réfléchir aux modalités d'attribution des subventions aux associations et organismes divers, en vue d'une **diminution des attributions au budget primitif de 2016**.

Ainsi, en bureau du 23 mars 2015, un groupe de travail composé de **11 élus** a été constitué comme suit :

Pour la commission administration générale :

- M. André CASSOU
- M. Christian LECHIT
- M. Yves SALANAVE-PÉHÉ

Pour la commission animation du territoire :

- M. Louis COSTEDOAT
- Mme Délia MATA-CIAMPOLI

Pour la commission aménagement du territoire :

- M. Francis LAYUS
- M. Jean-Simon LEBLANC

Pour la commission développement économique :

- M. Patrice LAURENT
- Mme Maïthé MIRASSOU
- M. Dominique LALANNE

Pour la commission environnement :

- Mme Aline LANGLES

Dans un premier temps, chaque pôle a examiné les subventions attribuées aux associations et organismes qui leur étaient rattachés (115 au total), puis fait des propositions techniques soumises à l'avis de la commission des subventions nouvellement créée.

Cette instance s'est réunie à trois reprises durant l'été 2015. Le travail réalisé, en concertation avec les commissions thématiques et le bureau, a permis d'obtenir une **baisse de 9,3 %** de l'enveloppe globale, hors compétence petite enfance (prise au 1^{er} janvier 2016).

En voici le détail :

	Différence 2015/2016	Baisse en pourcentage
Cotisations / Participations financières	- 101 305 €	9 %
Subventions rattachées au pôle développement économique	- 41 274 €	5 %
Subventions rattachées au pôle animation du territoire	- 57 985 €	20 %
Subventions rattachées au pôle environnement	- 6 150 €	42 %
Subventions rattachées au pôle ressources	- 30 500 €	11 %

5.2 Subventions & cotisations octroyées au titre de 2016

Ainsi, après ajustements, le montant des subventions octroyées pour l'année 2016 s'est élevé à **2 419 407,63 €** ainsi répartis :

- 1 062 828,79 € de cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants : 16 structures concernées.

- 1 356 578,84 € de subventions aux associations et organismes divers, réparties dans chaque domaine de compétence de la collectivité : 81 structures concernées.
 - Soit **24** associations et organismes rattachés au pôle développement économique pour un montant de **764 600,64 €**.
 - **49** associations et établissements scolaires rattachés au pôle animation du territoire pour un montant de **518 478,20 €**.
 - **7** associations rattachées au pôle environnement pour un montant de **8 500 €**.
 - **1** association rattachée au pôle ressources pour un montant de **65 000 €**.

Comme la loi l'exige, pour tout montant supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Pour les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la collectivité un formulaire rendant compte de l'utilisation qui en a été faite.

5.3 Dispositif de soutien aux associations pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles et la location de chapiteaux dans le cadre des fêtes patronales

Dans la continuité de ses travaux, la commission des subventions a décidé, pour 2016, de plafonner cette aide à **2 500 €** par événement, par commune et par an (3 000 € en 2015).

C'est donc une enveloppe de **152 500 €** (61 communes x 2 500 €) qui a été inscrite au budget primitif pour ce dispositif.

Par ailleurs, considérant les crédits non consommés sur l'enveloppe de 2015 (121 740 €), décision a été prise d'utiliser également le dispositif de soutien pour le **règlement des locations de chapiteaux lors des fêtes patronales**.

Voici le bilan de son utilisation pour l'année 2016 :

- Part utilisée pour les manifestations sportives et culturelles : **60 249,69 €**
26 communes en ont fait la demande.
- Part utilisée pour la location de chapiteaux lors des fêtes patronales : **58 393,94 €**
41 communes en ont fait la demande.

Ainsi, le bilan laisse apparaître un crédit de **33 856,37 €** non consommés sur l'enveloppe globale.

5.4 Perspectives 2017

Afin de répondre aux contraintes budgétaires auxquelles sont astreintes l'ensemble des collectivités, la commission des subventions de la communauté de communes de Lacq-Orthez poursuivra son travail de recherche d'économies pour l'exercice 2017.

6. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Positionné de manière transversale au sein du pôle ressources, le service SIG a pour mission de mettre en place des méthodes et outils de gestion de l'information. Le service est en charge des applicatifs métiers de plusieurs services et participe au développement d'outils d'observation du territoire (habitat, PCAET, évaluation, etc.).

Le choix a été fait de développer et d'optimiser en interne les outils afin de limiter les coûts d'investissement ou de certaines prestations. Cette année 4 axes ont été privilégiés :

- Réalisation en interne de diagnostics et mise en place d'outils d'observation : diagnostic du projet de territoire, outil d'évaluation du potentiel foncier et le suivi de l'urbanisation (consommation foncière annuelle), diagnostic terrain avec les outils SIG mobiles pour le plan désherbage.
- Réalisation de cartographies interactives disponibles sur le site de la CCLO (carte de présentation du territoire).
- Réalisation d'un outil interne d'administration des bases de données permettant notamment un gain de temps pour les agents du service dans certains traitements.
- Optimisation des outils et valorisation des données pour les services : amélioration des liaisons entre le SIG et logiciel d'instruction du droit des sols afin d'automatiser les CU en fonction des données du SIG (écriture et calcul automatiques des zonages dans le document), valorisation des données pour le service bâtiment (automatisation des bilans d'activités et gestion des coûts des fluides).